

Faire de l'Économie Sociale et Solidaire un accélérateur de la Transition Ecologique en région Centre-Val de Loire : quel rôle peut jouer la Chambre Régionale de l'ESS ?



Edouard de Sainte Maresville

Mémoire réalisé dans le cadre du  
MASTER Gestion des territoires et développement local  
Parcours POLITER – 2<sup>ème</sup> année

Août 2023

## Remerciements

Il y a de cela quelques mois (17 pour être précis), je ne connaissais rien, ou si peu, de l'Economie Sociale et Solidaire et des enjeux environnementaux.

Bien sûr, comme beaucoup (tout le monde ?), j'avais déjà un lien avec l'ESS : je suis impliqué dans des associations, je pratique un sport dans un club associatif, ma banque est une coopérative, ... mais, comme beaucoup (presque tout le monde ?), je ne savais pas qu'il s'agissait de l'Economie Sociale et Solidaire et encore moins ce que cela impliquait.

Ingénieur en agriculture, j'avais un peu plus de notions sur le développement durable et évidemment dans l'idée que le réchauffement climatique était « en marche » (sans mauvais jeu de mots) et que notre système économique n'y était pas tout à fait étranger.

Que de découvertes et d'enrichissement en 17 mois ! J'ambitionnais que ce mémoire capitalise tout cela. En réalité, ce n'était je crois pas possible et il a fallu faire des choix ! Mais il est tout de même un aboutissement et il marque un nouveau départ. Je tiens à remercier celles et ceux qui de près ou de loin m'ont aidé à amplifier ma transition, ma bifurcation, toujours en cours. C'est un long cheminement dont on pourrait dire qu'il a commencé en 1999 dans les Highlands, sur l'exploitation du Rhanich : thank you Pam and rest in peace Donald. Et merci à :

L'équipe pédagogique et administrative du Master « Gestion des territoires et développement local » de l'université du Mans qui m'a permis, alors que j'avais présenté un projet relatif aux Projets Alimentaires Territoriaux, de changer de sujet et ainsi de faire coïncider mon mémoire à mes missions à la CRESS.

Mathieu Durand, mon encadrant, qui m'a aidé par son écoute, sa lecture attentive et ses remarques à me « remettre dans le bain », 20 ans (et plus) après la fin de ma formation initiale, et m'a guidé dans la rédaction de l'« état de l'art » et de ce mémoire.

Caroline Dumas et Jean-Louis Desnoues respectivement directrice et président de la CRESS qui m'ont fait confiance et ont accepté de me recruter à temps partiel en tant que chargé de mission transition écologique pour me permettre de travailler mes cours et ce mémoire.

Guy Janvrot, vice-président de la CRESS en charge de la transition écologique pour son investissement bénévole à mes côtés.

Aurore Médieu, responsable transition écologique & économie circulaire à ESS France pour son dévouement à la cause et son appui à toutes les CRESS pour que celles-ci montent en compétences et gagnent en pertinence sur ces sujets.

L'équipe de la CRESS, pour ses qualités humaines et sa bienveillance vis-à-vis d'un collègue sensément référent d'un sujet qu'il ne maîtrisait que très peu.

Et, enfin, à mes amis, ma famille, en particulier mes parents, beaux-parents, Olivia, Viviane et Simon pour leur soutien, leurs encouragements et leur compréhension pour tous les moments « perturbés » (voire annulés) par la reprise de mes études !

(Mes remerciements sont plus réservés envers Bill Gates, ses successeurs et leurs collaborateurs qui n'ont toujours pas réussi à rendre leurs logiciels intuitifs en particulier Word, Sharepoint, Onedrive, ...La prochaine étape sera peut-être de passer aux logiciels libres ?! 😊)

## Résumé

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire (CRESS CVL) a inscrit dans son plan stratégique 2025, deux défis. Celui de l'égalité et celui de la transition écologique et numérique. Afin de renforcer son plan d'action sur la question de la transition écologique, elle a ouvert un poste consacré à cette question fin 2021.

Plusieurs approches ont été combinées et synthétisées sous la forme d'un SWOT (pour Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats) pour parvenir à proposer un premier programme d'actions. Ainsi, des entretiens ont été menés afin de préciser les besoins auxquels la CRESS pouvait répondre. En parallèle, une analyse bibliographique a permis de mieux définir les notions de transition écologique, transition énergétique, économie circulaire, finance verte, ...et de voir quels étaient les contributions, les forces et faiblesses des acteurs de l'ESS dans ces différents domaines ainsi que vis-à-vis des grandes dynamiques de transformation proposées par la théorie coévolutionniste. Un cadre conceptuel a été élaboré afin de cartographier les acteurs ESS de la région Centre-Val de Loire et de mieux identifier leurs implications sur ces sujets.

Ce travail a nettement confirmé que les acteurs de l'ESS proposent déjà des solutions pour freiner le réchauffement climatique et/ou lutter contre les pollutions. Leur ancrage et leur fonctionnement démocratique sont facilitateurs d'une indispensable appropriation par les citoyens. Plus globalement, l'ESS est porteuse de valeurs et d'une vision de l'économie qui pourraient servir de nouveau référentiel dans un monde qui changerait de logiciel, passant d'une économie marchande à une économie au service de l'humain et respectueuse de son environnement.

Cependant les recherches et les entretiens ont également montré que l'ESS, elle-même, n'est pas toujours exemplaire ni à l'abri de dérives.

En synthèse de ces approches, l'analyse SWOT a permis d'identifier la nécessité d'amplifier les réponses aux besoins d'interconnaissance et de coordination entre acteurs de l'ESS, de clarifier et faire connaître les ressources mobilisables pour accompagner la TEE, de développer les solutions d'achat socialement et écologiquement responsable et de mieux valoriser les actions des acteurs de l'ESS s'inscrivant dans la TEE. Un besoin de porter une vision partagée, un récit à même de mobiliser les acteurs de l'ESS et, plus largement, les citoyens est également ressorti. Ces éléments ont permis à la CRESS de structurer son premier programme d'actions en lien avec la TEE.

S'inscrivant dans ce programme d'actions, la CRESS a lancé, début 2023, le projet « Vision CRESS de la TEE », qui a mobilisé un groupe de travail sur le premier semestre. Des entretiens individuels puis des séquences collectives ont permis d'établir un premier document qui a ensuite été complété grâce à la mobilisation de l'ensemble des membres de la CRESS lors de son Assemblée Générale de mai 2023. Alors qu'il était attendu que ce dernier soit porteur du récit du futur désirable vu par les acteurs de l'ESS, il relève plutôt d'un plaidoyer posant les premières bases d'une mise en trajectoire. Des approfondissements thématiques sont prévus afin d'affiner ce que pourrait être ce futur désirable. Il est proposé que ce travail s'inscrive dans un projet plus global de mise en récit du rôle des acteurs de l'ESS dans la transition écologique qui devrait s'appuyer sur une mobilisation plus large, au-delà des seuls membres de la CRESS.

## Sommaire

Remerciements	1
Résumé	2
Sommaire	3
Introduction	5
I. Transition écologique et Economie sociale et Solidaire : définitions et état de lieux	6
1. La transition écologique : un impératif pour tendre vers la durabilité	6
1.1. Les enjeux : faire face à la finitude des énergies fossiles et, plus globalement, aux limites planétaires	6
1.2. Le développement durable comme objectif : vertus et limites	11
1.3. La transition écologique au service de la durabilité	14
1.4. Des ambitions politiques fortes mais qui ne suffisent pas	17
1.5. La nécessaire mobilisation des acteurs économiques	22
2. L'ESS : une grande famille en progression	23
2.1. Un périmètre et une dénomination variables selon les pays, une définition officielle en France	23
2.2. Présentation de l'ESS et de ses différentes familles en France et en région Centre-Val de Loire	25
2.3. ESS France et les CRESS contribuent à structurer une vision partagée	30
II. En Région Centre-Val de Loire : un engagement de l'ESS dans la transition écologique à consolider	32
1. Dans le sillage d'ESS France, la CRESS CVL se mobilise en faveur de la TEE	32
1.1. ESS France en chef de file sous l'impulsion des CRESS	32
1.2. En région Centre-Val de Loire, la CRESS monte en puissance progressivement mais son positionnement reste à préciser	33
2. Proposition d'un plan d'action sur la base d'une analyse de la situation par l'approche SWOT	34
2.1. Méthodologie afin d'établir une vision des enjeux prioritaires et un plan d'action	35
2.2. Les attentes des membres de la CRESS	35
2.3. Clarification des concepts et cartographie des structures de l'ESS en lien avec la transition écologique en Région Centre-Val de Loire	36
2.4. Approche bibliographique des atouts et faiblesses de l'ESS dans le cadre de la transition écologique	48
2.5. Analyse SWOT et proposition d'un programme d'action	57
III. Définir une vision CRESS de la transition écologique : vers une mise en récit de la place de l'ESS dans la TEE en région Centre-Val de Loire	62
1. De l'utilité des récits	62
2. Méthodologie pour établir une vision CRESS de la transition écologique	62
3. Positionnement d'ESS France	64

4. Synthèse des entretiens : l'importance des pratiques internes est soulignée mais il reste difficile d'établir une vision d'une société respectant les limites planétaires	66
4.1. Etat des lieux : les constats sur la situation	66
4.2. Les tensions au sein de l'ESS vis-à-vis de la transition écologique	67
4.3. Ce qu'il faut défendre	69
5. Elaboration et parcours de validation d'un plaidoyer	71
6. Approche critique et perspectives : vers une mise en récit ?	73
Conclusion	75
Annexes	77
Bibliographie	108
Table des illustrations	120
Table des encarts	122
Table des matières	123

## Introduction

La nécessité de lutter contre le réchauffement climatique ne fait plus débat. Tout au moins ni au sein de la communauté scientifique internationale, comme en témoigne le manifeste signé par plus de 15000 scientifiques issus de plus de 180 pays (Ripple et al., 2017), ni au sein de la communauté politique internationale mobilisée dans le cadre des Conférences Of the Parties (COP). Et si 37% de la population mondiale peut être qualifiée de climatosceptique (pourcentage en progression en France et dans le monde), selon une étude réalisée pour le compte d'EDF (Witkowski et Boy, 2023), 77% des personnes interrogées (24 001 dans 30 pays) ont constaté, dans leur région, des conséquences du réchauffement climatique.

D'autres constats amènent à la conclusion d'une nécessaire transition écologique de notre modèle de développement : érosion de la biodiversité, pollutions des sols, de l'air de l'eau...sans oublier les questions de santé.

Cette transition pose néanmoins plusieurs questions : dans quel pas de temps ? Et, surtout, comment ? La réponse manque à ce jour. Pourtant, nous le verrons dans la première partie, des initiatives existent à l'échelle internationale comme européenne. En France, on ne compte plus les plans, les lois et les instances qui sont mises en place pour fixer des objectifs, contraindre, évaluer, ... Les entreprises, elles-mêmes, commencent à être mise à contribution et les discours se multiplient pour pousser les citoyens à agir, à mettre en œuvre des « écogestes ». Des évolutions positives sont constatées mais sont-elles à la mesure des enjeux ? Ne faudrait-il pas chercher des réponses du côté de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), cette économie qui se veut alternative ?

Concernant cette dernière question, certains estiment, en effet, que l'ESS est en mesure d'apporter sinon LA réponse, au moins une partie de la réponse. Bien qu'étant en croissance, elle peine à émerger dans les débats. Comment, dès lors, faire de l'ESS un accélérateur de la transition écologique ? A l'échelle régionale, quel rôle peut jouer son représentant, la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) ?

En cohérence avec sa stratégie « ESS 2025 », la CRESS Centre-Val de Loire, dont l'objectif global est le développement de l'ESS, souhaite aujourd'hui se doter de compétences et d'un plan d'action pour amplifier ce rôle des acteurs de l'ESS dans la transition écologique et énergétique (TEE).

Après avoir défini ce que recouvrent la transition écologique et l'ESS, nous chercherons à analyser la situation en Région Centre-Val de Loire afin de proposer un plan d'action pour la CRESS. Enfin, nous reviendrons sur les modalités d'élaboration de sa vision de la TEE et analyserons les premiers résultats de ce travail. Nous verrons également en quoi ce projet pourrait, au travers d'une mise en récit, devenir plus structurant pour l'ensemble des acteurs de l'ESS en région Centre-Val de Loire.

# I. Transition écologique et Economie sociale et Solidaire : définitions et état de lieux

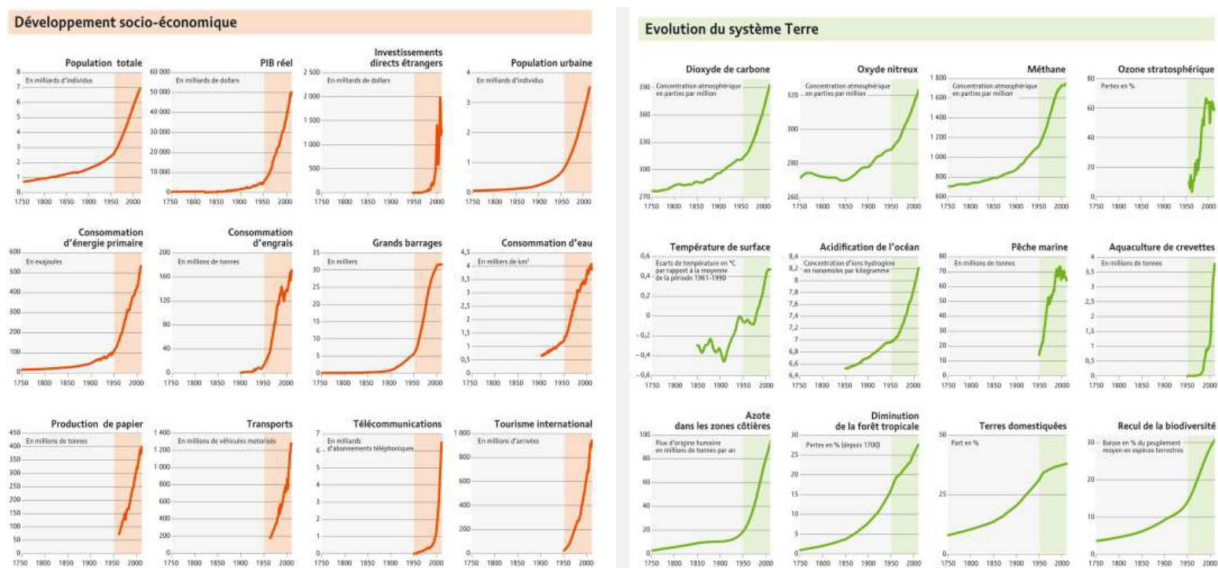
## 1. La transition écologique : un impératif pour tendre vers la durabilité

1.1. Les enjeux : faire face à la finitude des énergies fossiles et, plus globalement, aux limites planétaires

1.1.1. *Le mode de développement des pays du Nord a entraîné l'humanité dans une nouvelle ère géologique*

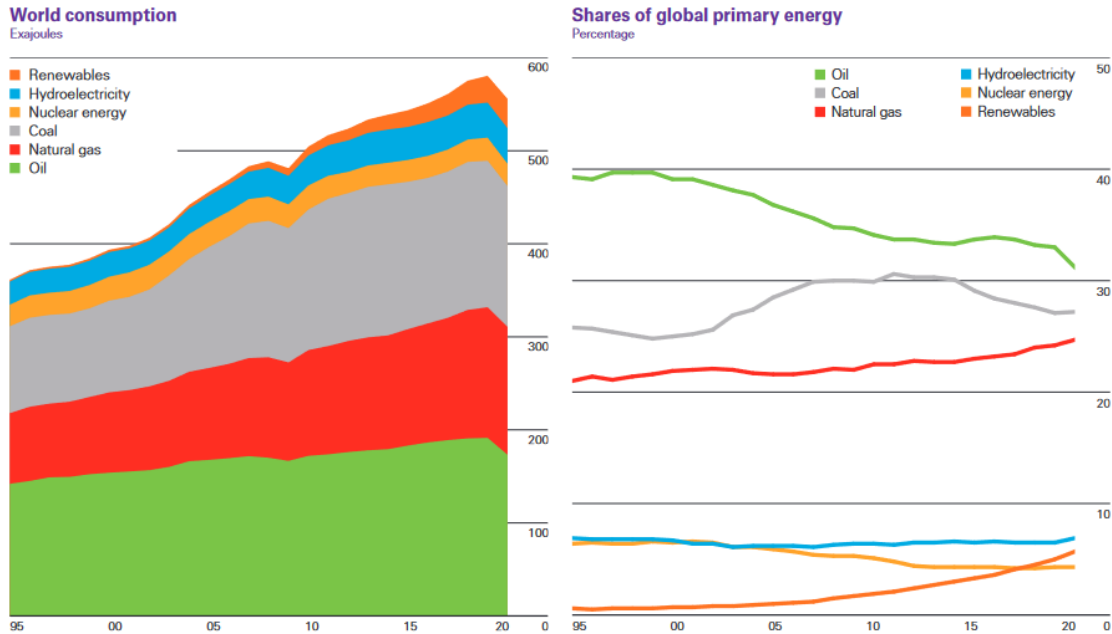
Comme le souligne le philosophe Dominique Bourg (2017), l'idée qu'il puisse y avoir des limites au développement n'est pas récente et remonte au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, Olivia Montel (2017) évoque-t-elle Malthus et Ricardo qui identifiaient la fertilité des sols comme limite à la croissance ou encore Jevons qui alertait sur l'épuisement des ressources en charbon.

Malgré ces alertes, le mode de développement actuel qui prévaut dans les pays dits développés connaît une massification du fait de la tendance des pays émergents à l'adopter (Maresca B., 2017). Cette massification va de pair avec une augmentation exponentielle de la consommation de nombre de ressources à l'échelle mondiale (voir graphique n°1), ce qui conduit certains auteurs à parler d'un phénomène de « grande accélération » et à considérer que l'humanité porte la responsabilité d'un changement d'ère géologique : nous serions ainsi entrés dans l'ère de l'Anthropocène, notion « popularisée aux débuts des années 2000 par le géochimiste Paul Crutzen » (Beau R. et Larrère C., 2018).



Graphique n°1 : Mise en parallèle de plusieurs indicateurs liés à l'activité humaine avec ceux décrivant le système Terre (source : Steffen W., Crutzen P. et McNeill J., 2008)

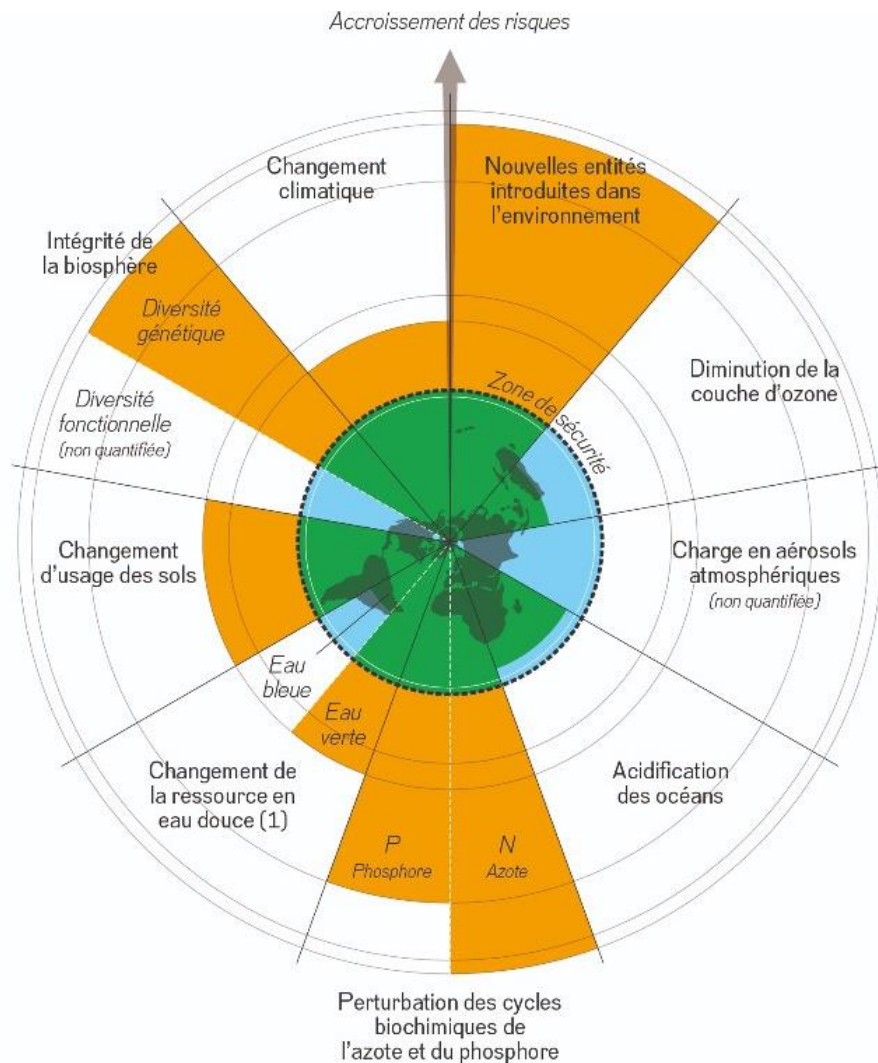
Notamment, pour Treiner et Percebois (2021), les croissances démographique et du PIB sont intimement corrélées à celle de la consommation d'énergie. Par ailleurs, comme le montre le graphique n°2, le développement des énergies renouvelables contribuant moins au remplacement des énergies fossiles qu'à la réponse à l'augmentation de la demande en énergie, le mode de vie consumériste se révèle, jusqu'à aujourd'hui en tout cas, largement dépendant des énergies fossiles qui, par définition, sont limitées (Hopkins R., 2010).



Graphique n°2 : Evolution de la consommation mondiale d'énergie selon leur source et évolution de la part des différentes sources (Source : BP 2021)

Au-delà de la question de la finitude des ressources, notamment fossiles, l'économiste Olivia Montel (2017) constate qu'à partir des années 1970, les effets de la croissance sur l'environnement ont commencé à être documentés de façon plus importante avec, notamment, la publication du rapport Meadows. Ce dernier invitait, déjà, à une croissance zéro. Dominique Viel (2017) relève lui aussi que l'hyperconsommation, qui n'a eu de cesse de se généraliser à l'échelle mondiale, s'accompagne non seulement d'une augmentation des prélèvements des ressources naturelles mais également des pollutions avec, comme résultante, le dépassement de 4 parmi les 9 limites planétaires telles que décrites par des chercheurs du Stockholm Resilience Center en 2009. Au premier semestre 2022, comme l'illustre le schéma n°1, deux études ont même révélé que deux autres limites avaient été franchies concernant la variable « Introduction d'entités nouvelles dans la biosphère », qui n'avait pas encore été quantifiée (Persson et al., 2022) et le cycle de l'eau (Wang- Erlandsson et al., 2022).





(1) Utilisation de l'eau bleue (les lacs, les rivières et les nappes souterraines) / l'eau verte (humidité des sols)

Schéma n°1 : Etat actuel des variables de contrôle relatives aux neuf limites planétaires  
(Source : Stéphane Jungers/Reporterre, 2022)

Dans leur ouvrage sur les limites planétaires paru en 2020, Aurélien Boutaud et Natacha Gondran insistent sur la complexité de l'exercice que représente l'établissement des limites planétaires notamment du fait de l'imbrication des phénomènes concernés. Aussi, il n'est pas étonnant que ce concept fasse l'objet de critiques. Toutefois, il illustre bien l'urgence qui fait désormais consensus, au sein de la communauté scientifique internationale (attestée par les rapports du GIEC<sup>1</sup> et de l'IPBES<sup>2</sup>), à renforcer les mesures pour, en particulier, enrayer le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. En effet, le franchissement durable de ces limites entraîne l'humanité dans une zone où elle prend le risque de déstabiliser le système terre et sa capacité de résilience c'est à dire à maintenir des conditions favorables à la vie humaine (Boutaud A. et Gondran N., 2020).

Le questionnement du mode de développement majoritaire s'impose donc moins du fait de l'inéluctable fin des énergies fossiles que du fait des graves conséquences sur l'environnement qu'occasionne le rythme actuel de leur consommation (ibid.).

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>2</sup> Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES en anglais)

### 1.1.2. La France et la Région Centre-Val de Loire : à la fois victimes et responsables

Comme le précise le site Internet du ministère en charge de l'environnement en France, « le commissariat général au développement durable (CGDD) publie tous les 4 ans, le rapport sur l'état de l'environnement (REE) » depuis 1994. Le dernier a été publié en 2019 et fait état des limites planétaires en France. Comme le montre le tableau n°1, la France contribue nettement au franchissement des limites planétaires et la situation, pour au moins 6 des 9 limites, est considérée comme non satisfaisante.

Limites planétaires	Situation mondiale		Situation / Contribution de la France
<b>Changement climatique</b>	Limite dépassée (notamment en termes de concentration de CO <sub>2</sub> dans l'atmosphère ; objectif de réchauffement maximal inférieur à 2 °C).		La France dépasse le budget cible de 1,6 à 2,8 t de CO <sub>2</sub> par personne et par an ; ses seules émissions territoriales s'élèvent à 4,9 t/hab. et l'empreinte CO <sub>2</sub> de sa population liée aux importations est de 7,9 t/hab.
<b>Érosion de la biodiversité</b>	Limite dépassée (le taux d'extinction d'espèces dépasse 10 fois le seuil fixé).		Évolution préoccupante selon l'indice Liste Rouge (de l'UICN), en métropole et dans les outre-mers. Par ailleurs, la présence en proportion importante d'espèces endémiques (exclusives d'un territoire) confère à la France une forte responsabilité vis-à-vis de ce patrimoine unique, souvent menacé.
<b>Perturbation du cycle de l'azote, et du cycle du phosphore</b>	Limite largement dépassée pour l'azote (pertes excessives). Limites dépassées pour le phosphore.		Les surplus d'azote et de phosphore tendent à diminuer avec des dépassements des seuils à l'échelle locale ; problèmes d'eutrophisation.
<b>Changements d'utilisation des sols</b>	Limite dépassée (surfaces forestières insuffisantes pour la régulation du climat).		La France contribue à la déforestation mondiale via ses importations ; la surface boisée nationale augmente mais les terres agricoles diminuent.
<b>Acidification des océans</b>	Limite globale non atteinte.	Forts risques d'acidification avec le réchauffement climatique.	Des effets de l'acidification marqués, notamment sur la faune (huîtres, poissons, récifs coralliens des outre-mers, etc.).
<b>Utilisation mondiale de l'eau</b>	Limite globale respectée (part de la ressource renouvelable en eau que les activités humaines peuvent utiliser sans compromettre durablement les écosystèmes).		Prélèvement global en deçà du seuil, mais les volumes prélevés en été (notamment pour le refroidissement des centrales nucléaires ou pour l'agriculture) dépassent localement les volumes d'eau renouvelables disponibles.
<b>Appauvrissement de l'ozone stratosphérique</b>	Limite quasiment satisfaite après des années de dépassement.		Les substances réglementées qui appauvrissent la couche d'ozone ont quasiment disparu ; certains des produits de substitution (ex : les hydrofluorocarbures ou HFC) ont toutefois un potentiel de réchauffement climatique élevé, ce qui a conduit à réglementer également.
<b>Augmentation des aérosols dans l'atmosphère</b>	Seuil global non défini. Situations régionales préoccupantes (Asie Sud-Est).		Améliorations constatées en France sur les différentes émissions de particules.
<b>Entités nouvelles dans la biosphère</b>	Seuil global non défini. Nanoparticules, etc., avec des impacts écotoxicologiques et environnementaux potentiels (de 5 à 13 millions de tonnes rejetées chaque année dans les océans).		La France contribue aux rejets de polluants chimiques dans l'environnement sur son territoire, mais également dans les océans (déchets plastiques).

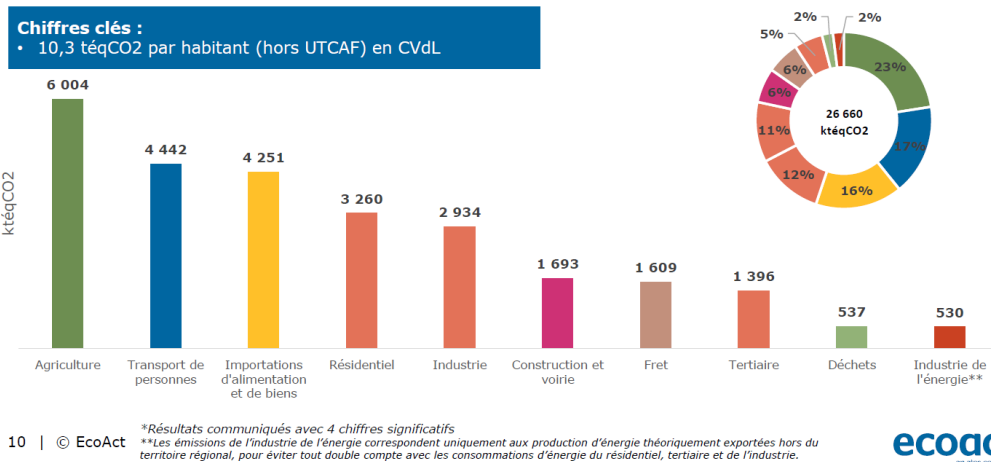
Tableau n°1 : Etat de limites planétaires en France (source : Ministère de la transition écologique et solidaire, CGDD Service de la donnée et des études statistiques, 2019)

En région Centre-Val de Loire, les mêmes constats peuvent être posés. Ainsi, concernant le climat, une étude commanditée par la Région Centre-Val de Loire a établi l'estimation de 10,3 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> émis par habitant (voir graphique n°3), loin de la cible comprise entre 1.6 et 2.8 t (évoquée dans le tableau précédent relatif à l'état des limites planétaires en France) et environ 3 à 4 fois plus que ce que la région peut absorber (Ecoact, 2021).

## Bilan GES 2019

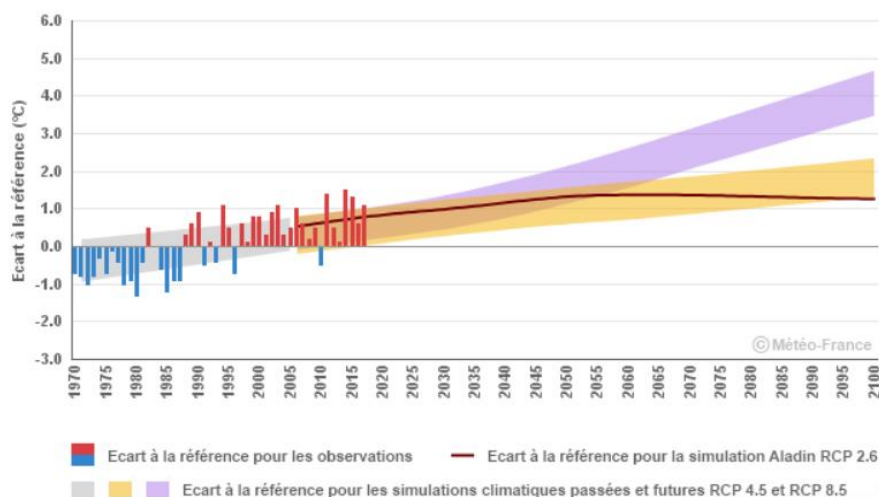
26 660 000 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>\*

### Résultats par poste d'émissions



Graphique n°3 : Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre émis en 2019 en région Centre-Val de Loire (source : Ecoact, 2021).

Météo France indique que, « comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le changement climatique se traduit principalement par une hausse des températures, surtout marquée depuis les années 1980. Sur la période 1959-2009, on observe une augmentation des températures annuelles de l'ordre de 0,3°C par décennie. [...] les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario » [en référence aux scénarii proposés par le GIEC<sup>1</sup>] (voir graphique n°4).



Graphique n°4 : Température moyenne annuelle en région Centre-Val de Loire – Ecart à la référence 1976-2005 – Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution (source : Météo France, 2015)

<sup>1</sup> Les 3 scénarios de référence de l'évolution du forçage radiatif appelés RCP (Representative Concentration Pathway) considérés sur ce graphique : 1. RCP 8.5, correspond à un scénario sans politique climatique. - 2. RCP 4.5, correspond à un scénario avec des politiques climatiques visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub>. - 3. RCP 2.6, correspond à un scénario avec des politiques climatiques visant à faire baisser les concentrations en CO<sub>2</sub>

Concernant la biodiversité, l'Agence Régionale de Biodiversité (ARB) suit plusieurs indicateurs qui montrent que la biodiversité régionale est menacée de manière comparable au niveau national avec, notamment, des menaces concernant 30% des milieux naturels ainsi que de nombreuses espèces (voir schéma n°2).

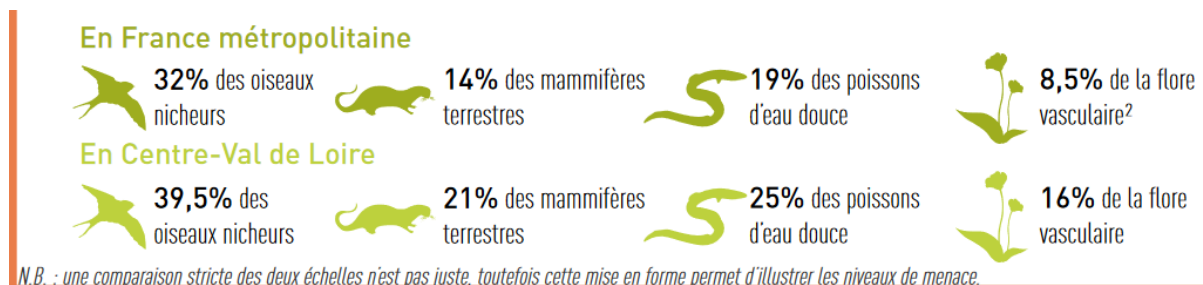


Schéma n°2 : Les espèces menacées (source : Observatoire Régional de la Biodiversité, 2022)

Concernant le critère « changement d'utilisation des sols », 1569 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en région Centre-Val de Loire ont été consommés chaque année entre 2009 et 2020 soit 6 terrains de football par jour sur la même période, un rythme légèrement plus faible qu'au niveau national (Observatoire Régional de la Biodiversité, 2022).

Enfin, concernant la question de la ressource en eau, l'ARB indique sur son site Internet (chiffres 2019) que seulement 18% des masses d'eau du Centre-Val de Loire sont en bon état écologique, que « les masses d'eau superficielles sont globalement dégradées [et] que les masses d'eau souterraines sont en mauvais état chimique pour 41% d'entre elles ».

On le voit, les enjeux environnementaux concernent tout autant les échelles nationale et régionale qu'internationale. Le développement durable donne-t-il les clefs pour les relever ?

## 1.2. Le développement durable comme objectif : vertus et limites

Dans sa proposition de définition du terme développement durable, Jean-Paul Maréchal (2006) en explique l'origine par la prise de conscience progressive des limites d'abord sociales (à partir des années 1950) puis environnementales (dans les années 1970) d'une focalisation exclusive sur la seule croissance comme perspective de progrès (voir tableau n°2).

	Objectif	Dimension économique	Dimension sociale	Dimension environnementale	Précisions
A partir des années 1950	La croissance	X			Il s'agit d'un objectif quantitatif : augmenter le niveau de vie (dont le PIB est l'indicateur principal)
A partir des années 1970	Le développement	X	X		A l'objectif de croissance quantitative, s'ajoute celui, qualitatif, de l'amélioration des conditions de vie. A noter que, pour certains auteurs, la croissance n'est pas incluse dans la notion de développement.
	Le développement durable	X	X	X	Aux 2 précédents objectifs, s'ajoute l'objectif de respect de l'environnement

Tableau n°2 : Evolution des objectifs de ce que serait le progrès (d'après JP. Maréchal, 2006)

La perspective de développement durable s'est progressivement imposée comme la « nouvelle feuille de route universelle » avec l'adoption des 17 Objectifs de Développement Durables par les Nations Unies en 2015 (Reghezza, 2017). Des divergences, profondes, persistent cependant entre les tenants d'une durabilité forte et ceux prônant une durabilité faible (Maréchal, 2006).



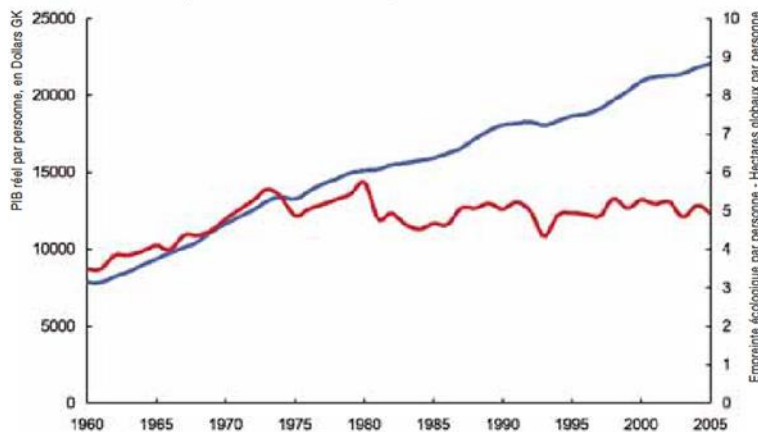
### Encart n°1 : Le découplage est-il possible ?

Suffirait-il d'opérer à une transition technologique pour permettre la poursuite de la croissance tout en diminuant l'empreinte environnementale ?

C'est, en résumé, le pari de la croissance verte. Il existe indéniablement des opportunités de développement des énergies alternatives aux énergies fossiles. Et des gains d'efficacité sont constatés (voir par exemple l'évolution de l'indicateur « intensité énergétique » qui fait le rapport entre la consommation d'énergie et le PIB sur le site Enerdata) et sont encore possibles, notamment grâce au développement de l'économie circulaire. Cependant le rythme de découplage entre la croissance et la géosphère est selon Florian Fizaine (2021) bien insuffisant pour permettre une croissance verte illimitée... de toute façon impossible : la taille maximale de l'économie mondiale est, selon lui, bornée par le taux de régénération des ressources utilisées et le bilan radiatif.

En tout état de cause, ce découplage pourrait-il être suffisant dans les délais qu'imposent les accords de Paris relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique ?

A titre d'exemple, comme le montre le graphique n°6 ci-dessous, l'empreinte environnementale par habitant en France se stabilise (4.5 ha en 2018) tandis que la croissance se poursuit. Mais elle reste bien au-delà de la moyenne des 1.6ha de sols et d'espaces marins bio-productifs, moyenne résultant d'une répartition « juste » entre tous les habitants de la terre (site Internet du Global Footprint Network).



Graphique n° 6 : Empreinte écologique et PIB par personne en France (Source : Thierry Thouvenot et Geoffroy De Schutter, 2008)

Sur la seule question des émissions des gaz à effet de serre le Haut Conseil pour le Climat, dans son rapport de 2020, estimait que « il est improbable d'obtenir des réductions d'émissions de GES suffisantes à court terme en ne comptant que sur un découplage des émissions et du PIB : il est nécessaire de compléter de telles mesures par des mesures de sobriété. »

Enfin, comme le note Philippe Bihouix (2019), toujours concernant les émissions de gaz à effet de serre, le découplage ne doit pas seulement être relatif (rythme de croissance de l'économie supérieur à celui des émissions de gaz) mais être absolu et se traduire par une baisse des émissions à l'échelle mondiale quand bien même l'économie serait en croissance, ce qui n'a jamais été observé.

On le voit, se fixer comme objectif le développement durable démontre une vision du progrès multidimensionnelle théoriquement plus satisfaisante mais qui reste sujet à débat. Notamment, la façon d'atteindre la durabilité n'est pas unanimement partagée. Le concept, plus récent, de transition écologique apporterait-il des éléments de réponse ?

### 1.3. La transition écologique au service de la durabilité

#### 1.3.1. Origines et définition de la transition écologique

Comme le rapportent les économistes Julie Oudot et Étienne de l'Estoile (2020), le terme de transition écologique était déjà présent dans les rapports Meadows (1972), précédemment évoqué, et Brundtland (1987) mais n'a commencé à être utilisé plus généralement qu'avec la naissance et le développement du mouvant « Villes en transition » à partir du début des années 2000. En France, ce terme a même été « institutionnalisé » jusqu'à être repris dans le nom du ministère en charge de l'écologie. Actuellement sous-tutelle de ce même ministère, celui de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires définit la transition écologique comme « la transformation profonde et progressive du fonctionnement d'un territoire et d'une société, conduite par différents acteurs, pour réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement et parvenir à un développement durable » (Lefranc-Morin A., 2020).

Au-delà de cette définition, deux théories permettent de préciser les mécanismes et les leviers pour que s'enclenchent les phénomènes de transition.

##### a. L'approche socio-technique : de l'importance des niches dans les phénomènes de transition

En parallèle de l'avènement du concept de « transition écologique », s'est développé le champ de recherche des « sustainability transitions » (que l'on pourrait traduire par « transitions vers la durabilité »). En effet, le sociologue de l'environnement René Audet (2015) situe son émergence au début des années 2000. Il l'explique par une remise en question de la pertinence de la « modernisation écologique »<sup>1</sup> alors même que la reconnaissance du caractère complexe des écosystèmes interrogeait sur la capacité à les décrire par des relations de causes à effets trop linéaires.

Ce champ de recherche nous donne quelques clefs de compréhension de ce que recouvre la transition écologique. Ainsi, dans leur état de l'art sur les recherches portant sur les transitions vers la durabilité, Köhler et al. (2019) rapportent que l'approche socio-technique (Multi-level Perspective ou MLP en anglais) est une des plus répandues. Elle distingue trois composantes qui interagissent : l'environnement externe, les régimes socio-techniques (qui représentent les institutions, les normes) et les niches (qui sont les « lieux » d'innovations). Les transitions seraient donc les résultantes des interactions entre ces 3 composantes (voir schéma n°3). Ainsi, par exemple, un environnement externe marqué par une crise pourrait contraindre des institutions (Etat, collectivités, ...) à créer des conditions favorables (réglementations, subventions, ...) à la diffusion d'innovations développées au sein de niches.

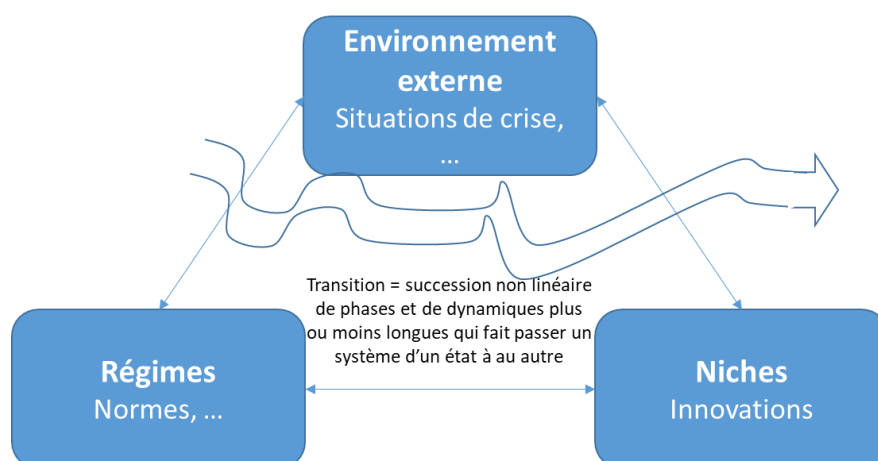


Schéma n°3 : Les 3 composantes dont résultent les transitions selon l'approche sociotechnique (d'après Köhler et al., 2019)

<sup>1</sup> La modernisation écologique a consisté, à partir des années 1970, à identifier et à qualifier chaque risque lié à la dégradation de l'environnement et à s'en prémunir par la réglementation, la promotion de technologies moins polluantes, ...

b. Les dynamiques fondamentales qui sous-tendent les phénomènes de transition selon la théorie coévolutionniste

Selon Levrel et Missemmer (2020), la théorie coévolutionniste constitue une bonne clef d'entrée pour réaliser un état de lieux et identifier des leviers d'action pour la transition écologique. Les dynamiques principales (voir schéma n°4) qui structurent cette théorie (organisationnelle, écologique, technique, celle liée aux valeurs et celle liée aux connaissances) sont en interactions et coévoluent (Kallis et Norgaard, 2010).

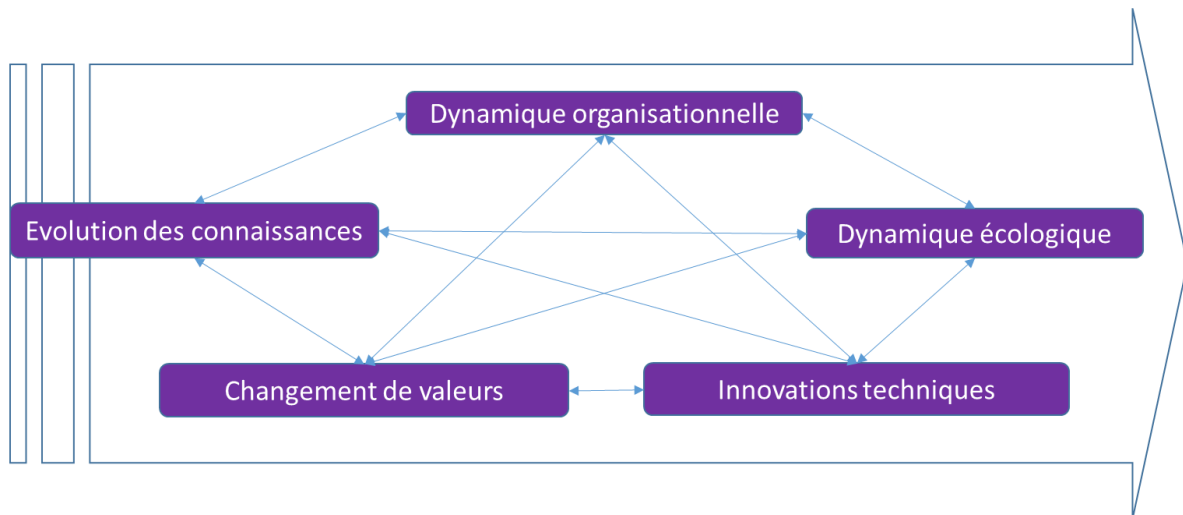


Schéma n°4 : Les dynamiques fondamentales de transformation proposées par la théorie coévolutionniste (d'après Kallis et Norgaard, 2010)

La théorie coévolutionniste permet de confirmer que les innovations techniques ne sont pas les seules clefs pour que s'enclenchent des transitions. Levrel et Missemmer (2020) rappellent ainsi que la révolution dite « verte » qu'a connu le monde agricole n'est pas uniquement issue de la mécanisation ou de la sélection génétique : des évolutions réglementaires, organisationnelles (avec notamment, en France, les rôles des chambres d'agriculture, du syndicalisme), des valeurs (ils évoquent notamment le statut des agriculteurs évoluant vers celui d'entrepreneur), ... ont également joué un rôle important.

Cette théorie permet aussi de montrer comment certaines évolutions peuvent conduire à des formes d'impasses dont il devient difficile de sortir tant c'est un ensemble de composantes du système qui ont évolué ensemble pour créer un tout cohérent. Kallis et Norgaard (2010) évoquent ainsi des « verrouillages insoutenables » (« unsustainable lock-ins »).

1.3.2. *Le concept de transition écologique se heurte aux mêmes limites que le développement durable*

René Audet (2015) identifie trois problématiques principales au sein du champ de recherche des *durability transitions* : la gestion de l'incertitude, le pilotage du changement et le « fort degré de verrouillage des principaux systèmes sociotechniques » évoqué plus haut. Par ailleurs, il estime que les travaux menés dans ce cadre accordent peu d'importance aux innovations sociales et auraient tendance à privilégier les innovations techniques. On pourrait ici faire l'hypothèse que cette critique révèle le même clivage que celui relatif à la place que peuvent tenir les technologies dans la transformation de nos sociétés pour faire face aux enjeux environnementaux évoqué dans la partie traitant de la notion de développement durable. D'ailleurs, pour le chercheur Luc Semal (2017), au fur et à mesure qu'il s'est institutionnalisé, le terme de « transition écologique » a perdu de sa subversivité : d'une approche décroissante, il est devenu un avatar de la croissance verte.



Poursuivant sa critique sur les recherches s’inscrivant dans le domaine des transitions vers la durabilité, le sociologue René Audet estime également que, même si elles commencent à émerger, les questions plus politiques sont insuffisamment traitées : « la transition sera durable pour qui ? Elle se fera avec qui ? Qui en seront les exclus ? » (pour un approfondissement de ces question, voir l’encart n°2).

A ce propos, on peut noter que le concept de transition écologique, contrairement au développement durable, n’implique pas explicitement une prise en compte de la dimension sociale ce qui lui vaut certaines critiques (Kraus, 2014) voire l’avènement de « variantes » comme la notion de « transition juste » par exemple (Audet R., 2015).

**Encart n°2 : La théorie du doughnut ou comment conceptualiser la question de la justice sociale dans le cadre de la transition écologique**

Jean-Baptiste Comby et Hadrien Malier (2021), dans leurs travaux sur les classes populaires et l’enjeu écologique rapportent que plusieurs études ont montré des injustices paradoxales : alors que les classes populaires sont les moins contributrices aux pollutions, elles en subissent plus les conséquences et il pèse sur elles une injonction plus forte à changer leur mode de vie que sur le reste de la population. Ces éléments illustrent l’enjeu de prendre en compte la dimension sociale dans le cadre de la transition écologique. La « théorie du doughnut » est un concept qui permet justement de combiner cet enjeu avec la question des limites planétaires.

Dans un rapport publié par Oxfam en 2012, Kate Raworth a proposé de compléter l’approche des limites planétaires par un « plancher social », reprenant les constitutifs essentiels d’une vie digne (dont font partie l’équité sociale et la question de la gouvernance au travers de l’item « voix politique »), pour déterminer un « espace sûr et juste pour l’humanité ». Comme l’illustre le schéma n°5 ci-dessous, cela conduit à dessiner la forme de la viennoiserie qui a donné son nom à la théorie proposée par l’économiste (Raworth K., 2017).

Pour parvenir à concilier les limites planétaires et ce « plancher social », de nombreux économistes, dont Kate Raworth (2017), remettent en cause la pertinence du capitalisme et de la recherche de la croissance du PIB qui lui est associé.

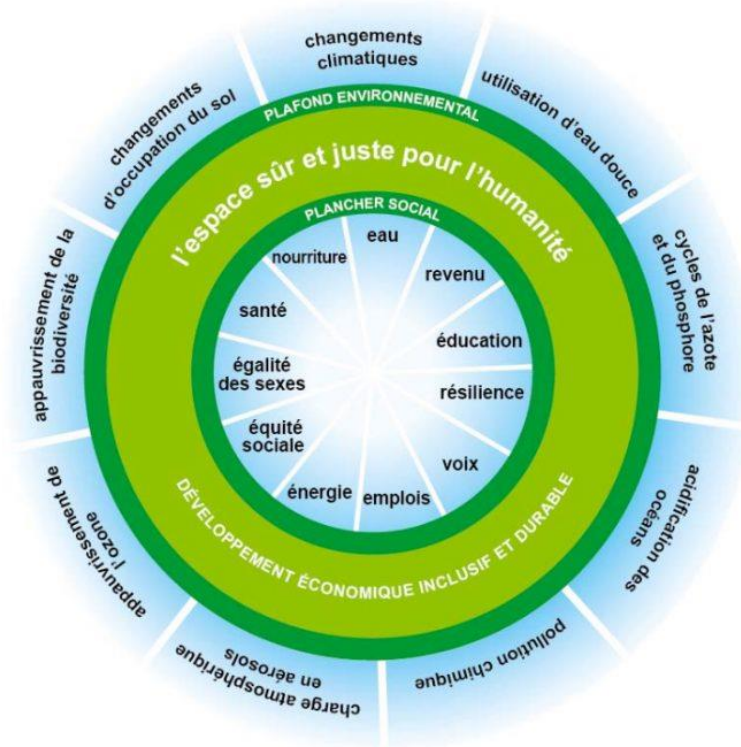


Schéma n°5 : Illustration de la « théorie du doughnut » proposée par l’économiste Kate Raworth (source : Oxfam, 2020)

En conclusion, à l'image du mouvement « Villes en transition » qui l'a popularisé, basé sur une volonté forte de laisser une large part aux initiatives afin d'en favoriser l'appropriation (Oudot J. et L'Estoile E., 2020), le terme de transition écologique se retrouve victime des mêmes limites que celui de « développement durable ». Même si la notion de transition écologique s'avère plus opérationnelle que celle de développement durable (Reghezza M., 2017), il n'en reste pas moins difficile d'identifier comment la mettre en œuvre concrètement : il y a un accord pour estimer que le développement durable implique une transformation de nature à réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement mais pour tendre vers quelle vision de la société ? De nombreux scénarii existent (voir, par exemples ceux proposés par l'ADEME). Le concept, seul, de transition écologique n'en sous-entend pas un plutôt qu'un autre et ne tranche pas les questions posées par le terme de développement durable qu'il a eu tendance à remplacer. Le chercheur Luc Semal (2017) estime même qu'il « n'est qu'une reformulation du problème. »

C'est notamment pourquoi, pour que s'opère une telle transition, Jacques le Cacheux (2017) estime qu'un cadre politique doit être posé. Du global au régional, cherchons à cerner les principaux éléments du cadre politique actuel.

#### 1.4. Des ambitions politiques fortes mais qui ne suffisent pas

##### 1.4.1. *Les accords de Paris et de Montréal : les cadres internationaux pour les questions du climat et de la biodiversité*

Parmi les différentes limites planétaires figurent celle de l'ozone stratosphérique. Ce sujet constitue un bon exemple de l'efficacité dont peut faire preuve la mobilisation internationale : comme le rappellent Aurélien Boutaud et Natacha Gondran (2020), celle-ci a permis de limiter rapidement l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone et d'empêcher que ce ne soit franchie cette limite planétaire. Et c'est ainsi que « la mobilisation internationale autour du changement climatique s'est inspiré des procédures élaborées pour préserver la couche d'ozone » avec la création d'une première convention-cadre lors du sommet de Rio en 1992 sur la base des travaux du GIEC, lui-même mis en place à la fin des années 1980 (ibid.). Progressivement, les « Conférence des parties » (COP) ont permis d'aboutir, en 2015 à Paris, à la fixation d'objectifs ambitieux afin de limiter le réchauffement climatique. Cependant, dans un article consacré à son « Rapport 2022 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions », l'ONU constate que « nous sommes [...] loin de l'objectif de l'accord de Paris, qui est de limiter le réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C, de préférence d'1,5°C. Les politiques actuellement en place laissent présager une hausse des températures de 2,8 °C d'ici la fin du siècle. La mise en œuvre des engagements actuels ne permettra de réduire cette hausse qu'à 2,4-2,6°C d'augmentation d'ici la fin du siècle, pour les engagements conditionnels et inconditionnels respectivement » (site Internet de l'ONU).

Concernant la biodiversité, une convention avait été signée en parallèle de celle sur le climat lors du sommet de Rio et des objectifs de protection de la biodiversité ont également été établis. Le constat est cependant similaire à celui évoqué pour le climat. Selon Jean-François Silvain (2020), le rapport de 2019 de l'IPBES portant sur l'état de la biodiversité mondiale confirme en effet que « les objectifs internationaux propres à la biodiversité (ceux de la Convention sur la diversité biologique – CDB –, dits objectifs d'Aichi), mais aussi la quasi-totalité des Objectifs de développement durable (ODD) liés à l'environnement, ne pourront être atteints en suivant les trajectoires actuelles, sauf à procéder à des changements systémiques – « transformateurs » – des modèles, objectifs et valeurs de nos systèmes économiques, sociaux et politiques. » Suite à ce rapport, l'accord de Montréal, fin 2022, a instauré de nouveaux objectifs de protection et de restauration de milieux dégradés mais, comme le souligne Jacques Vernier (2023), « il manque encore à cette convention un mécanisme opérationnel et contraignant pour les atteindre... »

Alors que les enjeux sont effectivement globaux et internationaux, ces exemples montrent bien les limites des initiatives à cette échelle. Les politiques menées au niveau de l'Union Européenne sont-elles de nature à engager ces « changements systémiques » ?

#### 1.4.2. Au niveau européen : le pacte vert vise une croissance verte

D'après le site du Conseil de l'Union Européenne, le pacte vert pour l'Europe, lancé en 2019 par la Commission européenne, est « un ensemble de mesures visant à engager l'UE sur la voie de la transition écologique ». Il affiche, en particulier, un objectif « ultime » lié au réchauffement climatique : la neutralité carbone d'ici 2050 avec une étape intermédiaire de baisse de 55% des émissions des GES d'ici 2030 par rapport à 1990. Le schéma n°6, ci-dessous, en résume les principaux axes.

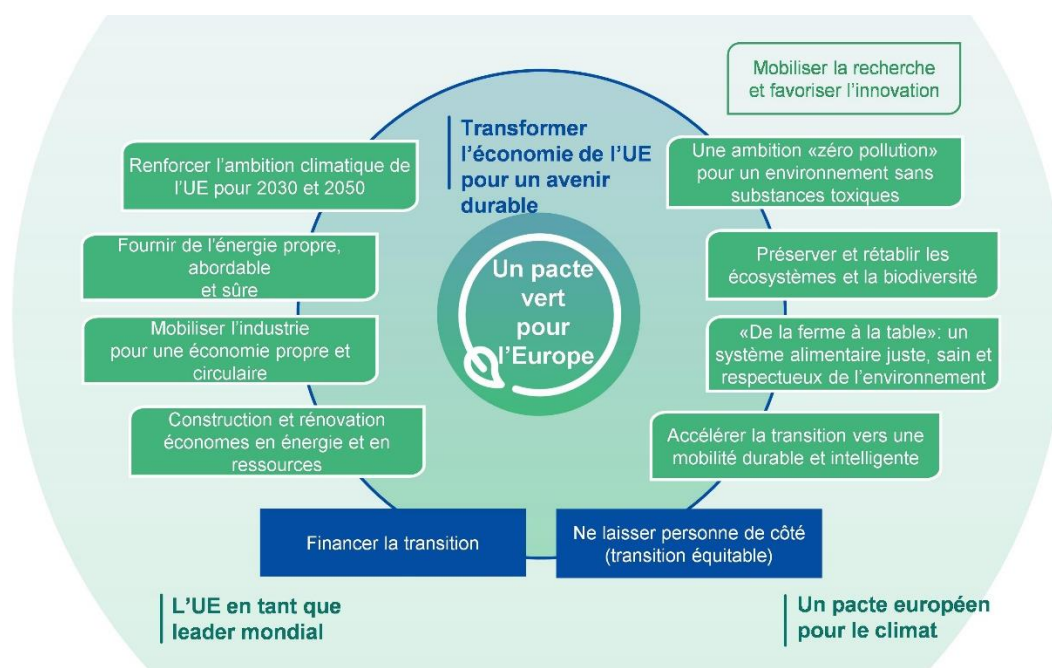


Schéma n°6 : Les principaux axes de pacte vert pour l'Europe (source : Commission européenne, 2019)

Un tableau de bord compilant différents indicateurs a été mis en place pour suivre l'atteinte des objectifs du pacte vert<sup>1</sup>. Porté par des chercheurs de l'Université Paris-Saclay, un observatoire<sup>2</sup> dédié a également vu le jour. Dans un des articles publiés sur le site de ce dernier, le professeur de droit Laurent Fonbaustier (s.d.) estime que le pacte vert, pour l'essentiel, renforce des dispositions déjà existantes et qu'il n'aborde pas certains sujets essentiels, citant comme exemple l'éducation à l'environnement. Il s'interroge également sur la mise en œuvre effective des engagements qu'il affiche.

Plus critique encore, Eloi Laurent (2023) dénonce clairement l'objectif de croissance verte que se donne l'UE : « la dépendance fondamentale du pacte vert à l'égard de la croissance et du découplage est une limite importante de cette stratégie qui est encore renforcée par la part congrue réservée aux enjeux de justice ».

S'inscrivant nécessairement dans ce cadre, la France échapperait-elle à ces critiques ?

<sup>1</sup> Voir le site : <https://ec.europa.eu/eurostat/cache/egd-statistics/>

<sup>2</sup> « L'Observatoire du Green Deal est un projet fédératif qui vise à mobiliser la communauté scientifique pour analyser au fil de l'eau les actions publiques entreprises. » (sur le site dédié : <https://www.observatoire-greendeal.eu/>)

#### 1.4.3. *En France : des ambitions et une réglementation qui s'étoffent progressivement*

En France la réglementation liée au respect de l'environnement s'étoffe progressivement depuis les années 1970 et serait, au moins en partie, une des explications du découplage partiel observé entre le PIB et l'empreinte environnementale (voir, dans une précédente partie, l'encart n°1). Le site Internet du Ministère en charge de l'environnement permet de faire un état des principales stratégies nationales et réglementations qui établissent des objectifs de transition et des moyens pour les atteindre (voir l'annexe n°1 pour un résumé des principales lois).

Ainsi, la Loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, de portée générale, touche à différents axes de la transition écologique (en l'occurrence la transition énergétique, la finance verte et l'économie circulaire) et a instauré la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). Cette dernière, « constitue l'un des deux volets de la politique climatique française, au côté du Plan national d'adaptation au changement climatique » (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2020).

D'autres lois sont plus sectorielles comme la Loi Energie-climat qui traite des domaines de l'énergie et des bâtiments ou encore la Loi Egalim qui se focalise sur l'agriculture et l'alimentation. La Loi dite « AGEC » (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) vise, de son côté, à accompagner le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.

Enfin d'autres lois comme la Loi pour la reconquête de la biodiversité ont une portée encore plus globale et/ou intègrent des principes réglementaires généraux et des dispositions « structurelles » qui ne sont pas ou pas seulement d'ordre économique (avec, par exemple, l'objectif « zéro artificialisation nette » de la Loi Climat et résilience).

Toutes ces réglementations sont-elles de nature à relever les enjeux évoqués ? S'appuyant notamment sur les rapports du Haut Conseil pour le climat, chargé d'évaluer les politiques climatiques de la France, du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) ainsi que sur la condamnation de l'Etat pour inaction climatique, Marine Fleury (2023) répond par la négative. Et, alors que, comme nous l'avons vu, les transitions impliquent des évolutions d'un ensemble complexe de composantes pour « déverrouiller » les systèmes sociotechniques, Cécile Désaunay (2022) estime que « la loi Agec est [...] révélatrice de la tendance actuelle à faire reposer la responsabilité de la transition écologique largement sur les individus, plutôt que sur les pouvoirs publics et/ou les entreprises. » Sociologues à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), Solange Martin et Albane Gaspard (2017) identifient deux explications possibles à cette tendance : « la reconnaissance de l'autonomie des individus dans des sociétés démocratiques » et un certain « effacement de l'État ».

Voyons néanmoins comment la Région Centre-Val de Loire s'est saisie de ces enjeux.

#### 1.4.4. *En Région Centre-Val de Loire : l'urgence climatique est déclarée mais le bilan reste contrasté*

Progressivement le rôle des Régions s'est amplifié concernant les enjeux liés à l'environnement (voir encart n°3).

##### **Encart n°3 : Plusieurs lois successives ont octroyé aux Régions un rôle croissant sur divers sujets ayant trait à la transition écologique**

(Extrait de l'introduction du rapport du Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire pour la création de l'Agence Régionale Energie Climat ; 2023)

- **Dès 1998**, les Régions ont initié diverses politiques dans le champ du développement durable.
- **En 2007**, les Régions se voient confier de véritables compétences, en particulier en matière de planification (Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie, Schéma régional éolien, Plan climat énergie territorial, Schéma régional de cohérence écologique, etc.).
- **La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014** donne aux Régions plusieurs chefs de filât en matière de protection de

la biodiversité, du climat, de la qualité de l'air, de l'énergie et du développement durable du territoire.

- **Par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015**, la Région est chargée de la planification régionale de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire, auquel le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a vocation à se substituer dès son adoption. Le SRADDET doit aussi intégrer les anciens schémas : le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).
- **Par la loi Transition Énergétique du 17 août 2015**, les Régions sont responsabilisées sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements et sur la production décentralisée d'énergies renouvelables. Par ailleurs, la loi biodiversité du 20 juillet 2016 donne un outil pour le chef de filât régional : les Agences Régionales de la Biodiversité.

Dans son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Région Centre-Val de Loire a adopté de nombreux objectifs en lien avec la transition écologique manifestant une réelle volonté de rendre cette question transversale (voir schéma n°7).



Schéma n°7 : Résumé des objectifs du SRADDET de la Région Centre-Val de Loire (source : Conseil régional CVL, 2019) avec mise en évidence des objectifs en lien avec la transition écologique par l'auteur

Entre autres initiatives, la Région a également mis en place une « COP régionale » afin de « fédérer tous les acteurs de la transition écologique au sein d'une même structure » (site Internet de la Cop régionale : <https://cop.centre-valdeloire.fr/>) et lancé le dispositif « A vos ID » qui a vocation à « donner aux acteurs locaux les moyens nécessaires d'imaginer une solution en faveur des transitions territoriales, de définir les conditions de sa mise en œuvre et de pouvoir l'expérimenter » (Conseil régional Centre-Val de Loire, 2022). Ces initiatives, entre autres, sont valorisées par le biais du réseau Oxygène, également initié par la Région.

Enfin, après avoir été la deuxième région à déclarer l'urgence climatique, la Région Centre-Val-de Loire se mobilise en 2023 pour mettre en place une Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) afin de « coordonner, d'accélérer, de financer les transformations énergétique et écologique » (Conseil régionale Centre-Val de Loire, 2023).

Ces initiatives contribuent au fait que la région Centre-Val de Loire se classe 2<sup>ème</sup> du classement des régions réalisé par l'observatoire de la transition écologique des territoires<sup>1</sup>(voir tableau n°4).



Tableau n°4 : Classements et scores par thème obtenus par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de l'observatoire de la transition écologique des territoires (source : <https://www.envirocore.fr/regions/centre-val-de-loire> )

Ce classement ne doit cependant pas faire oublier le bilan global qui reste médiocre et les difficultés à tenir les objectifs fixés notamment car, comme le soulignait le chercheur Gonéri Le Cozannet sur les réseaux sociaux début 2023, « les collectivités n'ont aujourd'hui pas les moyens financiers de réaliser ces transformations pour le climat et l'énergie ». A titre d'exemple, Benoît Thévard (2022) faisait certes état d'une progression de la production des énergies renouvelables mais à un rythme manifestement trop faible pour tenir les objectifs du SRADDET (voir tableau n°5).

<sup>1</sup> Porté par l'association du même nom, cet observatoire revendique le fait de proposer une « information fiable, indépendante et non partisane sur les résultats de l'action des Régions en matière de transition écologique. » (source : <https://www.envirocore.fr/methodologie-et-donnees> )

Filières	Production 2014	Objectifs 2021	Bilan 2019
Biomasse - Bois-énergie	4,6	10,245	4,8
Biomasse - Biogaz (méthanisation, biogaz issu de STEP, ISDND)	0,1	0,649	0,2
Géothermie	0,1	0,823	0,1
Solaire thermique	0,018	0,048	0,02
Eolien	1,63	3,779	2,6
Solaire photovoltaïque	0,19	0,843	0,35
Hydraulique	0,14	0,134	0,1
<b>Total (TWh)</b>	<b>6,9</b>	<b>16,521</b>	<b>8,2</b>

Données OREGES

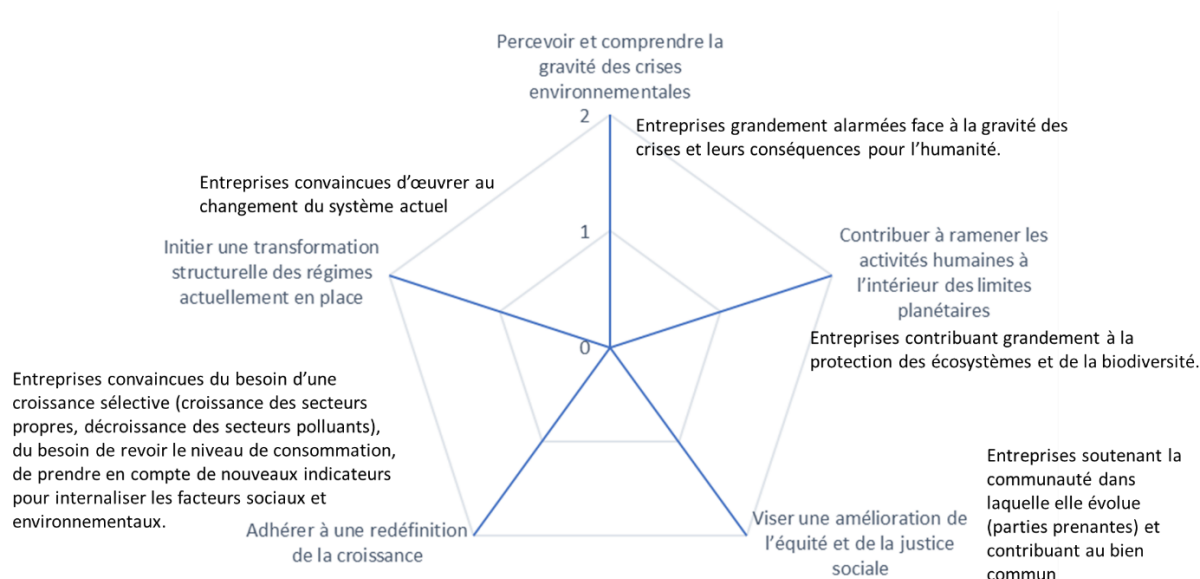
Tableau n°5 : Production des énergies d'origine renouvelable en région Centre-Val de Loire (source : Thévard B., 2022)

Du fait d'une certaine perte de pouvoir, de moyens financiers insuffisants et de la montée en puissance d'autres acteurs (Agrawal et Lemos, 2007 cités par L'Allier, 2016) ou encore d'une vision à court-terme liée aux échéances électorales (Grosse, 2020), les Etats et les collectivités demeurent donc incapables de mettre en œuvre les actions nécessaires à relever les enjeux environnementaux. La responsabilité des acteurs économiques n'est-elle pas à renforcer ?

### 1.5. La nécessaire mobilisation des acteurs économiques

Dans un ouvrage collectif consacré à la responsabilité sociale des entreprises et s'appuyant sur les recherches de différents auteurs, Kernaghan Webb (2013) décrit comment à partir du XIXème siècle, progressivement et influencée par les grandes entreprises, la législation a permis une déresponsabilisation des entreprises. Cette dernière « a renforcé la capacité des entreprises à agir en tant que véhicules pour maximiser la création de la richesse privée, avec des investisseurs et des dirigeants peu soucieux de l'intérêt général et de questions morales » (ibid.). Toutefois, l'auteur constate, depuis quelques années, un renversement de cette tendance grâce à des évolutions réglementaires mais également la pression des consommateurs.

Par ailleurs, par opportunisme ou conviction, de plus en plus d'entreprises se revendiquent comme engagées dans la transition écologique. Les auteurs L'Allier et Audet (2020) proposent des critères pour évaluer l'engagement d'une entreprise dans la transition écologique (voir graphique n°7) et de définir une entreprise de la transition socioécologique comme une entreprise qui « évolue en marge des régimes sociotechniques dominants et vise une transformation structurelle de ces derniers vers une plus grande soutenabilité sociale et environnementale, aux dépens des objectifs de croissance généralement acceptés ». Pour ce faire, elle propose des produits, services et processus produisant des gains économiques et non économiques pour les individus, l'économie et la société, et permettant de ramener l'impact des activités humaines à l'intérieur des limites planétaires tout en contribuant à une plus grande équité sociale. »



Graphique n°7 : Critères pour évaluer le degré de contribution d'une entreprise à la TEE (d'après L'Allier et Audet, 2020)

Alors qu'elles se revendiquent comme alternatives aux « entreprises lucratives », les entreprises de l'ESS ne répondent-elles pas, au moins en partie, à cette définition ? Après avoir rappelé ce que recouvre l'ESS, nous tenterons de répondre à cette question dans la deuxième partie.

## 2. L'ESS : une grande famille en progression

### 2.1. Un périmètre et une dénomination variables selon les pays, une définition officielle en France

Il n'y a pas une définition de l'ESS internationalement reconnue (Castel, 2015). Le terme même d'ESS n'est pas nécessairement utilisé pour décrire ce qui est également qualifié de « tiers secteur », en référence au fait que les entreprises de l'ESS proposent une « troisième voie » se distinguant à la fois du secteur public (elles sont indépendantes de l'Etat même si certaines proposent des services publics) et du secteur privé (du fait que la maximisation des profits n'est pas la finalité). Ainsi, comme le montre le schéma n°8 suivant, différents termes sont utilisés à travers le monde et le périmètre peut s'avérer variable.

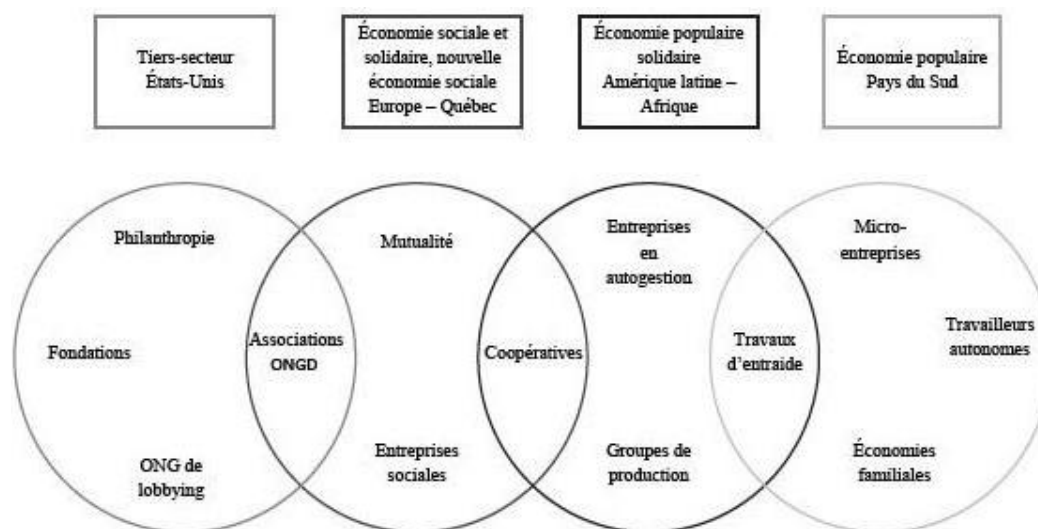


Schéma n°8 : Suivant les zones géographiques, les termes et les périmètres différents de l'ESS (Source : Castel, 2015)



On pourra relever le caractère simplificateur de ce schéma. En effet, le Think and Do Tank « Pour la solidarité » qui s'est donné comme mission d'être un observatoire de l'ESS à l'échelle européenne constate, sur la page « Définitions » de son site Internet, des divergences au sein de l'Union Européenne. On peut également noter que, même en France, son périmètre est discuté. A titre d'exemple, Diane Rodet (2019) fait état de débats sur la question de l'appartenance des fondations à l'ESS. Cependant, pour ce qui est de la France et sans affirmer pour autant que cela clôt le sujet, la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 dite « ESS » ou « loi Hamon » en a arrêté la définition suivante (article 1) :

« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1. Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
2. Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
3. Une gestion conforme aux principes suivants :
  - a. Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
  - b. Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

Plus loin, toujours dans l'article 1 de cette loi, il est précisé que les coopératives, les mutuelles, les fondations et les associations loi 1901 relèvent de fait de l'ESS. Des sociétés commerciales peuvent également en revendiquer l'appartenance sous réserve que leurs statuts garantissent :

- le respect des 3 conditions vues ci-dessus ;
- la recherche d'une utilité sociale ;

et qu'elles appliquent certaines règles de gestion de leurs bénéfices et de leur capital (voir schéma n°9).

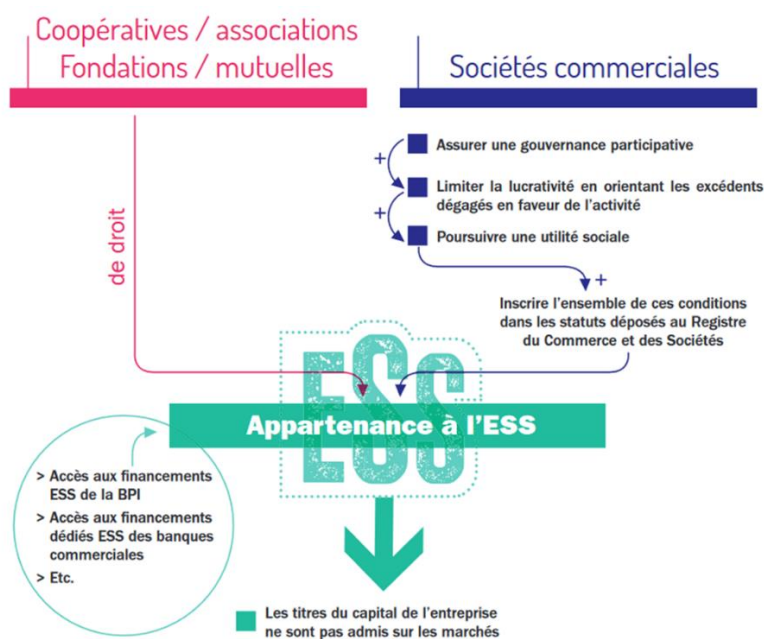


Schéma n°9 : Les différents types d'entreprises de l'ESS  
(source : CNEI, Mouves, Entreprises d'insertion, entrepreneurs sociaux, 2014)

Ainsi, comme résumé par Philippe Frémeaux (2011), la définition française implique que « l'économie sociale et solidaire rassemble des organisations qui se veulent alternatives. Alternatives soit par ce qu'elles sont [(coopératives, mutuelles, fondations, associations qui constituent l'économie sociale)], soit par ce qu'elles font [(elles constituent l'économie solidaire)] ». Selon le même auteur, il y a bien sûr un recoupement entre les deux : certaines structures peuvent relever de l'ESS de par leur fonctionnement mais également de par leur finalité (voir schéma n°10). Dans les deux cas, leurs statuts sont les garants de leur caractère « alternatif » vis-à-vis des secteurs public et privé à visée lucrative qui se traduit, a minima, par ce que la loi de 2014 a institué : les entreprises de l'ESS partagent le souci d'un fonctionnement démocratique et d'une lucrativité limitée.

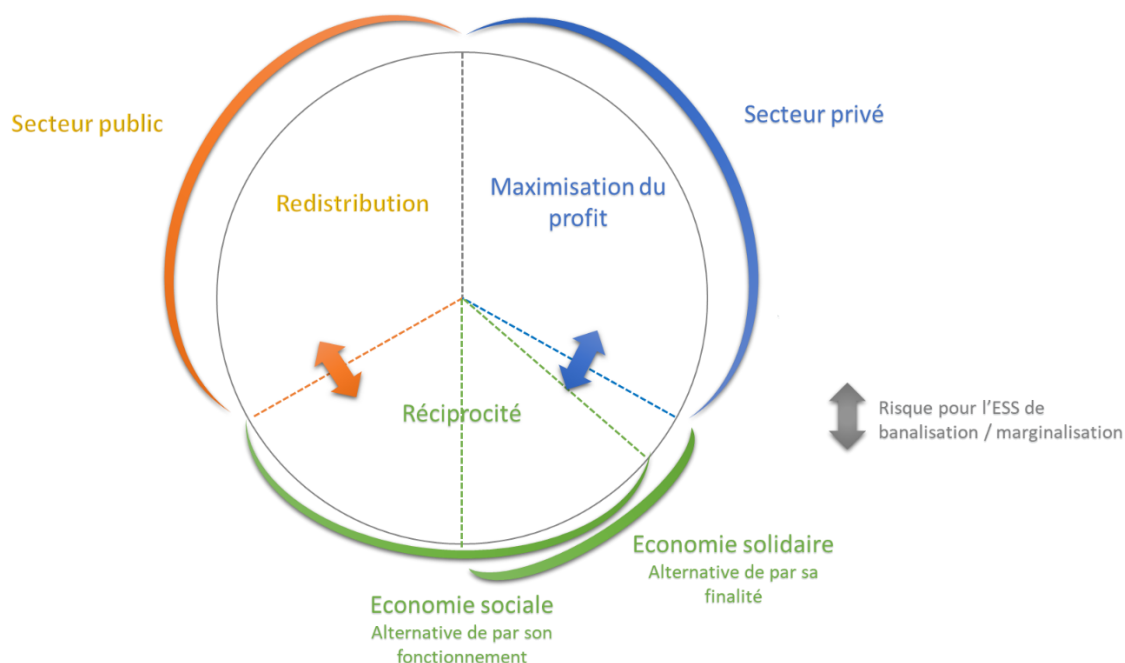


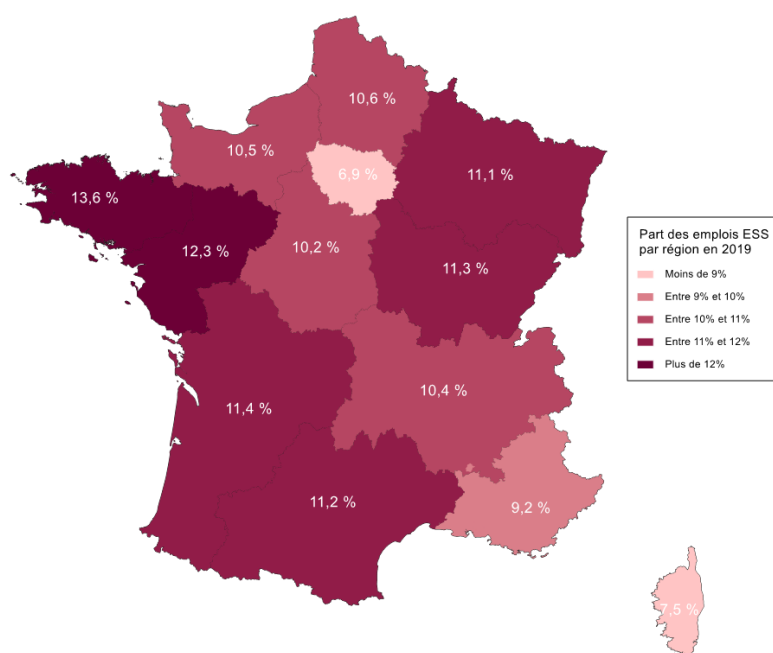
Schéma n°10 : Les comportements économiques associés au secteur public, au secteur privé et au tiers secteur regroupant l'économie sociale et l'économie solidaire (adapté de Restakis J., 2006)

C'est cette même loi, nous le verrons plus loin, qui a conforté le rôle des Chambres Régionales de l'ESS. Cette étude portant sur le rôle de la CRESS en région Centre-Val de Loire, nous retiendrons donc cette définition officielle pour en définir le périmètre.

## 2.2. Présentation de l'ESS et de ses différentes familles en France et en région Centre-Val de Loire

Constatant « qu'en trente ans (1980-2010), le secteur de l'ESS a probablement doublé son importance relative dans la population active (de 5 à 10 %) et également doublé ses effectifs salariés en valeur absolue (de 1,1 million à 2,3 millions) », Eric Bidet (2019) estime que l'ESS est, en France en tout cas, « un secteur en expansion ». Il faut noter, toutefois, l'amorce d'un léger déclin depuis 2017, plus marqué en région Centre-Val de Loire que dans les autres régions, qui serait lié selon Demoustier et al. (2020) « aux évolutions de politiques publiques, notamment à destination des associations (réduction des contrats aidés, baisse des dons dans le cadre de la réforme fiscale, etc.). »

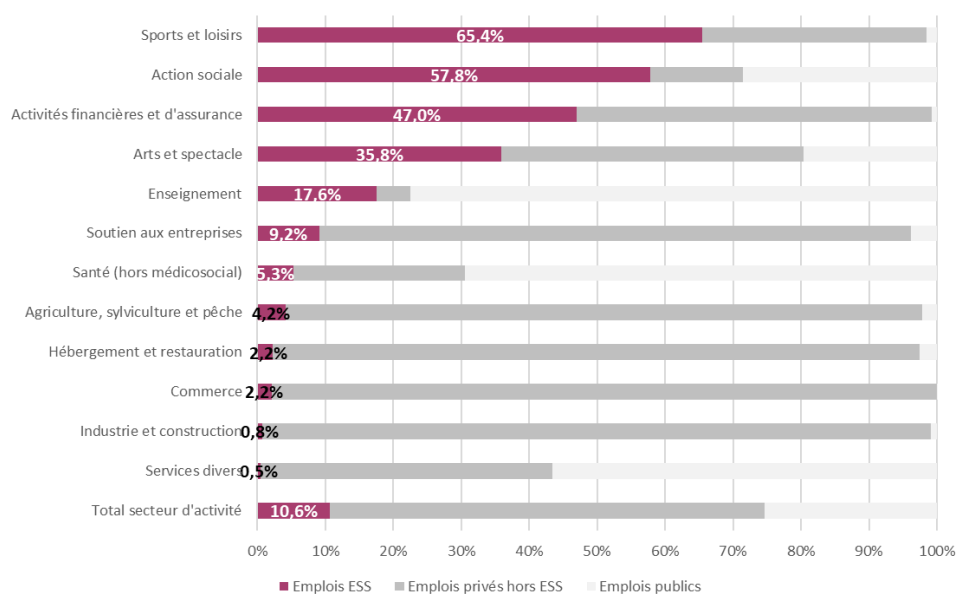
En 2019, en France comme en région Centre-Val de Loire, l'ESS représente un peu plus de 10% des emplois (voir carte n°1) avec respectivement 2.3 millions et 92 694 emplois auxquels il faut rajouter une estimation de 22 millions de bénévoles, le plus souvent au sein d'associations, dont 500 000 en région Centre-Val de Loire (Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2023).



Carte n°1 : Pourcentages des emplois que représente l'ESS par région française (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2023)

Comme le souligne une note d'analyse de l'Insee, l'ESS est plus présente dans le sud-ouest de la région Centre-Val de Loire et les territoires ruraux très peu denses où elle peut représenter plus de 25% des emplois (Erwan Porte et al., 2021), confirmant ainsi le fait que « les entreprises de l'ESS savent en particulier créer de l'activité là où les entreprises classiques et les services publics sont défaillants : en zones rurales, dans les quartiers sensibles et les bassins en reconversion industrielle » (G. Lacroix et R. Slitine, 2023).

L'ESS est présente dans la plupart des secteurs de l'économie au travers de ses 149 752 entreprises dont 6125 en région Centre-Val de Loire. Comme le montre le graphique n°8, l'ESS emploie, en région Centre-Val de Loire une part importante des salariés travaillant dans les domaines des sports et loisirs, de l'action sociale, de la culture mais également des activités financières et d'assurance. Au national, les chiffres sont sensiblement les mêmes avec, toutefois, l'action sociale qui arrive en première position avec 60.4% des emplois devant les sports et loisirs, 55.4% (Demoustier et al., 2020).



Graphique n°8 : Part des emplois ESS selon les secteurs d'activité en région Centre-Val de Loire (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2023)

Après cette approche transversale de l'ESS, approfondissons chacune de ses familles.

### 2.2.1. Les associations

Selon l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901, une association est définie comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Les associations employeuses représentent plus de 80% des établissements ESS employeurs présents en région Centre-Val de Loire et 75% de l'emploi ESS, des chiffres proches de la moyenne nationale (voir tableau n°6).

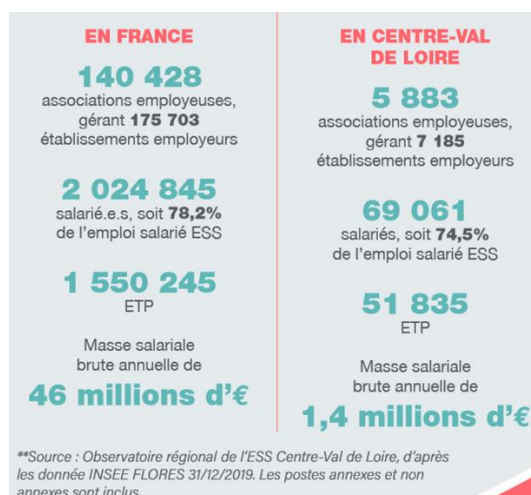


Tableau n°6 : quelques chiffres concernant les associations employeuses  
(source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2022a)

Elles sont des actrices majeures dans plusieurs secteurs où l'ESS est représentée. Ainsi dans l'action sociale, elles représentent 95.2% des acteurs de l'ESS (Demoustier et al., 2020) avec des acteurs tels que Isagroupe, dans le département du Cher, dont le cœur de métier est l'insertion par le travail ou encore A domicile 45, dans le Loiret qui propose, par exemple, des soutiens pour la réalisation des tâches ménagères ou administratives aux personnes dépendantes ou vulnérables.

Elles sont également majoritaires dans les domaines de l'enseignement (avec des établissements scolaires privés qui sont prioritairement associatifs), du sport ou encore de la culture.

Elles sont souvent regroupées dans le cadre de divers réseaux eux-mêmes représentés, pour beaucoup d'entre eux, au sein du Mouvement Associatif au niveau national comme régional. Ainsi Le mouvement associatif Centre-Val de Loire représente 20 000 associations, soit 1 sur 2, au travers de ses 7 membres « têtes de réseau » régionales<sup>1</sup> qui appartiennent également à des fédérations nationales (Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2022a).

### 2.2.2. Les coopératives

Coop FR, l'organisation représentative des entreprises coopératives françaises, se réfère volontiers à la Déclaration sur l'identité coopérative de l'Alliance Coopérative Internationale de 1895 (révisée en 1995) pour définir ce qu'est une coopérative : « Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et

<sup>1</sup> Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire CVL, France Nature Environnement CVL, le Comité Régional Olympique et Sportif CVL, La Ligue de l'Enseignement CVL, l'Union Nationale des Associations de Tourisme CVL, L'Union Régionale des Associations Familiales CVL et l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratif Sanitaires et Sociaux CVL

culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. » (site Internet de Coop FR).

En France, les principes coopératifs ont été définis dans la loi du 10 septembre 1947 qui précise notamment que « les coopératives sont régies par la présente loi sous réserve des lois particulières à chaque catégorie d'entre elles ». En effet, il existe différents types de coopérative (voir schéma n°11) qui sont encadrées par des textes réglementaires spécifiques.

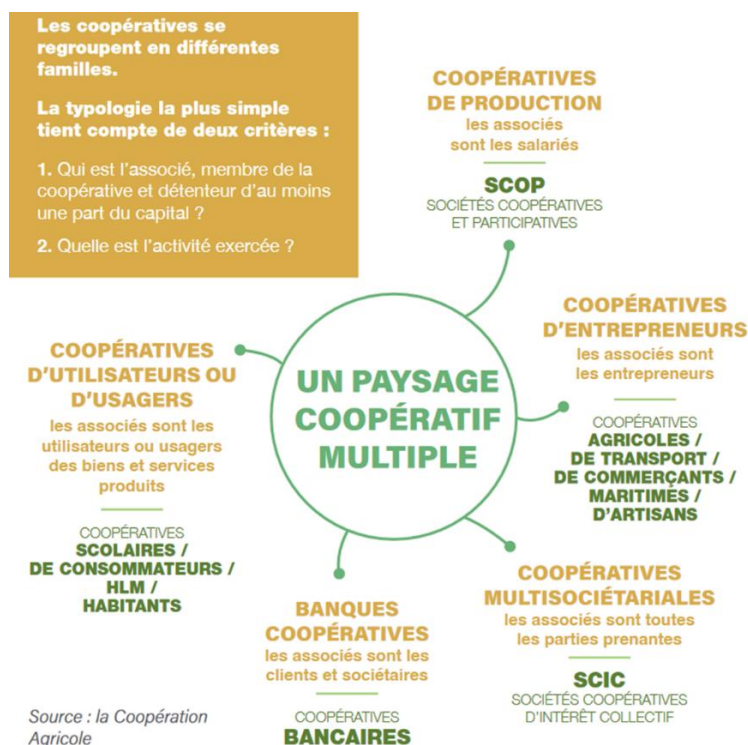


Schéma n°11 : les différents types de coopératives  
(source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2022b)

En France, comme en région Centre-Val de Loire, les coopératives représentent autour de 1.5% de l'emploi salarié (Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2022b). Elles sont les principales représentantes de l'ESS dans les secteurs de l'agriculture (avec, par exemple, Bio Centre Loire qui met en marché les fruits et légumes bio issus des fermes adhérentes en région Centre-Val de Loire), du commerce (avec, par exemple la Gabare, premier supermarché coopératif et participatif de la région Centre-Val de Loire), de l'industrie et la construction (avec par exemple la coopérative d'activité et d'emploi Nova-Bat en région Centre-Val de Loire) et de la finance et l'assurance (avec, par exemple, le Crédit Coopératif ou la NEF) (Demoustier et al., 2020<sup>1</sup>).

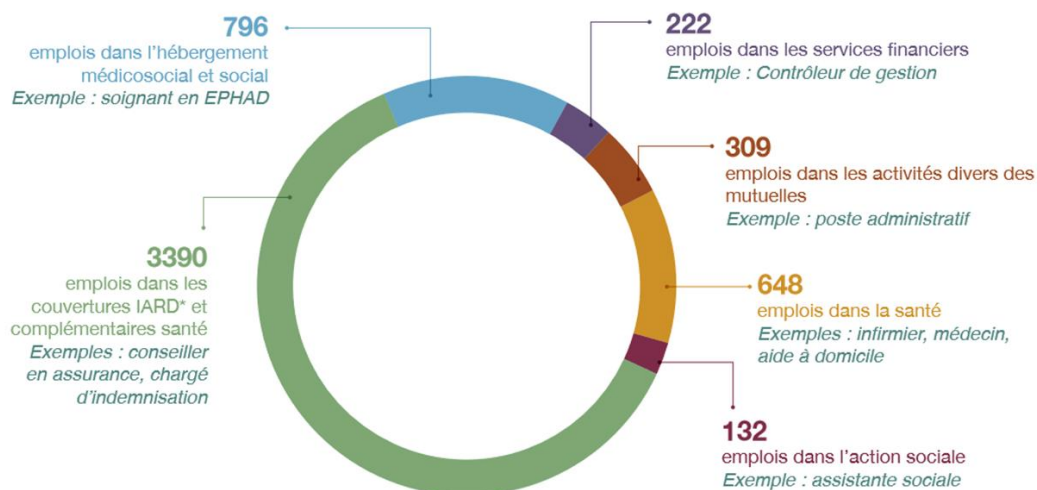
### 2.2.3. Les mutuelles

D'après Demoustier et al. (2020), « le terme "mutuelles" regroupe les mutuelles régies par le code des assurances (ou mutuelles d'assurance [comme la MAIF]) et les mutuelles régies par le code de la mutualité (mutuelles de santé et prévoyance [comme Harmonie mutuelle]). » Elles partagent le fait d'être « des sociétés de personnes à but non lucratif organisant la solidarité entre leurs membres, et dont les fonds proviennent des cotisations des membres » (Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2022c). Outre les activités d'assurance et de complémentaire santé, on peut noter que certaines

<sup>1</sup> Les exemples de structures ont été choisis librement par l'auteur. Les informations les concernant sont issues des sites Internet des structures citées.

mutuelles possèdent des établissements promulguant directement des soins (Demoustier et al., 2020<sup>1</sup>).

S'il n'y a « que » 620 mutuelles en France dont 16 en région Centre-Val de Loire, elles représentent tout de même plus de 137 000 emplois au national et près de 5500 en Centre-Val de Loire (voir le graphique n°9 pour la répartition de ces emplois selon les secteurs d'activité).



\*IARD : Incendies, Accidents et Risques Divers

Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019. Les postes annexes et non annexes sont inclus.

Graphique n°9 : Répartition sectorielle des emplois au sein des mutuelles en région Centre-Val de Loire (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2022c)

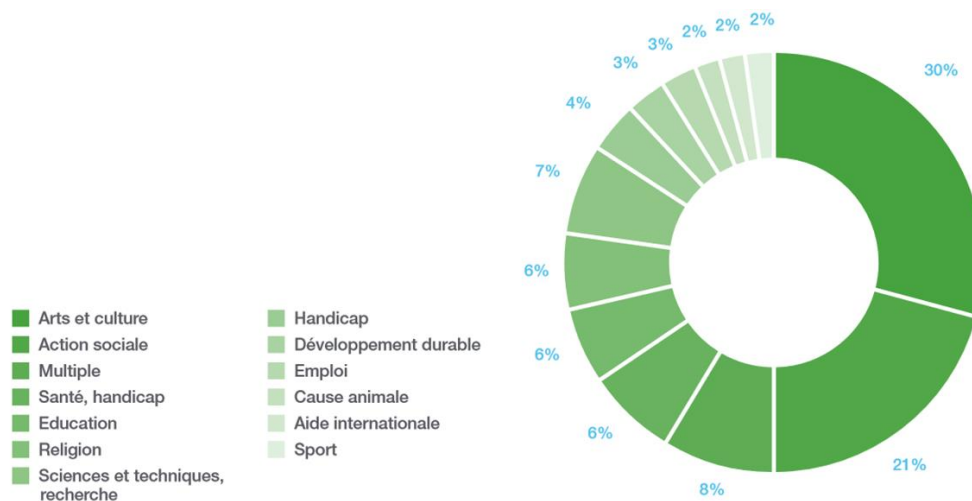
#### 2.2.4. Les fondations

L'article 18 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987, portant sur le développement du mécénat, définit une fondation comme étant « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. » Ce terme désigne aussi bien les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) que les fondations d'entreprise ou encore les fonds de dotation. Leurs activités concernent différents secteurs mais leur poids est le plus important dans celui de la santé (beaucoup d'entre elles gèrent des centres hospitaliers) (Demoustier et al., 2020).

Selon l'Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire (2020), « le nombre de fonds et de fondations en France est passé de 1 109 entités en 2001 à 4 202 en 2018. Cette augmentation peut s'expliquer par l'augmentation des Fondations Abritées et des Fondations d'Entreprises (plus de 20% de création entre 2014 et 2018), mais également à l'attrait du statut de Fonds de Dotation, beaucoup plus souple à créer. C'est ainsi que 50 % de Fonds se sont créés en entre 2014 et 2018. »

En 2019, on dénombrait 104 fondations et fonds de dotations en Région Centre-Val de Loire (ibid.) dont les domaines d'intervention principaux (voir graphique n°10) étaient l'arts et la culture (30%) et l'action sociale (21%). On pourrait citer l'exemple, dans le département de l'Eure-et-Loir, de la Fondation Chevallier Debeausse qui, notamment, « accueille pour des séjours de durées variables, des enfants, adolescent(e)s et jeunes majeur(e)s dont les familles se trouvent en difficulté temporaire ou durable » (d'après le site Internet de la fondation). Au niveau national, nous pourrions également évoquer la fondation MACIF qui finance, par exemple, des appels à projet sur la mobilité solidaire avec le CEREMA<sup>1</sup> (d'après le site Internet du CEREMA).

<sup>1</sup> Le Cerema, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.



Graphique n°10 : Domaine d'intervention principal des fonds et fondations en Centre-Val de Loire (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2020)

### 2.2.5. Les sociétés commerciales de l'ESS

Elles ne font partie du périmètre de l'ESS que depuis 2014 et les statistiques à leur égard sont beaucoup moins développées. Ainsi Lacroix et Slitine (2023) notent que « dans l'attente que soit effectué le recensement complet des sociétés commerciales relevant également de l'ESS [...], début 2021, seules 350 sociétés commerciales ayant la qualité de l'ESS ont été enregistrées ». Demoustier et al. (2020) relèvent qu'elles se caractérisent par des parcours type assez récurrents d'ex-salariés en quête de sens et créant pour la première fois une entreprise dans des domaines qui peuvent s'éloigner des secteurs « habituels » de l'ESS. Ainsi, nous pourrions citer l'exemple de la société NEOCSEM, Société par Actions Simplifiée basée à Orléans, qui conseille et accompagne les professionnels de l'alimentaire, les entreprises et les collectivités souhaitant passer aux emballages réemployables. Les deux cheffes de cette entreprise ont toutes deux des parcours professionnels en tant que salariés et affichent, sur le site de Rempil'it (marque qui désigne la solution de contenants réemployables consignés proposée par NEOCSEM), entre autres valeurs, la durabilité, l'éthique et la solidarité. Elles ont adopté, dans les statuts de la SAS, l'affiliation avec l'ESS en conformité avec la Loi de 2014 (d'après le site Internet de l'Annuaire des entreprises).

Comme nous l'avons vu, les structures de l'ESS appartiennent généralement à des réseaux qui les fédèrent par secteur et/ou famille de l'ESS. ESS France et les CRESS en région ont, elles, la vocation à fédérer l'ensemble des acteurs de l'ESS.

### 2.3. ESS France et les CRESS contribuent à structurer une vision partagée

Les familles associatives, coopératives et mutualistes s'étaient, certes, déjà regroupées au niveau national depuis les années 1970<sup>1</sup> afin de lutter contre les risques de banalisation et contre le « confinement du champ de l'économie sociale à celui du non-rentable, de l'expérimentation, du caritatif, en complément ou en remplacement des services publics » (Lacroix et Slitine, 2023) mais, pour la chercheuse Anne Fretel (2018), la loi de 2014 a marqué une véritable rupture. Alors qu'« à partir de la Révolution française et tout au long du XIXe siècle, [l'Etat] a cherché à partitionner le mouvement associatif [au sens générique] pour mieux le contrôler et s'assurer d'être le seul à même de pouvoir incarner la représentation de l'intérêt général », cette loi a, au contraire, démontré une volonté d'unifier l'ESS (ibid.). En effet, outre le fait qu'elle a défini l'ESS, elle a « officialisé » les rôles

<sup>1</sup> Au sein du Comité national de liaison des activités mutualistes coopératives et associatives puis du Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale

de la Chambre française de l'ESS, appelée ESS France et des Chambres Régionales de l'ESS (CRESS)<sup>1</sup>. Ainsi ESS France et les CRESS ont vocation, chacune à leur niveau, à assurer « la représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'ESS ». Par ailleurs, la loi précise qu'« ESS France soutient, anime et coordonne le réseau des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire et consolide, au niveau national, les données économiques et sociales et les données qualitatives recueillies par celles-ci ». Les CRESS assurent également l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises.

Partant du constant que « l'ESS des entreprises ne fait pas encore système » et que « bien des acteurs nouveaux de l'ESS sur les territoires ignorent même l'existence de ces écosystèmes divers... et ne se sentent pas représentés par eux », Jérôme Saddier (président d'ESS France cité par Lacroix et Slitine, 2023), porte le projet de la République de l'ESS. Lors de son Congrès de décembre 2021, la Déclaration d'engagements au sein de l'Economie Sociale et Solidaire « Pour une République Sociale et Solidaire : nos raisons d'agir » a été adoptée à l'unanimité par les membres d'ESS France et « a vocation à être approprié[e] largement par celles et ceux qui font l'ESS au quotidien » (page dédiée du site Internet d'ESS France). Cette déclaration affirme notamment la volonté d'être moteur dans le « ressourcement d'une République qui permet d'assurer les nécessaires transitions [...] sans s'ériger en « contre-société ». Cette déclaration identifie clairement les enjeux liés aux enjeux environnementaux et le rôle que peut jouer l'ESS.

---

<sup>1</sup> Les CRESS préexistaient elles aussi. A titre d'exemple, la CRES (avec un seul « s » pour « sociale ») en Centre-Val de Loire a été créée en 1993 et a adopté le second « s » en 2007 (CRESS CVL, s.d.)



## II. En Région Centre-Val de Loire : un engagement de l'ESS dans la transition écologique à consolider

### 1. Dans le sillage d'ESS France, la CRESS CVL se mobilise en faveur de la TEE

#### 1.1. ESS France en chef de file sous l'impulsion des CRESS

D'après Aurore Médieu<sup>1</sup>, le Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS s'était mobilisé sur le sujet de la transition écologique à partir de 2018, sous l'impulsion des CRESS notamment de Bretagne et de Corse, alors les plus « en avance » sur le sujet. Aujourd'hui regroupées au sein du 2<sup>ème</sup> collège d'ESS France<sup>2</sup>, les CRESS demeurent les structures les plus motrices sur le sujet au sein de l'institution : la mobilisation des autres collèges est plus timide. Cependant, toujours d'après Aurore Médieu, ESS France a une vraie ambition quant à la transition écologique, en témoigne les récents recrutements pour venir renforcer l'équipe des salariés à ce sujet. ESS France porte ainsi le message d'une nécessaire « ESSisation » de l'économie considérant qu'un des verrous de la transition réside dans la recherche de la lucrativité par les autres acteurs de l'économie. Il n'en demeure pas moins qu'un des enjeux pour ESS France est d'entraîner tous les acteurs de l'ESS dans leur propre transition.

Aurore Médieu assure l'animation du réseau des chargés de mission des CRESS travaillant sur la transition écologique et/ou l'économie circulaire (les intitulés de poste sont variables selon les régions). Différents sujets sont ainsi travaillés au national dont l'appui aux acteurs de l'ESS engagés dans la transition écologique, c'est-à-dire proposant des « solutions » (sur le réemploi par exemple), en relation avec les têtes de réseau nationales concernées. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'est né un des projets majeurs du réseau, Cartéco (voir encart n°4).

#### **Encart n°4 : Cartéco, un projet ambitieux de référencement des acteurs de l'ESS engagés dans la transition écologique**

(d'après le site de Cartéco : <https://carteco-ess.org/map> )

Le projet Cartéco a démarré en 2021 avec l'ambition de référencer les acteurs ESS engagés dans la transition écologique afin de répondre à plusieurs besoins (voir schéma n°12).



Schéma n°12 : Les différents besoins auxquels répond Cartéco (source : site Internet de Cartéco)

<sup>1</sup> Les informations exposées ici ont été recueillies lors d'un entretien avec Aurore Médieu, responsable transition écologique & économie circulaire à ESS France, le 16/05/2023

<sup>2</sup> Le Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS et ESS France ont fusionné en 2019. Le collège 1 est composé des organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'ESS. Le collège 3 est composé des organisations transversales (fédération, réseau, ...) de niveau national. Le Collège 4 est composé des membres associés (personnes morales ou physiques qui partagent les valeurs défendues par l'association).

Dans un premier temps, ce sont 7 CRESS qui se sont mobilisées et ont implémenté la carte, développée sur GoGoCarto afin d'en faciliter l'interopérabilité avec d'autres cartes, dans le domaine d'activité intitulé « Gestion des ressources et des déchets ». Le principe est de laisser la possibilité à un référencement participatif mais avec une modération assurée par les CRESS afin de s'assurer de la qualité de la donnée.

Aujourd'hui, la plupart des CRESS sont mobilisées et un nouveau secteur d'activité est couvert, celui de l'agriculture et l'alimentation durables. D'autres domaines comme la mobilité durable vont progressivement être intégrés.

## 1.2. En région Centre-Val de Loire, la CRESS monte en puissance progressivement mais son positionnement reste à préciser

Alors qu'un de ces membres, la FNE CVL (France Nature Environnement) représentée à la CRESS par Guy Janvrot (également élu au sein du Mouvement Associatif), cherche depuis longtemps à ce que la CRESS s'engage plus sur les questions environnementales, ce n'est que depuis peu que celles-ci ont pris de l'importance au sein de la structure. Quelques dates jalonnent cette montée en puissance progressive.

Il y a eu, tout d'abord, une étude menée en 2014 qui a visé à préciser le potentiel de développement de l'ESS en région Centre-Val de Loire en lien avec les « filières d'avenir » alors identifiées par le Conseil régional (voir schéma n°13).



Schéma n°13 : Les six filières d'avenir identifiées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire (source : Barot A. et al, 2014)

Cette étude identifie la présence des acteurs de l'ESS dans l'économie verte<sup>1</sup> en pointant notamment leur rôle dans le réemploi et le recyclage. Ils sont également bien présents dans la dynamique de développement des circuits courts alimentaires dont on peut considérer qu'elle relève également de la transition écologique. Accueillir les acteurs de l'ESS à ces filières, faire connaître les acteurs au sein même de ces filières et, enfin, favoriser la coopération entre ces filières sont les trois axes de progrès alors mis en avant.

<sup>1</sup> « L'économie verte regroupe deux types d'activités : des activités classiques réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie, et les éco-activités, dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. » (source : site Internet du ministère en charge de l'économie ; s.d.)

En réponse au 2<sup>ème</sup> axe (« faire connaître les acteurs »), la CRESS élabore en 2017 un document intitulé « Économie Circulaire et les entreprises sociales et solidaires » qui permet une illustration concrète des 7 piliers de l'économie circulaire proposés par l'ADEME avec des exemples régionaux de structures de l'ESS (Reulier A.S., 2017).

En 2020, la CRESS adopte son plan stratégique 2025<sup>1</sup> qui identifie 2 défis (extrait) :

- « Défi d'une société plus égalitaire : égalité entre les générations, égalité femme-homme, accès pour tous à une activité source de dignité (création d'activité, emploi, engagement bénévole ...)
- Défi des transitions écologiques, énergétiques et numériques : recherche de la sobriété dans nos comportements et activités, réduction des consommations énergétiques liées au transport, développement du numérique au service de l'humain. »

Concernant la question de la transition écologique, les constats partagés, extraits du plan stratégique 2025, comprennent la nécessité de :

- réduire notre empreinte carbone par la sobriété ;
- structurer et d'encourager les filières de transition ;
- développer la démocratie participative ;
- développer l'économie locale ;
- développer des solutions de mobilité douce et économe ;
- favoriser des lieux de co-construction de projets de territoire comme les PTCE et les Tiers-lieux.

Afin de relever les deux défis, les membres de la CRESS, toujours dans le plan stratégique 2025, se sont engagées à progresser dans leurs pratiques, coopérer, développer, déployer et valoriser des solutions communes. Plus particulièrement concernant la transition écologique ils ont identifié comme objectifs communs le fait d'évaluer la place des acteurs de l'ESS dans la transition écologique et de « contribuer à des actions de maillage du territoire en vue de maintenir et développer du lien social, l'accès au travail et aux services. »

Enfin, en 2021, la CRESS choisit de rallier le projet Cartéco porté par ESS France et d'ouvrir un poste de chargé de mission « Transition Ecologique et Energétique ». Ce poste est créé, dans un premier temps, sur les fonds propres de la CRESS afin de construire un programme d'actions et convaincre le conseil régional et l'ADEME de le financer.

Afin de préciser et amplifier le rôle de la CRESS dans la TEE, la première étape a consisté à réaliser une analyse de la situation par l'approche SWOT.

## 2. Proposition d'un plan d'action sur la base d'une analyse de la situation par l'approche SWOT

Le travail présenté ici a été réalisé dans le cadre des missions de l'auteur en tant que chargé de mission transition écologique et énergétique à la CRESS CVL. Toutefois, les analyses qui suivent et tout particulièrement l'approche bibliographique qui a permis de préciser les concepts utilisés en lien avec la transition écologique ainsi que les forces et faiblesses de l'ESS, ont été approfondis et consolidés dans le cadre de la rédaction de ce mémoire. L'approche SWOT avait ainsi été réalisée de manière plus « intuitive » et concise mais avait conduit à des conclusions similaires.

---

<sup>1</sup> Disponible sur le site Internet de la CRESS : <https://www.cresscentre.org/>

## 2.1. Méthodologie afin d'établir une vision des enjeux prioritaires et un plan d'action

L'approche SWOT (pour Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats) ou AFOM, en français (pour Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) a été choisie afin de capitaliser de façon synthétique un ensemble d'éléments de nature à faciliter la décision quant au contenu du plan d'action de la CRESS en lien avec la transition écologique.

Afin de rendre cette analyse la plus factuelle possible, il a été décidé de réaliser des entretiens ciblés avec quelques acteurs clés au premier rang desquels les membres de la CRESS. Début 2022, ces derniers ont été sollicités afin de proposer un entretien pour préciser les enjeux qu'ils identifient en lien avec la thématique de la TEE, les actions entreprises par leurs structures et leurs attentes vis-à-vis de la CRESS. Onze entretiens avec des adhérents de la CRESS ont ainsi été réalisés à ce sujet. D'autres entretiens avec des acteurs régionaux clés (COP régionale, Dev'up<sup>1</sup>, le Réseau des Acteurs du Réemploi et RESECO) ont également été réalisés (voir l'annexe n°2).

Très rapidement s'est posée la question de comment positionner les différents concepts utilisés en lien avec la transition écologique (économie circulaire, transition énergétique, ...) les uns par rapport aux autres afin, par la suite, de pouvoir cartographier de façon visuelle les rôles des différents acteurs en lien avec ces thématiques. Pour se faire, en parallèle des entretiens évoqués plus haut, un travail bibliographique a été réalisé. Dans un premier temps, les entretiens menés auprès des membres de la CRESS impliqués sur ces sujets ont permis de les positionner et de commencer à identifier des interlocuteurs de référence. Ensuite, cette « cartographie », non exhaustive, s'est enrichie au fur et à mesure que la connaissance du territoire et de ses acteurs a progressé (et, également, que certains acteurs sont apparus ou ont développé de nouveaux services). Elle a notamment pu être consolidée et complétée lors des réunions du Groupe de Travail « Transition Ecologique, Energétique et Sociale » (nommé plus succinctement GT TEES) mis en place par la CRESS (voir un peu plus loin, dans la partie consacrée au programme d'actions, les raisons qui ont conduit à sa mise en place).

Enfin, alors que les acteurs de l'ESS (tout au moins les acteurs nationaux comme ESS France et le labo de l'ESS) mettent en avant de nombreux points de convergence entre la transition écologique et l'ESS, il nous a semblé important de les répertorier mais aussi d'en analyser les éventuelles faiblesses. Certains ont été évoqués dans le cadre des entretiens mais une approche bibliographique a permis de compléter les éléments recueillis.

## 2.2. Les attentes des membres de la CRESS

Dans l'ensemble peu d'attentes vis-à-vis de la CRESS ont été clairement exprimées lors des entretiens dédiés, ce qui peut sembler en contradiction avec les travaux menés dans le cadre du projet stratégique 2025. Cependant, seule une partie des interlocuteurs rencontrés avaient pris part à ces réflexions.

Le besoin le plus clairement identifié qui ressort est celui de mieux faire connaître les ressources (compétences, outils, financements) susceptibles d'apporter des réponses aux questions que soulèvent la TEE. Plusieurs personnes ont, en revanche, clairement exprimé leur souhait que la CRESS ne vienne pas en doublon d'actions portées par eux-mêmes ou d'autres acteurs. Ces éléments confirment l'enjeu de bien cartographier l'ensemble des acteurs et leurs rôles dans la transition écologique.

---

<sup>1</sup> DEV'UP Centre-Val de Loire est une association qui émane de la Région et fédère l'ensemble des acteurs économiques régionaux, de la Région aux intercommunalités, du CESER aux chambres consulaires, des services de l'État aux organismes financiers, des pôles de compétitivité jusqu'au réseau de la Recherche. Sa finalité est l'emploi et le soutien aux entreprises régionales et aux territoires.

Certains ont également exprimé la crainte de ne pas pouvoir dégager de moyens pour participer aux travaux que la CRESS pourrait engager à moins que celle-ci n'arrive à obtenir des financements non seulement pour elle-même mais également pour les contributeurs.

Enfin, un certain cloisonnement des acteurs a été constaté, chacun établissant sa feuille de route sans concertation avec les autres. Cela peut sembler d'autant plus dommageable que la transition écologique, nous le développerons un peu plus loin, gagnerait à être abordée de façon systémique. Par ailleurs, pour financer leurs programmes, les acteurs sollicitent, encore une fois sans concertation, les mêmes interlocuteurs au premier des rangs desquels la Région et l'ADEME. C'est ainsi que, au fil des entretiens, a émergé l'idée de mettre en place une instance de concertation voire de coordination entre acteurs de l'ESS concernant la transition écologique. Une première ébauche a été élaborée et présentée à une partie des interlocuteurs. Malgré l'expression d'une certaine crainte de voir se monter une « énième instance », celle-ci a été bien accueillie et une réunion de préfiguration a été organisée début juillet 2022 (ce point est développé dans la partie traitant de la proposition du programme d'actions).

## 2.3. Clarification des concepts et cartographie des structures de l'ESS en lien avec la transition écologique en Région Centre-Val de Loire

### 2.3.1. Proposition d'un cadre conceptuel

La recherche bibliographique a permis de préciser certains concepts couramment utilisés lorsque que l'on évoque la transition écologique mais sans toujours bien savoir ce qu'ils recouvrent et de schématiser une proposition d'articulation de ces concepts.

Première idée importante, comme identifié par de nombreux auteurs d'horizons différents (Gérardin et Damette, 2020 ; Lefranc-Morin, 2020 ; Levrel et Missemmer, 2020 ; Cousinié, 2018) et comme le montre l'émergence même du champ de recherche sur les transitions vers la durabilité (Köhler et al., 2019), la transition écologique implique une approche systémique avec des transformations à toutes les échelles de la société (du local à l'ensemble des nations) et dans tous les domaines (agriculture, industrie, éducation, ...). Il est proposé de classer ces derniers selon quatre grands besoins : produire de l'énergie, se loger, se nourrir, se déplacer. Un cinquième regroupe les besoins liés la santé, les loisirs, l'équipement,... Ils sont représentés par des axes verticaux sur le schéma (voir schéma n°14) tandis que des axes horizontaux symbolisent les transformations qu'implique la transition écologique.

Concernant ces axes de transformation, il convient, tout d'abord, de noter l'importance de la question de l'énergie. Initiateur du mouvement des villes en transition, Hopkins (2010), tout comme les chercheurs en sciences économiques Gérardin et Damette (2020), estiment en effet que celle-ci est centrale : elle impacte massivement tout le fonctionnement de nos sociétés actuelles. La transition énergétique représente donc un axe essentiel de la transition écologique.

Ensuite, eu égard aux enjeux financiers qui sont en jeu pour l'engager, un deuxième axe constitutif de la transition écologique est manifestement celui du système financier. La finance verte devra notamment accompagner la transformation de l'économie.

Cette dernière est le troisième axe proposé : d'un modèle linéaire l'économie devra évoluer vers un modèle circulaire.

Enfin de nombreux travaux de recherche montrent que la transition écologique implique des changements majeurs dans nos modes de fonctionnement, de vies, nos façons de faire société et dans notre rapport à la nature. Nous proposons de regrouper quelques-unes de ces idées forces dans un quatrième axe dont on considérera qu'il intègre également les actions en faveur de l'environnement de manière générale (pour la biodiversité, contre les pollutions, ...).

Ces quatre axes sont naturellement très liés, imbriqués (voir schéma n°14 dans lequel les interrelations ont d'ailleurs été simplifiées car chaque axe pourrait être mis en interrelation avec chacun des trois autres).

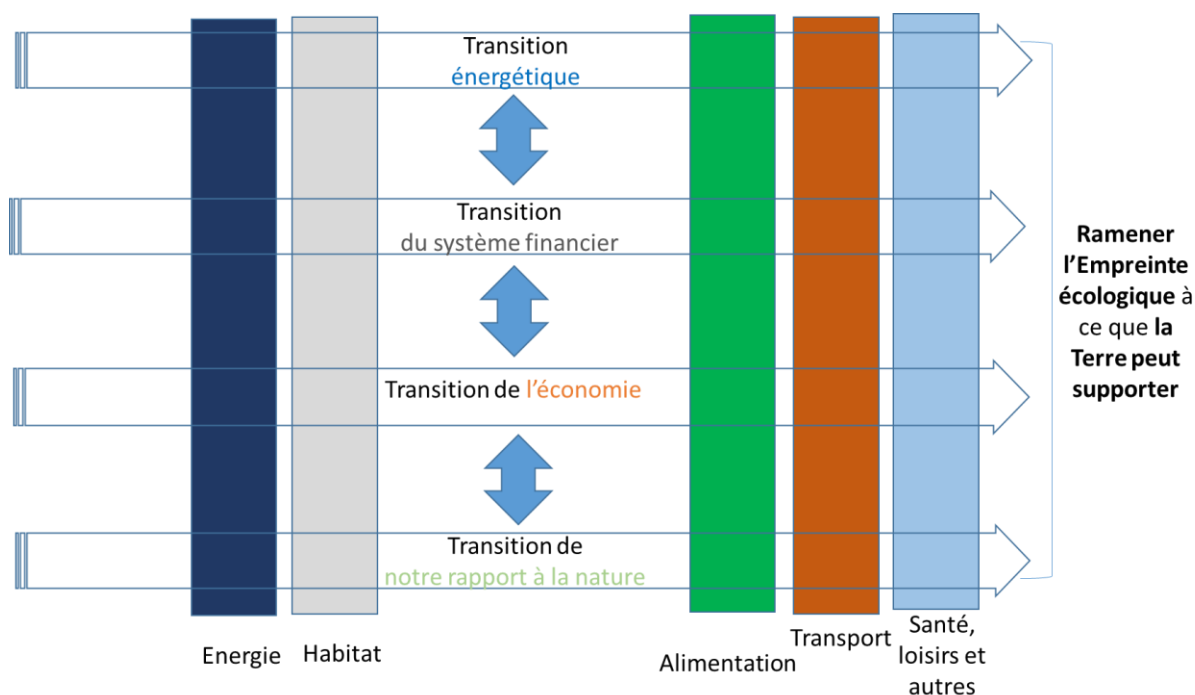


Schéma n°14 : Les 4 axes de transformation de la transition écologique

Chacun des axes de transformation a ensuite été approfondi afin d'en identifier les principaux « ressorts » et de positionner les acteurs en fonction de leurs principales implications en lien avec la transition écologique.

### 2.3.2. Cartographie des structures de l'ESS selon les principaux axes de la transition écologique

L'enjeu de ce travail est d'avoir une vision d'ensemble des structures de l'ESS, prioritairement et essentiellement ayant un rayon d'action régional, engagées dans la transition écologique, d'identifier leur complémentarité et, ainsi d'aider la CRESS à jouer son rôle de valorisation de ces acteurs auprès de différents publics. L'enjeu pour la CRESS est également de contextualiser l'élaboration de son propre programme d'action en veillant au respect du principe de « subsidiarité » (la CRESS n'a pas vocation à être en concurrence avec d'autres structures, au premier rang desquelles, ses propres adhérents).

Il est proposé de distinguer les structures mettant en œuvre, dans leurs activités, les leviers identifiés (elles sont désignées en tant qu'acteurs) et les structures venant en appui d'autres structures ou des citoyens pour mettre en œuvre un levier (elles sont désignées en tant qu'accompagnateurs). Certaines structures sont à la fois « acteurs » et « accompagnateurs ».

#### a. Les structures de l'ESS engagées dans la transition énergétique

Si l'on s'en réfère à différentes sources bibliographiques (voir encart n°5), les 3 leviers principaux de la transition énergétique sont la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables (et, de façon plus controversée, du nucléaire).

### **Encart n°5 : la transition énergétique : la décarbonation en ligne de mire mais pas seulement**

Nos modes de vie sont fortement dépendants des énergies fossiles alors que celles-ci sont amenées à se raréfier à plus ou moins long terme (Hopkins, 2010) et qu'elles sont en grande partie responsables du réchauffement climatique<sup>1</sup>. Cependant, comme le note Fabienne Collard (2018), la transition énergétique ne vise pas les mêmes objectifs à travers le monde et n'implique pas nécessairement de façon prioritaire la prise en compte de ces enjeux : certains pays vont, sous ce terme, mener des politiques visant à gagner en indépendance vis-à-vis de pays tiers, tandis que d'autres vont chercher à sécuriser un approvisionnement suffisant pour assurer leur croissance économique. En Europe, ce concept intègre clairement un objectif de respect du protocole de Kyoto et des Accords de Paris (Collard F., 2018).

Le professeur Viñuales (2021) définit justement la transition énergétique comme un « processus à multiples facettes de transition de formes d'énergie et de procédés à forte intensité de carbone vers des formes d'énergie et des procédés à faible intensité de carbone ». Ainsi donc, pour Viñuales, la transition énergétique vise à diminuer notre dépendance aux énergies fossiles.

Pour la consultante en transition énergétique Esther Bailleul (2019), le terme serait né en Allemagne dans les années 70 à l'initiative, notamment, du mouvement antinucléaire : il désignerait le « processus de transformation sociétale consistant à passer d'un système énergivore basé majoritairement sur des énergies fossiles et fissiles limitées, à un système énergétique moins consommateur basé sur les énergies renouvelables ».

Pour certains auteurs, enfin, elle peut, plus globalement, être vue comme regroupant « les changements requis pour promouvoir une énergie plus propre » (Gérardin et Damette, 2020). Elle adresserait donc l'ensemble des externalités négatives pour l'environnement liées à la production et à la consommation de l'énergie (ibid.).

Si l'on retient cette dernière approche de la transition énergétique, trois leviers principaux sont identifiés (Gérardin et Damette, 2020 et Bailleul, 2019) : le développement des énergies renouvelables et la diminution de la consommation d'énergie par plus de sobriété et d'efficacité. Concernant le nucléaire, Fabienne Collard (2018) rapporte que sa place dans la transition énergétique est variable selon les pays. Ainsi Pierre Papon (2020) estime que le « nucléaire n'a peut-être pas dit son dernier mot » malgré les critiques qui lui sont faites (coût, sûreté et gestion des déchets).

Cette transition énergétique ne sera pas sans conséquences géopolitiques (avec notamment une redistribution des pouvoirs des pays pétroliers vers les pays détenteurs des matières premières critiques nécessaires pour la production et le stockage des énergies renouvelables) tant elle remet en cause le système actuel (Viñuales J., 2021).

En outre, elle entraînera des transformations importantes dans le fonctionnement de l'économie avec des risques de voir des actifs financiers perdre de leur valeur (actifs échoués), de perte d'emplois dans certains secteurs (dans l'industrie pétrolière et celles qui lui sont directement liées notamment). Cette transformation de l'économie sera également induite par une nécessaire recherche d'une plus grande efficacité voire frugalité car le développement des énergies renouvelables peine encore à couvrir ne serait-ce que la hausse des besoins en énergie à l'échelle mondiale et leur impact environnemental n'est pas neutre : selon Aurore Stéphant (2022), « elles requièrent au moins dix fois plus de matière extraite, déplacée et transformée pour fournir la même quantité d'énergie qu'une centrale électrique au gaz naturel ». Ainsi, « la recherche d'une sobriété énergétique constitue désormais un impératif à l'échelle de la planète » (Gérardin et Damette, 2020).

---

<sup>1</sup> D'après le site « Our World in data », la combustion d'énergies fossiles a émis 37.08 milliards de tonnes de CO2 en 2019 sur un total de 49.76 milliards de tonnes de gaz à effet de serre en équivalent CO2.

Plusieurs membres de la CRESS ou acteurs régionaux de l'ESS en région Centre-Val de Loire se positionnent sur cette question (voir schéma n°15).

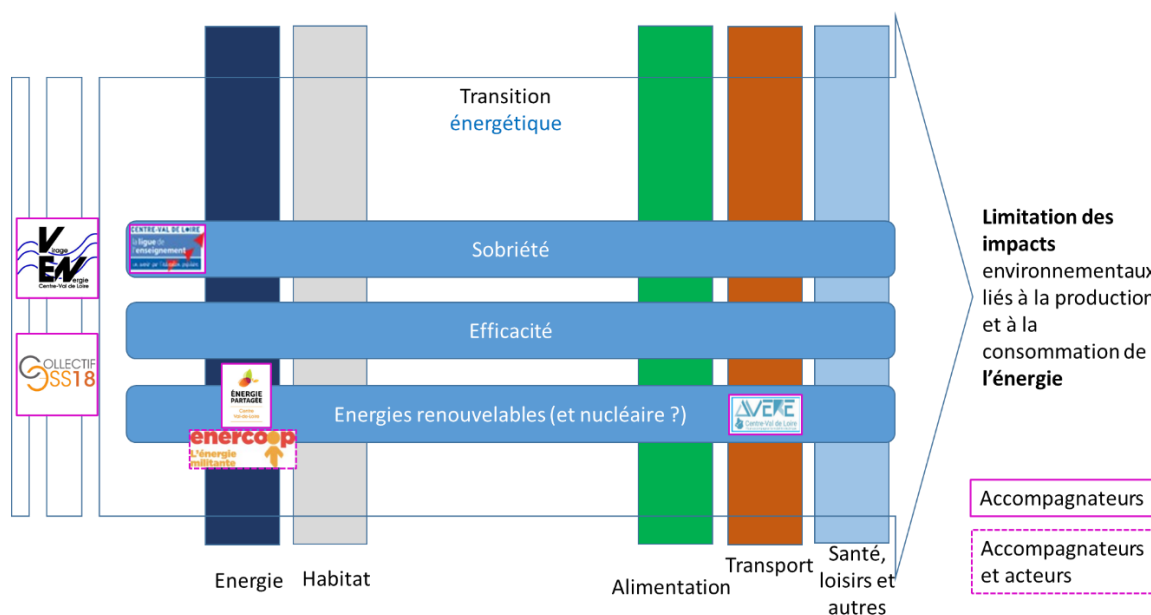


Schéma n°15 : Positionnement de différents acteurs ESS de la transition énergétique en Centre-Val de Loire

Il convient sans doute d'évoquer en premier lieu Virage énergie Centre-Val de Loire. En effet, cette association a été créée en 2012 avec comme objectif premier de « construire et de promouvoir un scénario de transition énergétique en Région Centre qui soit sobre en carbone, 100% renouvelable et sans nucléaire » (extrait du site Internet de l'association). Mandaté par le Conseil régional Centre-Val de Loire, l'Institut négaWatt s'est appuyé sur l'expertise de cette association pour réaliser une étude visant justement ces objectifs. Nous l'avons déjà évoqué, la Région peine à tenir ses objectifs en la matière mais elle affiche toujours aujourd'hui, dans son SRADDET, cette volonté de « 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050 » (Conseil régional Centre-Val de Loire, 2020).

Pour y parvenir, le conseil régional parie notamment sur le développement de projets citoyens. Il soutient ainsi le projet « LIFE\_LETSGO4Climate » (voir l'encart n°6) qu'il copilote avec l'ADEME et l'antenne régionale, créée en 2015, de l'association Energie partagée. Cette dernière est à l'origine du projet, en cohérence avec ses missions (favoriser l'émergence de collectifs citoyens porteurs de projets d'énergies renouvelables, animer le réseau constitué par ces collectifs et les accompagner, ainsi que les collectivités susceptibles de s'y associer, dans leur montée en compétences). Si le Collectif ESS18 a d'abord comme objectif l'animation des acteurs ESS dans le département du Cher, il figure également sur cette cartographie en tant que membre de la CRESS et du fait de son implication dans le projet « LIFE\_LETSGO4Climate » pour lequel il contribue à la mobilisation citoyenne.

Dans cette même dynamique de développement des énergies renouvelables, Enercoop, au niveau national est une SCIC qui s'est positionnée en tant que fournisseur d'électricité. Elle accompagne également le développement des projets de production d'énergie via une activité de bureau d'étude. Elle fédère un réseau de coopératives régionales dont les rôles et missions peuvent différer selon les territoires mais qui, dans l'ensemble, ont vocation à ancrer les missions d'Enercoop à une échelle plus locale. En mars 2023, Enercoop a décidé de monter une association de préfiguration d'une coopérative en région Centre-Val de Loire.

On peut également noter que l'AVERE s'est récemment implantée en région Centre-Val de Loire. Cette association rassemble des acteurs de la mobilité électrique (énergéticiens, constructeurs,...) et vise à accompagner le développement de l'électrification du parc automobile en proposant notamment des



formations et du conseil pour l'implantation des bornes de recharge (d'après le site Internet de l'association).

Enfin, la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire n'est aujourd'hui pas directement impliquée dans la transition énergétique mais elle travaille avec Virage Energie pour porter un programme d'actions en lien avec la sobriété. En effet, ces associations ont identifié ce sujet comme à la fois majeur et pourtant peu (voire pas) pris en compte. Elles envisagent ainsi de proposer une offre de formation afin de faire monter en compétences les associations qui le souhaiteraient, de les mettre en réseau et de les accompagner dans la mobilisation des collectivités<sup>1</sup>.

**Encart n°6 : Le projet LIFE\_LETSGO4Climate en région Centre-Val de Loire**

(Extrait de la broche de présentation disponible sur le site Internet du projet)

Cofinancé par l'Union européenne, ce projet de plus de quatre ans (juillet 2021 à septembre 2025) a un double objectif : diminuer la consommation énergétique collective et individuelle de 1,6 % par la sensibilisation et les actions de promotion de la sobriété énergétique et augmenter de 14 % la production d'énergie renouvelable sur les territoires d'expérimentation. Pour atteindre ces objectifs, le projet s'appuie sur l'échelon local. Comment ? En faisant confiance aux territoires, en mobilisant et soutenant les actions des citoyens, désireux d'expérimenter et de déployer de bonnes pratiques relatives à la sobriété énergétique ainsi qu'au développement des énergies renouvelables. Le cœur de la démarche consiste à faire émerger des « communautés d'énergie », c'est-à-dire des collectifs citoyens porteurs de projets de production d'énergie renouvelable ou de sobriété énergétique.

**b. Quelques structures de l'ESS engagées dans la finance verte**

Parmi les différents leviers de transformation de la finance au service de la transition écologique (voir encart n°7), la contribution de quelques acteurs ESS de la région Centre-Val de Loire a pu être identifiée dans le cadre de la première réunion du GT TEES et d'un entretien avec le directeur de France Active en ce qui concerne les labels verts et le financement participatif citoyen.

**Encart n°7 : La finance verte**

Selon Ben Lahouel et al. (2021), « le concept de finance verte peut être défini comme un soutien financier à la croissance verte qui réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les polluants atmosphériques ». Il s'inscrit dans celui, plus global, de finance durable. Dans leur ouvrage « La finance verte » paru en 2021, Ansidei et Leandri identifient trois moteurs de développement de la finance verte depuis les Accords de Paris (voir schéma n°16). Tout d'abord, investir dans la transition écologique peut être un moyen d'assurer une certaine rentabilité financière. Ensuite, l'intégration des enjeux environnementaux devient de plus en plus nécessaire du fait de la demande sociétale (c'est-à-dire des épargnants ou du fait des incitations des pouvoirs publics). Enfin, la prise en compte des risques financiers que font courir le réchauffement climatique et, plus globalement, les atteintes à l'environnement explique également le développement de la finance verte. Cette dernière inclut, en effet, les évolutions du système financier qui visent à se prémunir des risques physiques (inondations, incendies, ...), de transition (avec notamment les actifs échoués, il s'agit des risques financiers liés aux activités qui pourraient perdre de leur pertinence du fait de la transition écologique) et de responsabilité (liés aux « impacts financiers d'éventuelles poursuites judiciaires pour avoir contribué au changement climatique ou avoir insuffisamment pris en compte le risque climatique ») (ibid.).

<sup>1</sup> Informations recueillies dans le cadre d'un entretien avec des représentants de la Ligue de l'Enseignement et de Virage Energie le 22/06/2023

Parmi les dispositifs s'inscrivant dans la finance verte, Ansidei et Leandri (2021) décrivent plus particulièrement l'intégration de critères environnementaux dans le reporting et la notation des entreprises (ils font le constat que « sur le plan environnemental, l'information extra-financière reste encore imparfaite mais se raffine à mesure qu'elle pèse de plus en plus dans les choix de financement et que les standards volontaires, les obligations réglementaires et la vigilance se renforcent »), les labels (les établissements financiers proposent des produits, des services qu'ils qualifient de « verts » selon des critères internes ou respectant des normes établies par des organismes privés ou directement par des Etats) et le financement participatif. Selon le site du ministère en charge de l'économie et des finances, on peut y ajouter le marché du carbone ainsi que les dispositifs réglementaires établissant des incitations financières (avantages fiscaux ou taxes par exemple).

Ainsi, on peut citer le Crédit Coopératif et la MACIF qui proposent des produits financiers favorisant le développement de projets en faveur de la transition écologique ou encore la plateforme Efferve'sens pilotée par France Active Centre-Val de Loire (voir le schéma n°16). Cette dernière est décrite sur son site Internet comme une « plateforme de financement participatif local accompagnant les projets engagés et citoyens implantés en Région Centre-Val de Loire. Ce dispositif fonctionne sur le modèle d'abondement participatif : pour 1€ citoyen, les dons sont multipliés par 3 » grâce à la participation complémentaire du conseil régional et des banques partenaires, appartenant également à l'ESS, à savoir le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne. Cette plateforme n'est donc pas dédiée à la transition écologique mais cette dernière constitue un des critères de sélection et les appels à projets peuvent être directement en lien (par exemple, en 2022, l'économie circulaire a été l'un des thèmes retenus). A titre d'exemple, l'écolieu<sup>1</sup> « la Filerie », dans le Loir-et-Cher, a obtenu un financement de plus de 20 000€ afin d'aménager ses jardins avec des installations durables (une serre notamment) et créer des programmes pédagogiques liés à la transition à destination de divers publics.

Enfin, dans un secteur économique plus précis, celui de l'agriculture, Terres de Lien est un bon exemple de foncières solidaires qui a pour but de faciliter l'accès au foncier agricole par la mobilisation de l'épargne solidaire. Cette structure, nationale, dispose d'une association régionale à Blois.

---

<sup>1</sup> Selon Laurianne Hautefort (2021), les écolieux « cherchent, par la réunion d'individus divers qui cohabitent et travaillent en un même lieu, à créer les bases de leur autonomie. Ils se présentent comme des « lieux d'expérimentation », alternative du système social actuel considéré comme une « impasse » ».

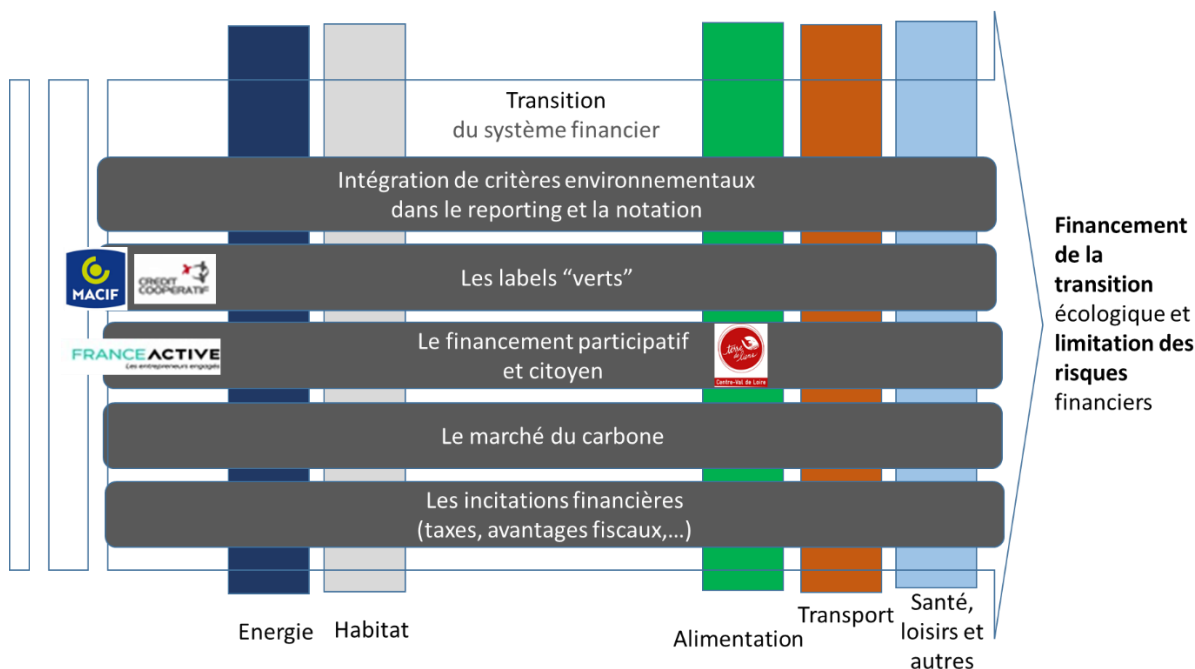


Schéma n°16 : Quelques acteurs ESS de la finance verte en Centre-Val de Loire

c. De nombreuses structures de l'ESS au service du développement de l'économie circulaire  
 Comme cela est développé dans l'encart n°8, il existe plusieurs définitions de l'économie circulaire.

#### Encart n°8 : L'économie circulaire

D'après Sacchi Homrich et al. (2018), le concept d'économie circulaire a été repris, depuis son apparition en 1990, dans le cadre de nombreux travaux s'inscrivant dans divers domaines (biologie, économie, écologie) et courants de pensées (« du berceau au berceau », « écologie industrielle » ou encore permaculture par exemple). Dans une optique « inclusive » (c'est-à-dire de façon à faire consensus), ces chercheuses proposent de la définir comme « une stratégie qui émerge pour s'opposer au système linéaire traditionnel, sans fin, et qui vise à relever le défi de la rareté des ressources et du gaspillage dans une approche gagnant-gagnant avec une perspective économique et de valeur ».

En France, l'ADEME (agence en charge de la transition écologique) précise sur son site Internet qu'elle « vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. [...] L'économie circulaire cible la gestion sobre et efficace des ressources. L'avenir va donc conduire à une mutation profonde des organisations (tant locales que mondiales) et des modes de vie. » En outre, l'ADEME identifie 3 domaines (la production et l'offre de biens et de services, la consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur et la gestion des déchets) dans lesquels s'inscrivent 7 piliers qui donnent un cadre opérationnel à l'économie circulaire (pour une illustration de chacun de ces 7 piliers, voir l'annexe n°3).

Dans leur travail de synthèse, Sacchi Homrich et al. (2018) relèvent le fait que l'essentiel des recherches portant sur l'économie circulaire reste largement focalisé sur son aspect « technique » et que des sujets comme les modes de vie et la sobriété ne sont que peu abordés. Ainsi, les recherches portent plus sur comment « fermer les boucles » plutôt que de les ralentir ou les réduire, ce qui peut largement remettre en question la pertinence de l'économie circulaire pour faire face aux enjeux environnementaux. C'est d'ailleurs ce que montrent les économistes Delacote et al. (2019) avec l'exemple du recyclage qui n'est pas exempt d'effets sur l'environnement ou encore en

évoquant le risque d'effet rebond<sup>1</sup>. Par ailleurs, toujours selon Sacchi Homrich et al. (2018), l'économie circulaire constitue parfois moins un moyen de répondre à un enjeu environnemental qu'une stratégie économique. Enfin, la dimension sociale reste largement oubliée (ibid.). Pour résumer les limites de l'économie circulaire, l'économiste Christian du Tertre (2015) considère que si elle « reste dominée par une logique industrielle, elle ne va pas assumer ses intentions. »

Nous retiendrons ici l'approche par les sept piliers de l'ADEME qui permet une cartographie plus aisée des acteurs (voir schéma n°17).

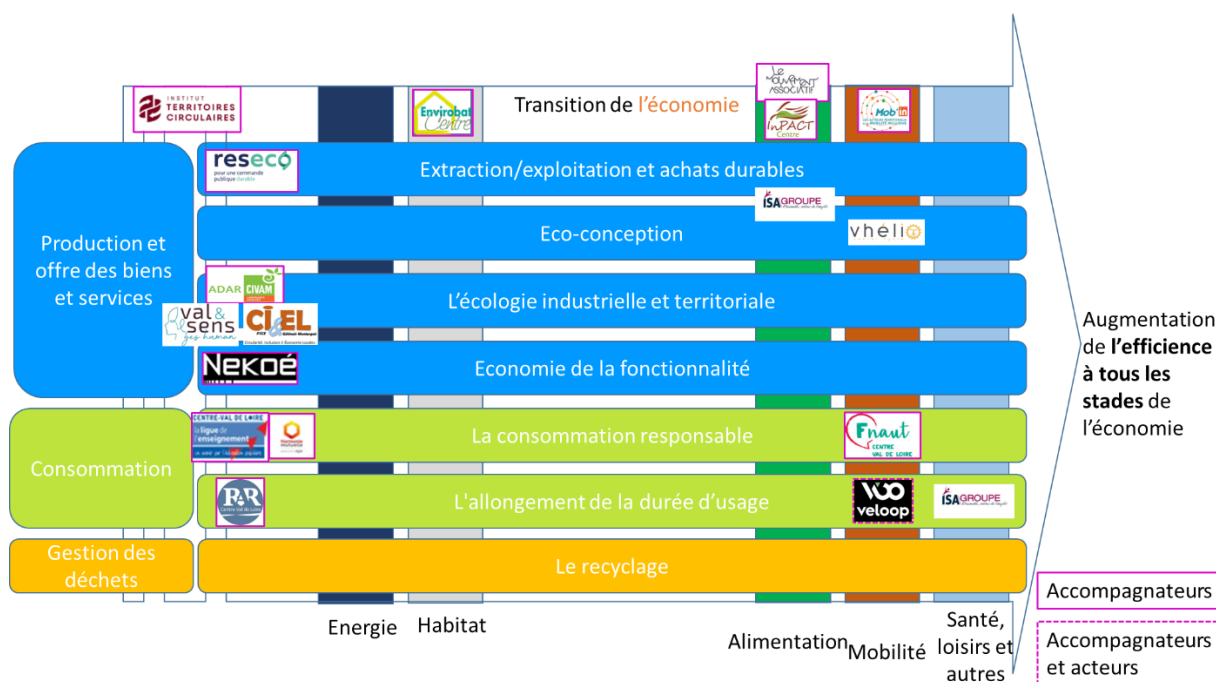


Schéma n°17 : Positionnement d'acteurs de l'ESS en Centre-Val de Loire vis-à-vis des 7 piliers de l'économie circulaire (d'après l'ADEME)

On constate ainsi que certaines structures sont impliquées dans la transformation de l'économie en se focalisant sur une filière (par exemple, l'association InPACT Centre-Val de Loire qui coordonne un réseau régional d'associations dont l'objectif est de favoriser un développement agricole durable et anime également celui des Projets Alimentaires Territoriaux de la région) ou un pilier de l'économie circulaire (par exemple, l'association RESECO qui accompagne les établissements publics dans le développement des achats durables ou le Réseau des Acteurs du Réemploi qui anime le réseau des ressourceries/recycleries). Lancé fin 2021, l'Institut des Territoires Circulaires a vocation à s'intéresser à tous les piliers et toutes les filières. Regroupant des acteurs de différents horizons (aussi bien des acteurs de l'ESS que des grands groupes tels que La Poste ou Total Energies), cette association organise ainsi de nombreux événements, rencontres d'acteurs et des groupes de travail thématique. La plupart des structures identifiées accompagnent leurs bénéficiaires (adhérents ou non) dans la mise en œuvre d'un ou plusieurs piliers de l'économie circulaire. Outre les exemples précédents, on pourrait citer l'association Nékoé qui forme et accompagne à la démarche d'économie de la fonctionnalité des entreprises, collectivités, ...

Cependant, certains mettent directement en œuvre les leviers de l'économie circulaire dans leurs activités (par exemple Isagroupe qui produit des légumes biologiques et proposent du mobilier à base

<sup>1</sup> D'après Schneide et al. (2001), « l'effet rebond peut-être défini comme « l'augmentation de consommation liée à la réduction des limites à l'utilisation d'une technologie, ces limites pouvant être monétaires, temporelles, sociales, physiques, liées à l'effort, au danger, à l'organisation...»

de palettes) ou sont à la fois acteurs et accompagnateurs (comme Veloop, coopérative actrice du réemploi, qui porte également un projet de réseau d'acteurs du réemploi pour le vélo).

Enfin, il est intéressant de noter les exemples, particuliers, du collectif CI&EL né sous l'impulsion d'une association d'entreprises (PERSEE3C) et de l'association Val&Sens qui sont les deux Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE ; voir l'encart n°9) reconnus en région Centre-Val de Loire. Ils regroupent plusieurs acteurs avec l'ambition de développer des collaborations entre eux dans une optique d'économie circulaire.

Nous reviendrons, un peu plus loin, sur le positionnement des structures de l'ESS comme le Mouvement Associatif, que l'on regroupe sous le terme de « développeurs de l'ESS ».

#### **Encart n°9 : les Pôles Territoriaux de Coopération Economique**

(Extrait du 10<sup>ème</sup> « Point de RepèreESS » édité par le RTES<sup>1</sup> - « Collectivités et PTCE » )

Le terme de PTCE, né en 2009, est issu de la volonté de mettre en évidence des pratiques existantes, mais peu connues et non reconnues. Il est issu d'une démarche de recherche-action associant le Labo de l'ESS, les CRESS, le COORACE, le Mouvement pour une Economie Solidaire (MES), le RTES, ainsi qu'une vingtaine d'acteurs se reconnaissant dans cette approche et des chercheurs. Les PTCE ont été définis dans la loi sur l'ESS de 2014 :

- Pôle : Regroupement d'entreprises de l'ESS, avec d'autres entreprises, en lien avec des collectivités, centres de recherche, établissements d'enseignement...
- Territorial : Renvoyant à la notion de proximité, dont les périmètres sont variables, et répondant à un besoin du territoire, bassin de vie ou intercommunalité, et favorisant son attractivité, considérant le territoire comme un lieu de richesses matérielles et immatérielles, un capital à faire "fructifier"
- Coopération : Impliquant des modes d'organisation et de développement multi parties prenantes, des outils de mutualisation de moyens et de compétences, un copportage d'activités économiques, et un décloisonnement au travers de l'ESS entre collectivités, entreprises conventionnelles et acteurs de l'ESS, dans une stratégie commune et continue.
- Economique : Sur un principe de mixité entre acteurs, d'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires), en faveur de projets économiques et sociaux innovants (socialement ou technologiquement), tous secteurs ou filières, et porteurs d'un développement local durable

#### **d. La transformation de notre rapport à la nature : le rôle des associations environnementales et celui des Tiers-lieux**

Dans l'ouvrage « Retour sur Terre », écrit dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID 19, le philosophe Dominique Bourg, associé à d'autres auteurs, propose 35 mesures pour réussir la transition écologique. Il conclut par un chapitre intitulé « Du changement de notre rapport au monde » (Bourg et al., 2020). En effet, il fait le constat que la crise environnementale comme la crise sanitaire de la COVID 19 sont le résultat d'un rapport au vivant destructeur qu'il convient de transformer profondément, tout au moins dans les sociétés consuméristes. Appelant à un « nouveau modèle d'une sobriété désirable », dans un avis proposé par sa commission environnement et adopté début 2023, le CESE (Conseil Environnemental Social et Environnemental), considère également qu'il faut « refonder notre culture commune sur notre rapport au vivant. »

Cet axe de transformation est peut-être tout à la fois le moins facile à cerner et le plus fondamental. Il regroupe tous les domaines de transformation qui ne relèvent pas (ou pas seulement) de la sphère

---

<sup>1</sup> Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire (site Internet du RTES).

économique et financière et qui ne sauraient se limiter à la seule dimension énergétique de la transition écologique (voir schéma n°18).

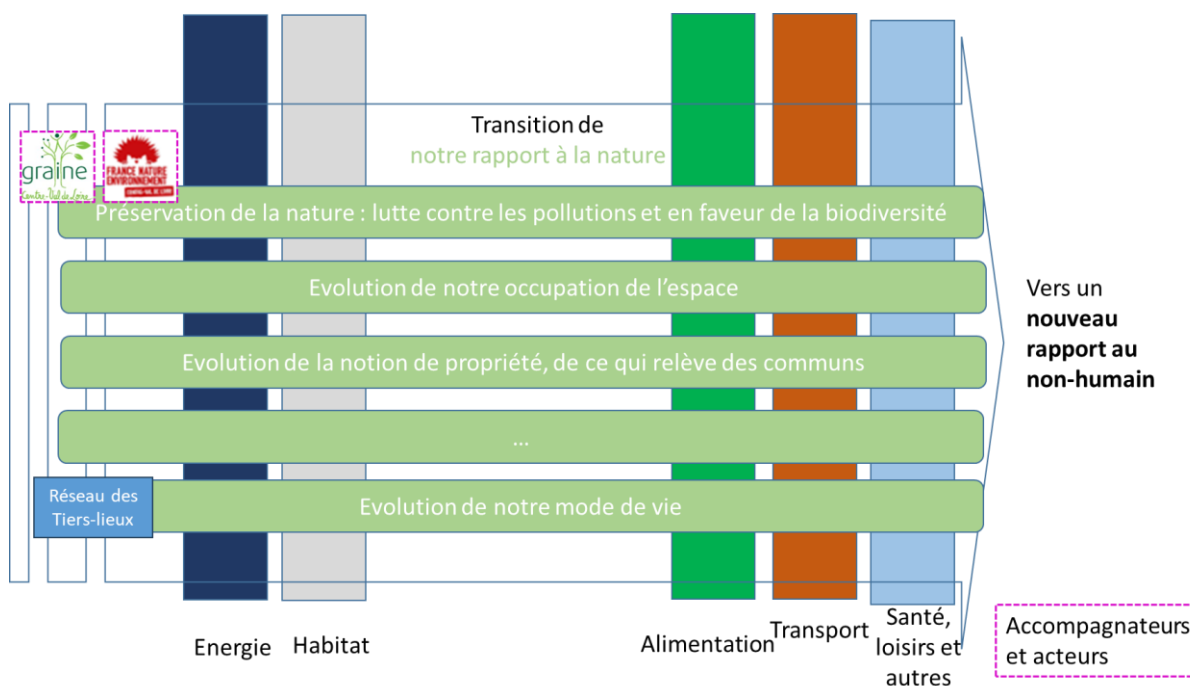


Schéma n°18 : Quelques acteurs ESS de la transformation de notre rapport à la nature en Centre-Val de Loire

Il intègre les actions en faveur de la nature (que peuvent porter des associations telles que France Nature Environnement Centre-Val de Loire ou le Graine), l'évolution de notre façon d'occuper l'espace, notre rapport à la propriété, aux communs et, finalement notre mode de vie (voir l'encart n°10).

#### Encart n°10 : La question de nos modes de vie

La notion de mode de vie est un terme flou, souvent employé mais rarement bien défini (Emelianoff C. et al, 2012). Selon le sociologue Bruno Maresca, le mode de vie désigne « la manière dont les individus d'une société sont conduits à structurer leurs conditions de vie ». Il regroupe deux registres (le registre culturel d'un côté et le registre socioéconomique de l'autre) et deux niveaux de conceptualisation avec ce qui relève du collectif (normes, institutions, infrastructures, ...) et de la déclinaison individuelle (qui rejoint le concept de style de vie) (Maresca B., 2017). Les conditions de vie sont donc la résultante à la fois de choix individuels et de choix collectifs (ou plutôt à l'échelle de la société) dont certains relèvent de l'héritage. Dit autrement, le mode de vie serait pour partie « contraint » (car résultant de choix à l'échelle de la société) : à l'échelle individuelle, nos choix et leurs impacts restent limités, ce qui conduit le philosophe Mark Hunyadi à parler de « la tyrannie des modes de vie » (Hunyadi, 2015).

Köhler et al. (2019) relèvent le fait que des sujets tels que les limites de la croissance et la question du changement du mode de vie restent difficile à traiter. A titre illustratif, il est intéressant de voir comment cette question est diversement abordée dans les scénarios prospectifs en lien avec la question de la transition écologique (voir annexe n°4).

Devant la difficulté à faire évoluer les modes de vie, Bruno Maresca et Anne Dujin (2014) estiment que c'est plutôt aux politiques publiques de l'impulser afin de progresser vers un modèle plus durable. Pour Mark Hunyadi, la création d'une institution dédiée au mode de vie, qui pourrait prendre la forme d'un « Parlement des modes de vie », est nécessaire pour envisager son évolution (Hunyadi, 2015).

Cependant, la transition ne pourrait-elle pas, en parallèle, venir des individus ? Ainsi, Cyria Emelianoff, avec une contribution d'Emmanuelle Renaud-Hellier, (à paraître) identifient de

nombreux signaux faibles qui illustrent au travers diverses initiatives collectives (ex : le mouvement antipub) ou individuelles (ex : la vie en solo) une volonté de changement de valeurs de la part de citoyens pour un mode de vie moins consumériste et donc moins dépendant des énergies fossiles. Et elles estiment que ces démarches pourraient bien converger et faire mouvement grâce aux dispositifs d'éducation dont elles sont elles-mêmes à l'origine.

On voit bien, dans cette question de l'évolution du mode de vie, les connexions qui existent entre les différentes dynamiques de la théorie coévolutionniste : organisationnelles (institutions, gouvernance, ...), évolution des valeurs, des connaissances, ... : chacune joue un rôle dans la transition écologique et leurs interactions expliquent tout à la fois l'intérêt d'une approche systémique et la difficulté à engager la transition. La question de l'évolution des modes de vie, centrale lorsque l'on s'intéresse à la transition écologique, est une bonne illustration des « verrouillages insoutenables » décrits par Kallis et Norgaard (2010).

Il est proposé ici de faire figurer le réseau des tiers-Lieux (voir l'encart n°11) qui, avec l'appui de la CRESS CVL, a décidé à la fin du premier semestre 2023 de se constituer en association. En effet, comme le note Timothée Duverger (2022), chercheur et directeur de la Chaire TerrESS à Sciences Po Bordeaux, les tiers-lieux « transforment les manières de produire, de consommer ou d'habiter [et c'est pourquoi] on les inscrit généralement dans le registre des transitions ». Tous ne relèvent certes pas de l'ESS mais comme le notent Simon Laurent et Anaïs Koukaba (2022), ils « partagent plusieurs aspirations communes : la citoyenneté, l'entrepreneuriat collectif, la solidarité, la mutualisation, le maintien d'activités et de services locaux sur tous les territoires et leur ancrage territorial ». Timothée Duverger (ibid.) propose cependant d'encourager le plus possible les tiers-lieux à en adopter les statuts afin d'éviter qu'ils ne soient « dévoyés ».

#### **Encart n°11 : Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?**

(Extraits du Repère « Pour connaître Les Tiers-Lieux en région Centre - Val de Loire » rédigé par Simon Laurent et Anaïs Koukaba en 2022)

La notion de Tiers-Lieux apparaît dans les années 1980 par le terme anglais « Third Place » utilisé par le sociologue américain Ray Oldenburg, pour définir un espace nécessaire au citoyen, situé entre le domicile et le lieu de travail et offrant la possibilité de se rencontrer pour nouer des relations sociales. Depuis les années 2000, la notion de Tiers-Lieux a évolué comme un espace hybride composé de services modulaires (Fablab, Coworking, Recyclerie, ateliers partagés...) qui vient répondre aux évolutions sociétales, aux mutations du travail et à l'envie de « faire ensemble ».

L'association France Tiers-Lieux dénombre près de 2500 Tiers-Lieux en France en 2020. On compte entre 60 et 80 Tiers-Lieux en région Centre-Val de Loire fin 2021.

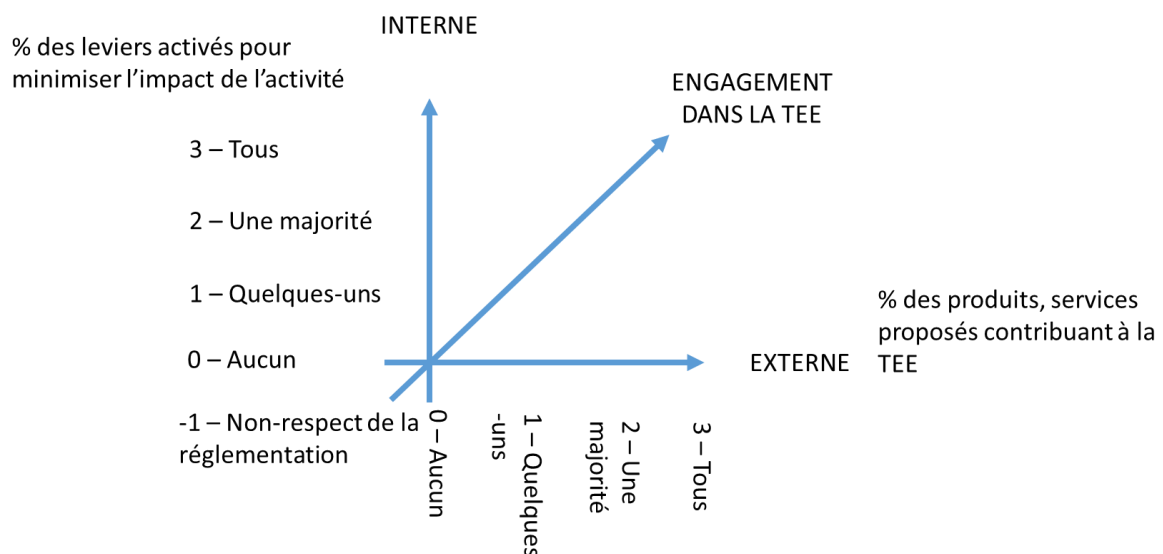
#### **e. Les développeurs ESS : quelques initiatives et des interrogations**

Plusieurs structures de l'ESS, comme France Active ou BGE, se sont donné comme mission d'accompagner les porteurs de projets et les structures dans leur développement, plus particulièrement celles qui relèvent de l'ESS. Elles viennent en complément des fédérations ou « têtes de réseau » dont les deux rôles principaux sont d'accompagner leurs adhérents dans leurs missions et de les représenter à l'échelle régionale et nationale. Ensemble, ils forment la communauté des « développeurs de l'ESS » (voir schéma n°19).



Schéma n°19 : Quelques-uns des « développeurs de l'ESS » (source : CRESS Centre-Val de Loire, 2018)

La question de la transition écologique fait partie des enjeux que ces structures ont bien identifiés. Elles peuvent apporter un accompagnement à l'évolution des pratiques internes (consommation d'énergie, mobilité, ...) ou des services ou produits que la structure propose afin que ces derniers contribuent à la transition écologique (voir graphique n°11).



Graphique n°11 : Les différents axes d'évolution pour lesquels les développeurs de l'ESS peuvent proposer un accompagnement



Ainsi le Mouvement Associatif CVL a-t-il monté un projet en 4 axes concernant les questions liées à l'alimentation. Le premier axe vise à accompagner l'initiative associative en matière d'alimentation durable par la capitalisation et le partage des projets menés par ses membres. Le deuxième axe a pour objectif d'accompagner les changements de pratiques au sein des restaurants collectifs associatifs (que l'on retrouve, par exemple dans les EPHAD ou les structures de tourisme). Le troisième consiste à favoriser l'intégration des associations dans les PAT (Projet Alimentaire Territorial) afin que leurs initiatives s'inscrivent dans une dynamique plus globale et puissent éventuellement bénéficier de financements. Enfin, le quatrième axe s'inscrit dans une volonté de contribuer à l'enjeu de la précarité alimentaire dans les territoires.

De son côté France Active souhaite s'inscrire dans une dynamique insufflée par le Conseil Régional qui consiste à créer des collectifs d'entreprises et à les accompagner dans leurs transitions. France Active a ainsi recruté une chargée de mission pour mettre en place son « Activateur des transitions » qui peut conduire les entreprises accompagnées aussi bien vers l'évolution de leurs pratiques internes que des services ou produits qu'elles proposent.

On peut également évoquer le projet «Transi'terre », porté par La ligue de l'Enseignement CVL, qui vise à proposer un « programme clef en main » aux associations partenaires afin qu'elles puissent mener des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux en mobilisant des jeunes en service civique.

Les entretiens ainsi que la réunion de préfiguration du Groupe de travail Transition écologique et sociale du 6 juillet 2022 (voir annexe n°5), ont montré que, hormis ces initiatives, les plans d'action des développeurs de l'ESS étaient encore assez peu développés sur ce sujet et qu'aucune thématique n'était particulièrement ciblée. Potentiellement, chaque développeur ESS est donc susceptible de proposer à ses ressortissants des services concernant la transition écologique mais certains, comme l'URIOPSS Centre-Val de Loire (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) ou les structures porteuses du Dispositif Local d'Accompagnement<sup>1</sup> s'interrogent sur comment se positionner sur le sujet et avec quels moyens.

#### 2.4. Approche bibliographique des atouts et faiblesses de l'ESS dans le cadre de la transition écologique

« L'économie sociale et solidaire, levier de la transition écologique ». C'était le titre d'une actualité publiée le 9 octobre 2017 sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement et auquel était alors rattaché le haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire. Même si, comme l'indiquent Sébastien Mariaux et Emmanuelle Reynaud (2021), peu d'études portent sur les liens entre ESS et transition écologique, nous avons vu comment les acteurs de l'ESS proposent effectivement des réponses concrètes pour la transition écologique. Nous renforcerons ce constat en cherchant à illustrer comment les acteurs de l'ESS influent sur l'ensemble des dynamiques de la théorie coévolutionniste. Nous verrons cependant que, malgré des principes communs dont certains inscrits dans la loi, l'ESS est hétérogène et que ces principes restent diversement appliqués.

Ce travail sera également l'occasion de présenter des exemples de structures complémentaires de celles déjà évoquées mais relevant essentiellement de l'échelon régional.

---

<sup>1</sup> « Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois ». (source : site Internet du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion)

### 2.4.1. *L'ESS : une niche source d'innovations pour des réponses concrètes au service de la transition écologique*

#### a. Evolution des connaissances : L'ESS aux avant-postes dans l'alerte et l'éducation des citoyens aux enjeux environnementaux

On peut tout d'abord noter que les acteurs de l'ESS sont présents dans la production même des connaissances notamment liées à l'environnement. Comme l'indiquent Contamin et al. (2017), « ce ne sont plus seulement les institutions traditionnelles de recherche qui produisent les connaissances, mais une grande diversité d'acteurs (associations de malades, agriculteurs, associations de protection de l'environnement, communautés d'internautes, collectifs de salariés, associations sur le nucléaire, etc.). »

La production des connaissances n'est cependant pas suffisante, en particulier quand il s'agit, comme dans le cadre de la transition écologique, de transformer la société. Il faut une prise de conscience générale qui passe nécessairement par l'alerte et l'information, domaines dans lesquels les acteurs de l'ESS sont légitimement présents (Mariaux et Reynaud, 2021) et ont même été pionniers. En effet, en France, le mouvement associatif des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), né au début des années 1970, constitue le premier réseau d'éducation à l'environnement (Jacqué M., 2016). Par ailleurs, production et diffusion des connaissances sont souvent liées. Ainsi, Alexis Vrignon (2022) note que les associations naturalistes « mêlent souvent une volonté d'étude et de progression dans les connaissances à une démarche d'éducation d'un plus large public ».

Enfin, plus globalement, le Labo de l'ESS et le mouvement associatif d'éducation populaire e-graine (2023) identifient l'importance de l'éducation populaire (pour une proposition de définition, voir l'encart n°12) dans la transition écologique (notamment dans un optique de « transition juste » et impliquant le plus grand nombre dans les décisions qu'elle implique) et notent que « les mouvements de l'éducation populaire s'incarnent très majoritairement dans des structures appartenant à l'économie sociale et solidaire : historiquement, ils prennent bien souvent la forme d'associations mais également, ponctuellement, la forme coopérative ».

#### **Encart n°12 : L'éducation populaire en France**

(Extrait de « L'éducation populaire » de Laurent Besse et al., 2016)

C'est un lieu commun des chercheurs et des militants que de rappeler la difficulté à définir cette forme d'éducation. Pour le dire schématiquement, deux grandes familles d'usages de l'expression « éducation populaire » coexistent aujourd'hui.

La première se réfère à l'usage administratif du terme, dont le point d'attache se situe dans une modeste catégorie administrative qui découle de l'existence de l'agrément Jeunesse et éducation populaire (JEP). Cette catégorie [...] renvoie grossièrement à un ensemble d'associations et d'acteurs publics (administration Jeunesse et sports) [...]. Mouvements de jeunesse, institutions d'éducation populaire comme les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) ou les centres sociaux et administration Jeunesse et sports s'en revendiquent.[...] Présenté de manière encore plus schématique, cet ensemble correspond à ce que le grand public désigne comme le secteur de l'animation.

À cette première acception s'ajoute un usage récent remontant au milieu des années 1990, ni administratif ni à proprement parler hérité : l'éducation populaire sert alors à désigner une nouvelle forme de rapport contestataire au politique qui passerait par la critique sociale mais sans recourir aux formes traditionnelles des luttes politiques (partis, coordinations) et qui mettrait l'accent sur des formes de prise de conscience et sur l'importance du combat culturel. Ceux qui s'en réclament n'appartiennent pas tous à l'origine au secteur JEP, et si c'est le cas, ils proviennent de ses marges intellectuelles, volontiers critiques de l'institutionnalisation et de ses effets en termes de dépolitisation.

## b. Contribution de l'ESS à l'innovation technique : les exemples de la Low tech, de la mobilité électrique et du nucléaire

Dans leur étude sur la low tech (pour des précisions sur ce que recouvre ce terme, voir l'encart n°13) pour l'ADEME, Bloquel et al. (2022) identifient le fait que « la low-tech présente [...] des synergies importantes avec l'ESS » même si elle « n'a pas vocation à se cantonner aux seules formes juridiques [de l'ESS] ». Et, de fait, pour l'équipe du Low tech lab<sup>1</sup> (2019), « les prémices de ces nouveaux modèles existent déjà, au sein de l'économie sociale et solidaire (ESS), des mouvements citoyens, du logiciel libre ou de certains services publics. » Parmi les nombreux exemples référencés sur le site du Low tech lab, nous pourrions évoquer le Vhéliotech, ce véhicule qui s'apparente à une Rosalie électrique disposant de panneaux solaires et qui a vocation à être construite par les utilisateurs sur la base des plans mis à disposition par un collectif réuni au sein de l'association Vhélio dans le département du Loiret<sup>2</sup>.

### Encart n°13 : La low tech

Comme le notent Abrassart et al. (2020), les low tech ne sauraient être considérées comme « la » solution pour la transition écologique mais, incontestablement, elles pourraient en être un des outils tandis que les high tech, très liées au numérique et conduisant sans cesse à la consommation de plus de ressources, auraient tendance à nous enfermer dans un « solutionnisme technologique » sans issue.

Philippe Bihouix (2023) définit la low tech comme une « technologie sobre, agile, résiliente ». Dans son guide « Vers une politique publique low tech à l'échelle urbaine » paru en 2022, le labo de l'ESS<sup>3</sup> précise que « la notion renvoie, plus largement, à une démarche visant à tendre vers plus de sobriété et d'autonomie individuelles et collectives, à travers un usage plus raisonné et maîtrisé de la technologie ». Sans rejeter a priori et systématiquement l'usage de la technologie et l'innovation high-tech, cette démarche interroge d'abord nos besoins, afin de se recentrer sur ce qui nous est réellement utile pour ensuite proposer une réponse technologiquement proportionnée, c'est-à-dire la plus simple, la plus sobre, la plus accessible et appropriable possible » (voir schéma n°20).

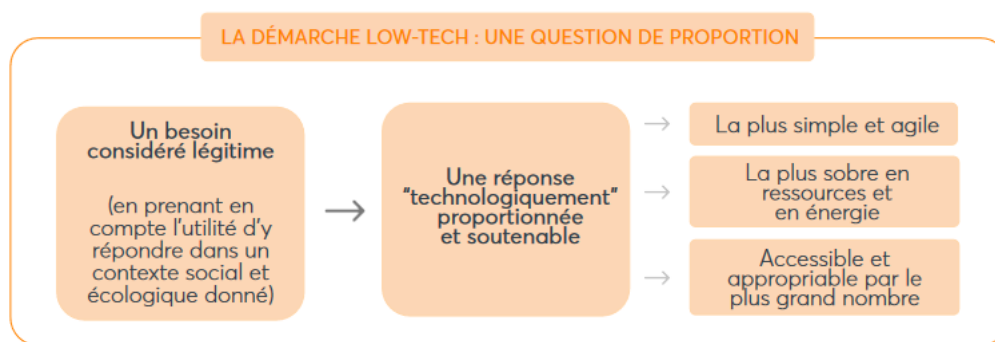


Schéma n°20 : la démarche low tech (source : le Labo de l'ESS, 2022)

Dans un autre registre, on pourra noter que des acteurs de l'ESS peuvent également influencer sur la dynamique « innovation technique » par la volonté de lutter contre le développement de certaines technologies parmi lesquelles le nucléaire (Lascoumes P., 2022) ou, au contraire, d'en favoriser. Dans

<sup>1</sup> Le Low tech lab est une association qui s'est donné « pour mission de partager les solutions et l'esprit low-tech avec le plus grand nombre, afin de donner à chacun l'envie et les moyens de vivre mieux avec moins. »

<sup>2</sup> Voir le site de l'association : <https://vhelio.org/>

<sup>3</sup> Le labo de l'ESS Le Labo de l'ESS se définit, sur son site Internet, comme un think tank qui construit, par un travail collaboratif et une méthode ascendante, des axes structurants de l'Économie Sociale et Solidaire.

ce dernier cas, on pourrait également citer l'exemple de l'AVERE dont les actions en faveur de la mobilité électrique ont déjà été évoquées.

### c. Implication de l'ESS dans la dynamique organisationnelle : illustration avec l'économie circulaire, les projets citoyens de production d'énergie et le droit environnemental

Pour illustrer en quoi l'ESS est source d'évolution de l'organisation des régimes sociotechniques dans un optique de transition écologique, nous pouvons tout d'abord nous appuyer sur ses contributions à faire émerger et développer l'économie circulaire. En effet, comme nous l'avons vu, l'économie circulaire peut être considérée comme une proposition de réorganisation majeure de l'économie (voir, dans une précédente partie, l'encart n°8) dont les acteurs de l'ESS sont reconnus comme précurseurs par plusieurs auteurs. Ainsi, l'ESS regroupe-t-elle des structures bien connues telles que Emmaüs et Envie qui, d'après le Think tank « Pour la solidarité », ont été des pionnières de l'économie circulaire en combinant utilité sociale et limitation des impacts de notre société de consommation sur l'environnement par la valorisation de ce qui, sans eux, deviendrait des déchets (Rebaud A-L., 2016). Au-delà de ces 2 exemples concernant l'allongement de la durée de vie et le réemploi, Anna-Lena Rebaud (ibid.), Demoustier et al (2020) et les études menées par différentes CRESS (par exemple celles de l'Île de France, 2020 et de la région AURA, 2021) identifient bien d'autres contributions des acteurs de l'ESS dans le développement de l'économie circulaire. Citons, par exemple, dans le domaine de l'agriculture, le cas des AMAP<sup>1</sup> qui s'appuient non seulement sur un modèle de production « alternatif » mais également une modalité de mise en relation de celui-ci avec les consommateurs aux antipodes de la grande distribution.

Pour Julie Rijpens et Julien de Beys (2022), les structures de l'ESS « ont contribué à révéler et structurer des secteurs qui se sont avérés importants pour le développement de l'économie circulaire. »

Nous pouvons également évoquer les projets de production d'énergie citoyenne soutenus, notamment, par l'association Energie partagée. D'après le site Internet de cette dernière, les projets d'énergie renouvelable citoyens sont « à la croisée d'enjeux sociaux, environnementaux et de développement économique local » et « supposent un dialogue et une gouvernance partagée entre les citoyens, les collectivités et les acteurs du territoire ». C'est pourquoi, « ils prennent régulièrement la forme de SCIC ou de SAS à fonctionnement coopératif »<sup>2</sup>. On peut ainsi, en région Centre-Val de Loire, citer l'exemple de l'association Blais'Watt devenue SAS agréée ESUS<sup>3</sup>. Il s'agit bien là d'une proposition organisationnelle très différente du modèle dominant dans la mesure où, comme le note Esther Bailleul (2019), « le système énergétique français [est] à l'origine centralisé et basé sur des ressources importées » avec un rôle des territoires et des acteurs locaux limité à celui de consommateurs.

Enfin, une des modalités d'action des acteurs de l'ESS pour préserver l'environnement en lien avec la dynamique organisationnelle, passe par le législatif. Pour Pierre Lascoumes (2022), c'est bien sous la pression des associations que les politiques environnementales se sont développées à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, il note que des fédérations nationales telles que celles de Greenpeace ou le WWF, sont organisées de manière à contrebalancer le lobbying des acteurs économiques à Bruxelles et ainsi influencer le cadre législatif qui s'y construit.

Antoine Gatet (2019), juriste et président de France Nature Environnement note également que « depuis l'origine du droit de l'environnement en France, le mouvement associatif a progressivement investi le champ contentieux pour faire progresser le droit et son application. » Si bien que « l'expertise juridique détenue au sein de certaines associations de protection de la nature et de l'environnement est à la fois redoutée et reconnue au sein la haute administration de l'environnement puisqu'elle

---

<sup>1</sup> AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

<sup>2</sup> En France, Energie Partagée a identifié 300 sociétés de projets à fonctionnement coopératif « dont une centaine qui produisent d'ores et déjà de l'énergie. » (Site Internet d'Energie partagée)

<sup>3</sup> Cet agrément, réservé aux structures de l'ESS, implique de répondre à des critères allant au-delà des exigences « génériques » de l'ESS.

apparaît régulièrement comme le seul acteur à même d'obtenir, souvent à la suite de recours contentieux, que le droit soit appliqué » (Cécile Blatrix et al., 2021).

#### d. Implication de l'ESS dans la dynamique écologique : l'ESS, historiquement mobilisée pour la défense de l'environnement

Toutes les contributions que nous venons de voir influent de façon indirecte sur la dynamique écologique. D'autres initiatives, en particulier issues de la branche « solidaire » de l'ESS, impactent plus directement encore l'environnement par leurs actions de protection des espaces naturels et de la biodiversité. Ces dernières sont identifiées comme une suite logique du travail de recherche et d'éducation des associations naturalistes (Vrignon A., 2022).

D'abord pour la création de réserves naturelles à partir du début du XX<sup>ème</sup> siècle, c'est contre des « projets d'aménagement menaçant les milieux naturels et la vie locale » que des associations se sont ensuite mobilisées à partir des années 1960 (Lascoumes P., 2022).

Ces évolutions ont d'ailleurs conduit les associations à se fédérer à partir des années 1960-70 pour gagner en lisibilité et à diversifier leurs modes d'action. Ces derniers vont aujourd'hui de la simple pétition à la gestion d'espaces naturels protégés en passant par les réunions publiques, la participation à des instances de concertation et les recours en justice (Vrignon, 2022 et Lascoumes, 2022).

Au-delà des solutions concrètes que nous venons de voir, les fondements même de l'ESS semblent cohérents avec une certaine vision de la transition écologique.

#### 2.4.2. *Changement de valeurs : les « fondamentaux » de l'ESS, en phase avec une certaine vision de la transition écologique*

Comme l'écrit le professeur en sciences de l'information et de la communication Eric Dacheux (2022), le « régime de vérité qui domine la société » est celui du capitalisme. Or, nous l'avons vu, certains économistes et auteurs estiment que la crise environnementale actuelle peut être imputée à ce dernier. Haraway et Malm, cités par Vivien Blanchet et Céline Berrier-Lucas (2021), proposent même de substituer le terme de Capitalocène à celui d'Anthropocène attribuant par là même une lourde responsabilité au capitalisme dans le franchissement des limites planétaires. Or, pour Jean-François Drapéry (2015), sous réserve de distinguer la notion de capitalisme de celle du marché, l'ESS porte justement un projet d'économie acapitaliste.

Bruno Boidin et Sandrine Rousseau (2011) identifient trois aspects du capitalisme qui lui valent des critiques d'ordre écologique : un système institutionnel descendant et partial (au détriment des plus démunis), la place prise par « les outils », les techniques (dont le « développement se ferait au détriment d'une utilisation efficace et économe de la nature ») et, enfin, la recherche de la croissance par l'hétéronomie (« comprise comme la tendance à faire faire, donc à acheter, ce que l'on faisait soi-même ») et donc le développement de la sphère marchande au détriment de la sphère non-marchande. Par ailleurs, pour l'ethnologue et philosophe Xavier Ricard Lanata (s.d.), la « logique d'accumulation [...] régit, et même définit, le système capitaliste ». Aux propositions de Boidin et Rousseau, nous pourrions donc ajouter la recherche continue du profit sans prise en compte du capital que représente les ressources naturelles (Le Teno H., 2019).

Que ces analyses conduisent à penser qu'il faille tourner la page du capitalisme ou le réformer, il est intéressant de voir que l'ESS propose sinon les solutions, tout au moins des éléments de réponse dans ses valeurs et caractéristiques (voir schéma n°21).

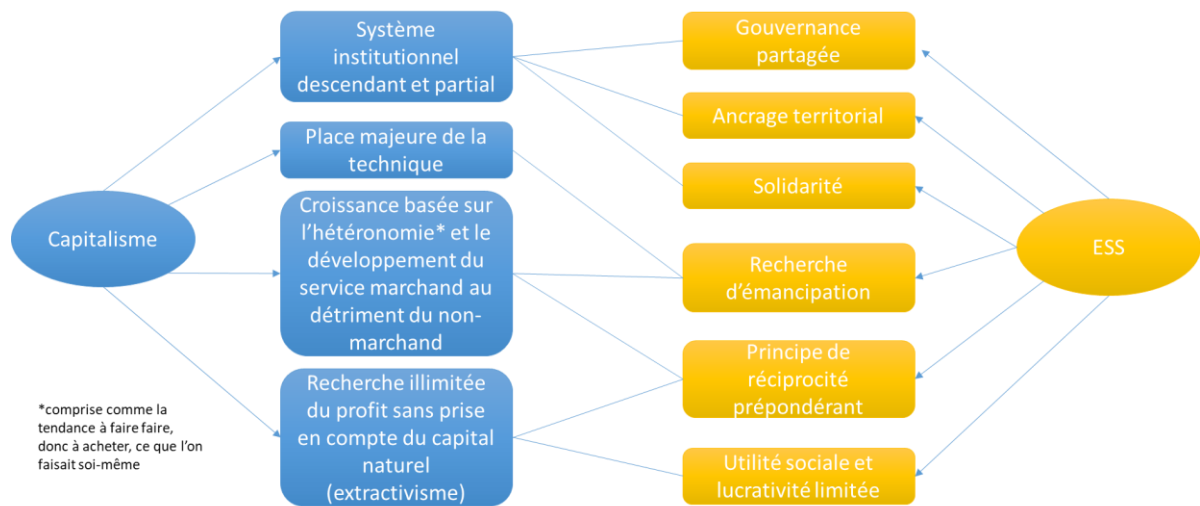


Schéma n°21 : Mise en parallèle des critiques faites au capitalisme en lien avec la question écologique et des caractéristiques de l'ESS pouvant contribuer à y répondre

Outre les questions de gouvernance partagée, d'utilité sociale et de lucrativité limitée, déjà évoquées car inscrites dans la loi de 2014, nous allons nous intéresser aux questions d'ancrage territorial, de solidarité, d'émancipation et au principe de réciprocité.

Lacroix et Slitine (2023) identifient la notion d'ancrage territorial comme caractéristique importante de l'ESS. En effet, « les produits et services de proximité que les entreprises sociales et solidaires mettent en œuvre contribuent à la création d'emplois la plupart du temps "non délocalisables", car répondant à des besoins sociaux de proximité (services aux personnes, petite enfance, santé...) » (ibid.). Citant notamment les exemples des régies de quartier<sup>1</sup> et des garages solidaires, Eric Dacheux et Daniel Goujon (2020) considèrent que cet ancrage local combiné à la gouvernance partagée, « permet un ajustement aux nouvelles situations beaucoup plus rapide que dans un système capitaliste mondialisé ».

Comme l'évoque Eric Persais (2017), les acteurs de l'ESS portent également des valeurs comme la solidarité ou l'égalité<sup>2</sup> dont nous avons vu qu'elles sont également essentielles pour s'inscrire dans une transition écologique juste. Cela se traduit, comme le notent Pascal Brice et al. (2023) dans leur étude « Réussir une transition juste » pour le labo de l'ESS, par une « très forte présence, historique, des organisations de l'ESS dans les secteurs de l'action sociale et de la solidarité » et, également, par l'existence de nombreuses initiatives ESS combinant justice sociale et transition écologique. Ils citent notamment des exemples dans l'alimentation (avec, notamment, le centre de distribution et le jardin du Cœur des Restos du Cœur à Gien, dans le Loiret, qui associent distribution de repas et insertion dans le cadre d'une activité maraîchère), le logement (avec, notamment, l'association Réseau Éco Habitat qui accompagne les personnes à revenu modeste à sortir de la précarité énergétique par une rénovation du logement dont elles sont propriétaires) ou la mobilité (avec, notamment, la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme qui permet à des personnes en situation de précarité concernant la mobilité d'être mises en relation avec des covoitureurs bénévoles).

Rappelant qu'historiquement les acteurs de l'ESS ont souvent fait de l'éducation et de la formation une priorité pour leurs membres, Éric Bidet et Nadine Richez-Battesti (2022) estiment, en outre, que l'ESS a une forte vertu émancipatrice. Ils notent qu'après un affaiblissement de cette dimension du fait

<sup>1</sup> Selon le site « le mouvement des régies », « les Régies de Quartier [...] sont des associations qui regroupent des habitants, des collectivités locales et des bailleurs sociaux pour intervenir ensemble dans la gestion de leur territoire. »

<sup>2</sup> Voir, par exemple, la déclaration d'engagement de l'ESS « Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir » sur le site d'ESS France

de la technicisation des métiers et du pouvoir croissant accordé aux dirigeants salariés, elle connaît un nouveau souffle notamment au travers de la « pair-aidance ». Nous pourrions ici faire également référence à l'implication de l'ESS dans la low tech, déjà évoquée, puisque celle-ci vise notamment au développement de solutions facilitant l'appropriation par les utilisateurs.

Certains auteurs, comme l'économiste Jean-Paul Maréchal (2001), estiment que la spécificité de l'ESS repose dans la proposition de réponses « à des besoins tant sociaux qu'environnementaux non satisfaits par le marché ou la puissance publique. ». Pour la chercheuse Odile Castel (2015), cependant, cette explication est insuffisante et « seul le principe de réciprocité permet d'appréhender ce que sont les activités économiques sociales et solidaires [...] et de comprendre pourquoi ces activités ont un fonctionnement démocratique [...] il sous-tend leur raison d'être dans le système économique. » Les deux autres comportements économiques (voir l'encart n°14 et, dans une précédente partie, le schéma n°10) peuvent être associés l'un à l'Etat (la redistribution) et l'autre au secteur privé (le marché).

#### **Encart n°14 : Les différents types de comportement économique**

Citant différents auteurs, en particulier Polanyi, Defourny et Nyssens (2012) estiment que l'économie doit être considérée comme plurielle car comportant différentes modalités d'échange (ou comportements économiques). Les trois principales sont :

- Le marché : la fixation du prix permet à l'offre et à la demande de se rencontrer. Cyrille Ferraton (2007) précise que dans ce type de relation d'échange marchand, les 2 parties recherchent « l'obtention d'un gain maximum ». Odile Castel (2015) lui préfère d'ailleurs le terme de « comportement économique de maximisation du profit » considérant que le marché désigne plus le lieu de la rencontre entre l'offre et de la demande qu'un comportement à proprement parlé.
- La redistribution : une autorité centrale (souvent l'Etat) organise la centralisation de ressources (par l'impôt par exemple) pour les redistribuer selon des critères prédéterminés.
- La réciprocité : elle est basée sur le don pour lequel une contrepartie est librement consentie. Cette contrepartie est plus déterminée par les normes sociales que par la nécessité d'une certaine égalité. Elle peut donc être « déséquilibrée ».

Odile Castel (2015) précise bien que « les trois principes de comportement économique ne sont pas totalement antagonistes » car « une activité peut en effet être fondée sur deux ou trois de ces principes, mais l'un va dominer les autres. »

Pour illustrer cette convergence entre les valeurs de l'ESS et les enjeux de transition écologique, nous pourrions citer Giorgos Kallis qui identifiait, dans son ouvrage « Degrowth » paru en 2018 (dans Parrique T., 2020), 9 principes d'une société en décroissance parmi lesquels celui de la diversité. Ce dernier se caractérise par le fait que « les coopératives, les entreprises ne recherchant pas le profit seraient les principaux outils de production, employant l'essentiel des actifs » (traduction libre).

Les acteurs de l'ESS agissent donc sur les toutes les dynamiques identifiées dans le cadre de la théorie coévolutionniste : évolution des connaissances, dynamique organisationnelle, innovations techniques, dynamique écologique et changement de valeurs. Comme le résume Hélène Le Teno (2019), l'ESS constitue « un terreau fertile pour l'innovation sociale visant à répondre à de nouveaux défis ou besoins non satisfaits — et donc également à celui de la transition écologique. » L'ESS apporte des éléments de réponses aux problématiques soulevées par René Audet (2015 ; voir plus haut dans le paragraphe consacré aux limites de la transition écologique) en étant source d'innovations d'une part et, d'autre part, en conciliant les enjeux de justice sociale et en proposant des modalités pour mieux mobiliser et associer les citoyens. Mais peut-on réellement faire de telles généralités ?

### 2.4.3. L'ESS, une famille hétérogène et peu unie ?

Alors que le concept d'association remontrait au Moyen-âge, que les premières mutuelles dateraient du XIVème siècle et les premières coopératives du XVIIIème siècle, le concept d'économie sociale tel qu'on l'entend aujourd'hui en France n'apparaît qu'à partir de la fin des années 1970 (même si le rapprochement entre ces familles serait un peu plus ancien) (Rodet, 2019). L'union se fait autour des principes suivants : « liberté d'adhésion, gestion démocratique, administrateurs bénévoles, non-lucrativité et priorité de l'humain sur le capital » (Ibid.).

De son côté, c'est vers la fin des années 1960 que l'économie solidaire s'est développée avec la volonté de pallier des situations problématiques d'ordre social (lutte contre le chômage notamment) ou, comme déjà évoqué, environnemental en adoptant parfois des statuts appartenant à l'économie sociale mais pas systématiquement. En effet, ce mouvement considère parfois que l'économie sociale a renié « ses valeurs originelles » (Ibid.).

Le rapprochement de ces deux familles s'opère progressivement au début des années 2000 pour trouver son point d'orgue avec la loi de 2014 déjà évoquée. Ainsi, on voit bien que leur histoire commune est très courte. Et, comme le soulignent de nombreux auteurs (Demoustier et al., 2003; Rodet, 2019 ; Lacroix et Slitine, 2023), cette réunion cache difficilement une grande hétérogénéité. Par exemple, Demoustier et al. (2003) concluent ainsi leur étude portant sur les caractéristiques des acteurs de l'ESS : « [...] il n'existe pas de modèle « pur » d'économie sociale et solidaire, contrairement à ce que tend à montrer la théorie, qui procède par simplification et abstraction, mais une grande diversité de formes d'entrepreneuriat collectif et de « réglages » entre action sociopolitique et activité économique, entre les degrés de mutualisation et de démocratie économique. » Jean-François Drapéry (2017), lui aussi, estime que la « diversité [des structures de l'ESS] est infinie et [que] le mouvement qu'elle constitue est peu unifié ».

Nous allons voir que cette hétérogénéité et ce manque d'unité se traduit aussi par une application très diverse des principes de l'ESS, ce qui tend à l'affaiblir.

### 2.4.4. Statut n'est pas vertu

L'ESS est régulièrement présentée comme une alternative au système économique dominant, notamment au vu de ses principes, et fondamentalement en phase avec les enjeux de la transition écologique. Cependant, il existe des nuances voire des contre-exemples qui interrogent. Ainsi, alors que pour Odile Castel la réciprocité est un fondement essentiel de l'ESS, le schéma n°22 suivant proposé par Victor Pestoff (cité par Defourny J. et Nyssens M., 2012) montre que toutes les entreprises de l'ESS ne s'inscrivent pas nettement dans ce comportement économique.

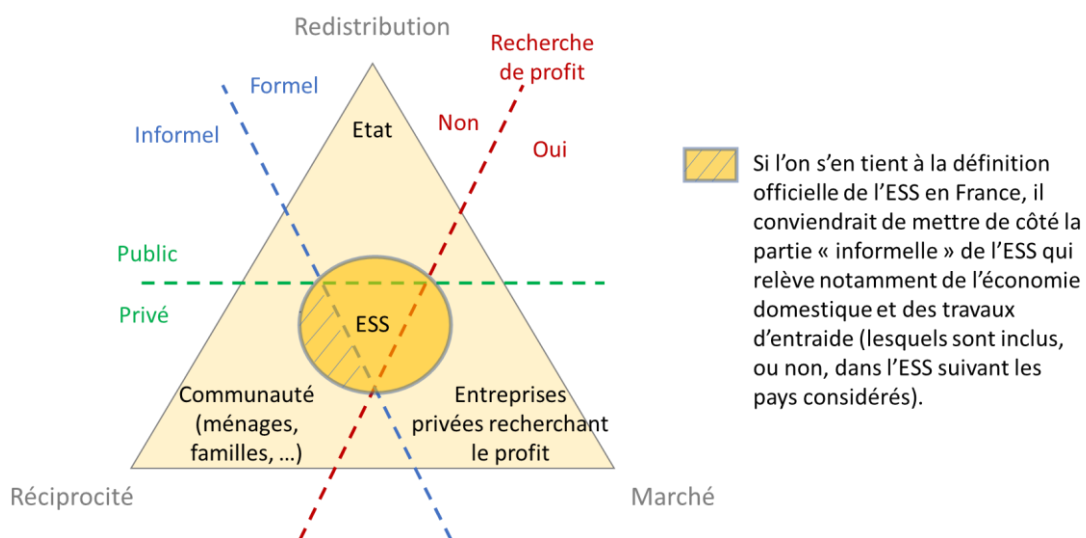


Schéma n°22 : Le positionnement de l'ESS vis-à-vis des 3 modes de comportement économique (d'après Pestoff V., cité par Defourny J. et Nyssens M., 2012)



Ainsi présentée, l'ESS voit son barycentre plus proche du comportement de réciprocité que celles portées par les services de l'Etat et les entreprises du secteur privé mais on voit également que les frontières ne sont pas « étanches » : certaines entreprises de l'ESS ont un rôle fort de service public, d'autres recherchent une certaine forme de profit afin de s'adapter à la concurrence voire tout simplement de rendre viable leur modèle économique. Ainsi, « les mutuelles (d'assurance ou de santé) et la plupart des coopératives sont entièrement insérées dans le marché et sont en concurrence frontale avec leurs rivales capitalistes » (Lacroix et Slitine, 2023). L'entretien réalisé avec la déléguée régionale de la fédération des entreprises d'insertion a également permis de mesurer à quel point les entreprises d'insertion étaient, elles-aussi, soumises à ce contexte concurrentiel.

Ce schéma permet aussi d'illustrer le risque de « banalisation » de l'ESS évoqué par Jean-François Drapéri (2017) citant Jacques Moreau du fait de deux types de confrontation : avec le marché d'une part et avec l'Etat d'autre part (voir, dans une précédente partie, le schéma n°10). A ce titre, l'exemple de l'entreprise d'insertion « Environnement 41 » est intéressant. En effet, son site Internet n'évoque pas du tout son activité d'insertion et son directeur, lors d'un webinar coorganisé par la CRESS, RESECO, la fédération des entreprises d'insertion et le Réseau des Acteurs du Réemploi sur la commande publique durable, a clairement expliqué que cette dimension pouvait même être préjudiciable pour l'obtention de certains marchés.

Concernant le caractère émancipateur de l'ESS, le chercheur Philippe Eynaud (2019) pose la question de savoir « Comment les entreprises de l'ESS [...] pourraient-elles émanciper leurs travailleurs, si elles ne sont pas capables de s'émanciper elles-mêmes du modèle de l'entreprise marchande ? » pointant lui aussi la problématique de la banalisation des entreprises de l'ESS au sein du secteur marchand.

Paul Muller et Corinne Tanguy (2019) citent plusieurs auteurs qui ont montré que nombre d'acteurs de l'ESS « historiques » se sont spécialisés, ont fusionné avec d'autres pour progressivement perdre leur ancrage territorial et leur capacité d'innover. Phénomènes observés notamment dans le domaine associatif et celui de la coopération agricole.

Ainsi, comme résumé par Philippe Frémeaux (2018), « le respect des statuts ne vaut pas toujours vertu ». Le fait d'être une association ou une coopérative ne garantit pas la poursuite de l'intérêt général et, en particulier, le respect de l'environnement. Jean-François Drapéri (2017) évoque toutes sorte de dérives (perte de vue de la finalité, focus sur le seul intérêt des membres sans prendre en compte l'intérêt général, adoption de pratiques managériales, commerciales, ... contraires aux valeurs de référence) qu'il attribue, lui aussi tout au moins pour partie, à des difficultés à toujours s'adapter à la concurrence qu'opposent les entreprises capitalistes. Se focalisant sur le cas des coopératives agricoles, Di Bianco et al. (2019) estiment qu'« il apparaît [...] difficile [...] de tenir en tension une logique coopérative et une logique de marché tout en s'inscrivant dans une logique d'écologisation ». Ainsi donc, la confrontation au marché expliquerait tout à la fois une difficulté de l'économie sociale à respecter ses propres valeurs mais aussi à s'inscrire dans la transition écologique.

Pour ce qui est des sociétés commerciales relevant de l'ESS, la loi Hamon les oblige à poursuivre une utilité sociale que l'article 2 définit par le fait de venir en un soutien à des personnes en situation de fragilité ou de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités. Le développement durable est également cité mais ne constitue une condition ni nécessaire ni suffisante.

En conclusion, nous pourrions citer Christian du Tertre (2015) pour qui l'ESS n'est pas à l'abri des dérives du système économique majoritaire et qu'il conviendrait donc de réformer ce dernier totalement : « On a beau mettre en place une politique sociale ou environnementale, si l'on reste dans cette financiarisation de l'économie dans lequel le critère de performance est la rentabilité, si l'on reste dans cette logique de volumes, d'économie d'échelle, d'intensification du travail, de pression sur les salariés, de management, y compris dans les structures de l'ESS et dans les collectivités, on va dans le mur. »

#### 2.4.5. De son côté, l'économie de marché s'engage dans des démarches de progrès : un risque pour l'ESS ?

Plusieurs auteurs (Philippe Eynaud cite par exemple Eric Bidet, Maryline Filippi et Nadine Richez-Battesti) soulignent le risque que représente pour l'ESS une tendance des entreprises du secteur privé lucratif à adopter des démarches d'engagement responsable sans référence à l'ESS (Philippe Eynaud, 2019). Ainsi, « la théorie qui voudrait que la seule responsabilité de l'entreprise et des managers soit de faire des profits (Friedman, 1970) pour satisfaire les espérances des actionnaires (Berle et Means, 1932 réédition de 1991) n'est plus majoritaire, et le management doit maintenant poursuivre plusieurs objectifs simultanément, et prendre en compte les attentes de parties prenantes aux intérêts divers (Sulkowski et al., 2018) » (Mariaux et Reynaud, 2021).

En France, cela se traduit notamment par le développement des démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le concept des Entreprises à missions. Tout cela doit pousser, comme le notent Géraldine Lacroix et Romain Slitine (2023), les acteurs de l'ESS à consolider leur socle de valeurs qui marquent leur différence voire à être capables de mesurer leur impact social. Lacroix et Slitine évoquent d'ailleurs l'obligation faite aux entreprises de l'ESS de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue sur la base d'un « guide des bonnes pratiques » dont l'un des axes porte d'ailleurs sur l'environnement.

### 2.5. Analyse SWOT et proposition d'un programme d'action

#### 2.5.1. Analyse SWOT de la situation des acteurs de l'ESS en région Centre-Val de Loire vis-à-vis de la TEE

Une synthèse de ces éléments a été faite sous la forme d'une matrice SWOT et des pistes d'action en ont été déduites (voir tableau n°7).

Faits en lien avec la TEE	La transition écologique implique une évolution forte des modes de vie	La réglementation se fait de plus en plus pressante... Ex : Egalim, Loi AGEC (voir annexe n°1)	La Région est à l'écoute de ce que pourrait faire l'ESS en lien avec la TEE (ex : le VP en charge de la TEE est également en charge de l'ESS)	De nombreux dispositifs de financement existent (via l'ADEME, la Région, BPI, ...)
Opportunités	La transition écologique donne l'occasion de porter une autre vision de la société	- Développement de la commande publique durable - Responsabilité élargie des Producteurs étendue à de nouvelles filières	Développement des partenariats entre la Région et des acteurs ESS en lien avec la TEE	Des ressources potentielles pour les acteurs de l'ESS

Menaces	Les freins sont importants ("unsustainable lock-ins")	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des acteurs privés font évoluer leurs services et viennent en concurrence des acteurs de l'ESS</li> <li>- Certaines exigences impactent des acteurs ESS (ex : décret tertiaire, restauration collective)</li> </ul>	Se retrouver en situation de dépendance vis-à-vis de la Région (ex : que se passerait-il dans le cas d'un changement de majorité ?)	Les dispositifs sont peu lisibles, dispersés ce qui les rend peu accessibles et ils ne sont pas toujours adaptés aux structures de l'ESS
Forces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les valeurs et principes de l'ESS en phase avec une certaine vision de la TEE</li> <li>- Les acteurs de l'ESS sont en première ligne pour sensibiliser le grand public sur ces enjeux</li> <li>- Plusieurs structures régionales sont positionnées dans l'accompagnement des acteurs de l'ESS en lien avec la TEE</li> </ul>	Des acteurs ESS historiquement présents dans l'économie circulaire notamment	Plusieurs acteurs de l'ESS sont mobilisés dans les coalitions dans le cadre de la COP régionale	Agilité de certaines structures pour capter des financements
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Antagonisme, parfois, avec les finalités sociales</li> <li>- Les acteurs ESS ne sont pas tous exemplaires sur tous les sujets, voire même dans le respect des valeurs fondamentales de l'ESS</li> <li>- Pas ou peu de ressources internes pour prendre en main ce sujet</li> <li>- L'offre d'accompagnement à la TEE n'est pas lisible</li> <li>- Pas d'attentes claires vis à vis de la CRESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs de l'ESS ne sont pas toujours organisés pour proposer une réponse à la commande publique (problème d'échelle notamment)</li> <li>- Freins financiers pour répondre à certaines exigences (rénover les bâtiments, acheter des voitures électriques, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité faible des acteurs de l'ESS mobilisés et compétents sur le sujet de la TEE</li> <li>- Manque de structuration des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une certaine concurrence entre acteurs de l'ESS pour les financements</li> <li>- Peu de ressources (temps notamment) au sein des structures pour l'ingénierie financière</li> </ul>

Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer et porter une vision de la société sur la base des valeurs de l'ESS</li> <li>- Clarifier et faire connaître l'offre d'accompagnement TEE par et pour les acteurs de l'ESS</li> <li>- Renforcer l'accompagnement des acteurs ESS dans la mise en œuvre du guide des bonnes pratiques (ex : démarche ESSpratiques en Pays de Loire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mise en relation des établissements publics et acteurs privés avec les acteurs de l'ESS « potentiels fournisseurs » de biens ou de services</li> <li>- Développer un plaidoyer pour faciliter l'accès à des aides</li> </ul>	Renforcer la coordination des acteurs	Mutualiser des ressources pour capter ces financements
---------------------------	--	--	---------------------------------------	--

Tableau n°7 : Analyse SWOT pour les acteurs de l'ESS en région Centre-Val de Loire sur la question de la transition écologique

Cette synthèse a permis d'élaborer un programme d'actions.

### 2.5.2. Proposition d'un programme d'actions

En mai 2022, l'analyse SWOT a permis d'élaborer un programme d'actions autour de 5 axes :

1. Animation et coordination des acteurs de l'ESS sur la transition écologique : vers une « vision et un plan d'action partagés »
2. Connaissance des acteurs et de leurs besoins en lien avec la TEE
3. Valorisation des acteurs
4. Achat Socialement et Ecologiquement Responsable
5. Représentation

Le premier axe vise à favoriser une approche systémique de la TEE et la coopération entre acteurs de l'ESS afin de :

- identifier des opportunités de développement ;
- construire des réponses concertées voire collectives à des problématiques ou à des opportunités ;
- créer des ponts et des espaces de dialogue avec les collectivités et les représentants des entreprises non ESS et les établissements consulaires les représentant ;
- gagner en efficience

C'est dans ce cadre qu'il a été proposé au conseil d'administration de la CRESS la mise en place d'une instance de coordination (voir schéma n°23) qui se veut réflexive à l'instar de celles évoquées par René Audet<sup>1</sup>. Le Conseil d'Administration en a validé le principe et une réunion de préfiguration de cette instance a été organisée en juillet 2022.

<sup>1</sup> René Audet (2015) rapporte que les recherches dans le champ des durability transitions conduisent à postuler que la transition écologique d'un système est facilitée par la mise en place d'une gouvernance réflexive, c'est-à-dire d'espaces de réflexion pour favoriser une compréhension commune des problèmes posés par la transition écologique, « élaborer collectivement des images mentales de futurs possibles » et « guider en conséquence les actions, les acteurs et leurs interactions ».

Cette dernière a abouti à la création du Groupe de Travail « Transition Ecologique, Energétique et Sociale » (GT TEES) déjà évoqué et auquel participent tous les membres de la CRESS qui le souhaitent.

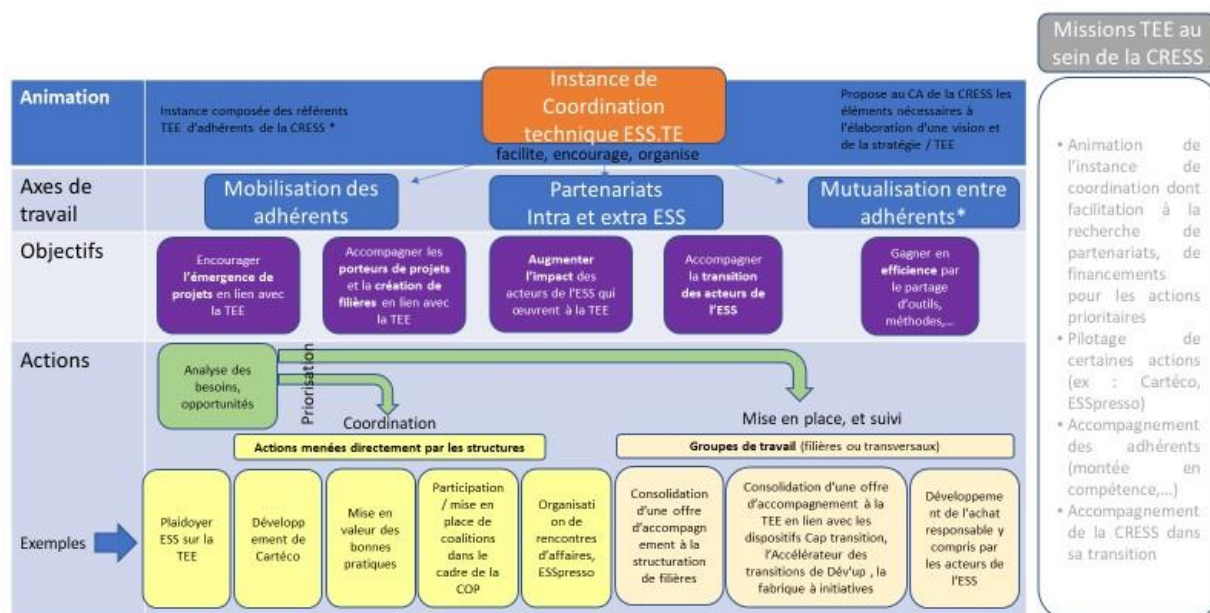


Schéma n°23 : Proposition pour la mise en place de l'instance de coordination des membres de la CRESS concernant la transition écologique

Le second axe du programme d'actions concernant la connaissance des acteurs consiste à poursuivre le travail de cartographie exposé plus haut et à référencer sur Cartéco le maximum possible de structures de l'économie sociale et solidaire qui font la transition écologique au cœur des territoires pour :

- donner de la visibilité à chaque structure ;
- faciliter des opérations de sourcing par secteur d'activité ;
- disposer de chiffres agrégés permettant d'évaluer le poids de l'ESS dans les secteurs d'activité de la transition écologique.

Ces informations sont également utiles et nécessaires pour permettre à l'instance de coordination d'orienter ces travaux de la façon la plus pertinente possible.

Le troisième axe vise à mettre en valeur, notamment via les prix de l'ESS, des projets ou structures ESS pour renforcer leur développement et favoriser l'essaimage. En effet, chaque année ESS France s'appuie sur les CRESS pour organiser le concours national des Prix de l'Economie Sociale et Solidaire. Comme l'indique le site Internet d'ESS France ce dernier « a pour objectif de faire découvrir, mettre en valeur et valoriser les activités d'entreprises ou d'organisations de l'Economie Sociale et Solidaire qui répondent aux besoins et enjeux quotidiens de notre société sur les territoires ». Les structures concourent d'abord à l'échelon régional puis, pour les lauréates régionales, à l'échelon national. Régulièrement les structures récompensées au niveau régional, comme les Cycloposteurs (qui organisent la collecte des biodéchets en vélo au sein de la métropole d'Orléans) en 2021 et l'Atelier TAC (qui propose des mobiliers écoconçus en grande partie à partir de matériaux de récupération) en 2022, s'inscrivent dans la transition écologique.

Le quatrième axe vise à développer les achats socialement et écologiquement responsables<sup>1</sup> aussi bien par les collectivités que par les entreprises (ESS en priorité). Il combine à la fois un objectif de développement des structures de l'ESS et de transition écologique. Il a, depuis sa mise en place, été essentiellement développé auprès des collectivités en lien avec l'association RESECO.

Enfin, le cinquième axe vise à porter la voix de l'ESS dans le cadre de la transition écologique. C'est dans cette optique que le GT TEES a souhaité travailler à une vision commune de ce que pourrait être un avenir désirable afin de renforcer la capacité de la CRESS et de ses membres à porter un message politique en lien avec la transition écologique.

---

<sup>1</sup> « Un achat socialement et écologiquement responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'une entreprise de l'ESS qui poursuit une utilité sociale et/ou respecte l'environnement tout en favorisant le développement économique local. » (Définition proposée sur le site Internet d'ESS France)

### III. Définir une vision CRESS de la transition écologique : vers une mise en récit de la place de l'ESS dans la TEE en région Centre-Val de Loire

#### 1. De l'utilité des récits

Pour l'historien Yuval Noah Harari (2011), « c'est la fiction qui nous [en parlant des Homo Sapiens] a permis d'imaginer des choses, mais aussi de le faire collectivement » et finalement de coopérer à grande échelle et de « diriger le monde ». Or, comme l'écrit Gaël Giraud (2012), la transition écologique est un « véritable projet collectif ». En découle la question de savoir quel serait le récit susceptible d'amener l'humanité à coopérer dans le cadre de ce projet. Pour sa part, Yuval Noah Harari (2018) considère que « le libéralisme n'a pas de réponses évidentes aux plus gros problèmes que nous affrontons [notamment celui de] l'effondrement écologique » et qu'« il nous appartient donc de créer pour le monde un récit actualisé ».

En France, dans son avis consacré à la question de la sobriété (2023), le CESE estime, lui aussi, qu'il nous faut « construire de nouveaux récits partagés ». C'est d'ailleurs dans cette optique que plusieurs structures ont été amenées à réaliser des scénarios prospectifs (voir l'annexe n°4). Il est remarquable de noter qu'au moins deux d'entre eux (ceux de RTE, Réseau de Transport de l'Electricité, et de l'ADEME) s'accordent sur la nécessité de l'implication des citoyens et de la prise en compte des inégalités pour mener à bien la transition écologique. Deux sujets sur lesquels l'ESS a, comme nous l'avons vu, des atouts manifestes. Aussi, alors qu'elle se revendique comme alternative aux « entreprises lucratives », l'ESS ne pourrait-elle pas porter ce récit susceptible de favoriser la transition écologique ?

#### 2. Méthodologie pour établir une vision CRESS de la transition écologique

C'est avec l'intuition, confortée par le travail bibliographique déjà exposé, que l'ESS a un rôle particulier à jouer dans la transition écologique, qu'elle peut être porteuse de ce récit que nous venons d'évoquer qu'il a été décidé de solliciter l'ADEME pour qu'elle intervienne dans le cadre du premier « Forum pour une transition écologique sociale et solidaire » organisé par la CRESS Centre-Val de Loire le 8 novembre 2022, et présente ses 4 scénarii « Neutralité carbone 2050 ». Ces derniers exposent « de manière volontairement contrastée des options économiques, techniques et de société pour atteindre la neutralité carbone en 2050 » (extrait de la page du site Internet de l'ADEME consacrée à ces scénarios). Fin novembre, il a ensuite été proposé aux membres du GT TEES de lancer un projet qui permettrait de :

- identifier le positionnement des acteurs ESS en région Centre-Val de Loire vis-à-vis des 4 scénarios ;
- formuler un argumentaire du scénario à privilégier ;
- proposer une stratégie pour la CRESS CVL afin de faire advenir ce scénario.

Partant du constat qu'il existe effectivement un enjeu majeur à mobiliser aussi bien les acteurs de l'ESS que le grand public par un récit positif favorisant une approche systémique et mettant en avant le rôle des acteurs de l'ESS, la réflexion du groupe a progressivement conduit à la volonté de travailler sur un récit, une vision de ce que pourrait être notre société demain mais sans se focaliser uniquement sur les scénarii de l'ADEME : « notre » récit pourrait bien sûr s'en inspirer mais en se donnant la possibilité de s'en écarter (voir l'annexe n°6 qui reprend le compte-rendu de cette réunion).

Les objectifs et les premiers éléments de méthodologie sont posés par le GT puis complétés lors d'un entretien avec Guy Janvrot.

Ainsi il est défini que le projet devra permettre de proposer un cadre, une vision de la CRESS sur les choix à faire en lien avec la transition écologique. Il devra (progressivement, s'il n'y a pas de consensus évident et rapide) permettre de porter un scénario de transition et une stratégie pour que celui-ci ait le plus de chance d'advenir.

Ce cadre devra permettre, par la suite de :

- "donner envie" (aux acteurs de l'ESS et au-delà) d'œuvrer pour engager la transition ;
- mettre en avant le rôle des acteurs de l'ESS (mais aussi, peut-être les évolutions à apporter pour mieux faire vivre les valeurs de l'ESS qui sont en phase avec les enjeux TEE) ;
- établir des préconisations en lien avec le scénario retenu, qui vont "dans le bon sens" (par exemple dans le cadre des contributions de la CRESS à l'élaboration des politiques régionales)
- dénoncer ce qui ne va pas dans le sens de ce scénario ;
- favoriser une vision globale, et éviter de chercher des solutions ponctuelles alors que le problème est global ;
- ajuster la stratégie et le plan d'action de la CRESS (sur la question de la TEE mais également dans les autres domaines).

La mise en place d'un groupe de travail dédié et l'appel à un appui externe afin de bénéficier de compétences en lien avec la mise en récit sont validés par le bureau de la CRESS début 2023.

Peu après, un appel à contribution est lancé auprès des membres de la CRESS afin d'avoir une représentation de l'ensemble des collèges de la CRESS. Le groupe est mis en place au printemps 2023 sous la présidence de Guy Janvrot (voir tableau n°8).

Collège des Coopératives	Hervé Renaud - Directeur du centre d'affaires d'Orléans du Crédit coopératif - Vice-Président au Développement Économique et avec la délégation territoriale Loir-et-Cher
Collège des Mutuelles	Eric Tabarino - Ambassadeur ESS au sein du groupe VyV3 Centre-Val de Loire - Vice-Président de la CRESS en charge de l'Égalité et avec la délégation territoriale Eure-et-Loir
Collège des Associations	Olivier Koch Mathian – Chargé de développement à Familles rurales Centre-Val de Loire – Représentant le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire Centre - Val de Loire
Collège des Spécificité régionale - Développeur ESS	Sébastien Nérault - Directeur de France Active Centre - Val de Loire – Membre du conseil d'administration de la CRESS
Collège des Entreprises commerciales de l'ESS, agrément ESUS et IAE	Laurence Edmeads - Déléguée régionale de la fédération des entreprises d'insertion Centre - Val de Loire - Membre du conseil d'administration de la CRESS
Collège des Syndicats employeurs de l'ESS	Blaise GBAGUIDI – Directeur de l'ADPEP45 - Représentant de l'Union Des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES)

Tableau n°8 : Membres du groupe de travail dédié à la Vision CRESS de la TEE



Les consultants Benoît Thévard, expert en transition écologique et Gabrielle Pothin, facilitatrice en dynamiques collectives, de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Artéfacts<sup>1</sup> sont retenus notamment du fait de leurs compétences complémentaires et de leur expérience, au sein de l'équipe « Récits'danse »<sup>2</sup> de la CAE, dans l'accompagnement de collectivités de la région dans la mise en récit de leur démarche de transition. Toutefois, très vite, ils admettront le caractère innovant de la démarche engagée par la CRESS : il ne s'agit pas là d'accompagner une collectivité mais un ensemble hétérogène d'acteurs dont le point commun est d'appartenir à l'ESS.

Les étapes du projet, établies avec eux, sont résumées dans le tableau suivant (voir tableau n°9) avec leurs objectifs et les acteurs mobilisés jusqu'au premier point d'orgue qu'a constitué l'Assemblée Générale de la CRESS.

Etapes	Objectifs	Acteurs mobilisés
22/03/2023 Visioconférence sur les enjeux clefs de la transition	Permettre aux adhérents de la CRESS de partager une même vision des enjeux liés à la transition écologique Décupler la capacité des membres à contribuer à la définition d'une vision commune	Intervenant : B. Thévard Tous les membres de la CRESS
23/03 au 24/04 Entretiens individuels	Permettre l'expression des points de vue individuels situés dans leur structure et au sein de la CRESS Collecter les avis afin de construire une vision commune	Par E. DSM auprès de l'ensemble des membres du groupe de travail dédié + Président et directrice de la CRESS
Synthèse des verbatims	Extraire les idées principales de entretiens Proposer une première version de la vision	E. DSM et G. Pothin
26/04/23 Mise en débat	Prendre connaissance de la synthèse des entretiens et l'amender Débattre des sujets potentiellement clivants	Intervenants : G. Pothin et B. Thévard Membres du groupe de travail dédié
03/05/2023 Préparation AG	Consolider le document de travail sur la vision Identifier les points à discuter lors de l'AG	Intervenants : G. Pothin et B. Thévard Membres du groupe de travail dédié
04/05/2023 AG	Impliquer l'ensemble des membres de la CRESS dans l'élaboration de la vision	Intervenants : G. Pothin et B. Thévard Ensemble des membres de la CRESS

Tableau n°9 : Premières étapes du projet « Vision CRESS de la TEE »

Des réunions régulières avec les consultants d'Artéfacts ont permis d'ajuster ce plan d'action et de consolider les différents documents nécessaires à chaque étape. En particulier un guide a été réalisé pour les entretiens individuels (voir l'annexe n°7).

En parallèle, afin d'assurer un lien avec le national, une synthèse des positionnement d'ESS France a été réalisée vis-à-vis des grands axes de la transition écologique à partir de différents de plaidoyer disponible sur son site Internet.

### 3. Positionnement d'ESS France

ESS France élabore régulièrement des documents de plaidoyer en lien avec la transition écologique. Deux d'entre eux, proposant une vision d'ensemble du sujet, ont permis de synthétiser les principaux éléments de positionnement d'ESS France (voir tableau n°10). L'un a une visée européenne et l'autre régionale (Médiu A., 2022 a et b).

<sup>1</sup> Comme précisé sur leur site Internet, Artéfacts est « une Société Coopérative et Participative, donc une société commerciale dont les associé-es sont sur un strict pied d'égalité. Au sein d'une C.A.E comme Artéfacts, tous-tes les entrepreneur-es ont une activité indépendante, et peuvent collaborer sur des projets communs. Elles et ils bénéficient du statut de salarié-e, et ont vocation à devenir associé-es, donc à participer aux grandes décisions d'administration de l'entreprise, à élire les co-gérant-es, ou encore à voter la répartition des bénéfices. »

<sup>2</sup> Récits'danses fait partie de l'Alliance de la Fabrique des Transitions composée de 350 territoires et acteurs engagés dans la transition écologique.

Axes de la transition écologique	Positionnement d'ESS France
<b>Transition énergétique</b>	Opérer une transition énergétique basée sur l'efficacité énergétique du bâti et les énergies renouvelables, notamment citoyennes (débat démocratique sur l'avenir énergétique, appuyer le développement des projets d'énergie citoyenne)
<b>Transition du système financier</b>	Faire en sorte que la performance financière à court terme et l'enrichissement personnel ne soient plus le centre de gravité de l'économie.
<b>Transition de l'économie</b>	ESSiser l'économie afin qu'elle soit plus orientée vers les besoins humains avec un autre rapport au travail et en lien avec la démocratie Faire de l'ESS la norme souhaitable de l'économie de demain, basée sur la coopération, la solidarité, l'ancrage territorial, l'intérêt collectif. Favoriser l'économie circulaire de la conception à la fin de vie des produits (Réformer la gouvernance des éco-organismes - Soutenir les structures du réemploi des emballages)
Alimentation / agriculture	Favoriser une agriculture durable, de qualité au service de l'accessibilité et de l'autonomie alimentaire dans les territoires (assurer un droit de préférence pour la réinstallation d'un agriculteur assumant une démarche responsable et durable - Généralisation des PAT et renforcement des moyens financiers dédiés - Favoriser l'agroécologie - Soutenir l'agriculture biologique)
Habitat	Engager un grand plan de rénovation des bâtiments notamment pour les ménages les plus précaires + soutien aux projets d'auto-réhabilitation
Mobilité	Positionner le vélo au cœur de la stratégie des mobilité durable (1 atelier vélo / 50 000 hab - doublement du réseau cyclable - places de stationnement vélo dans les pôles de transport) mais aussi : forfait mobilité durable obligatoire, encouragement au co-voiturage et à l'autopartage.
Services publics	Développer les clauses environnementales de la commande publique (faire respecter l'obligation de SPASER - Accélération des dispositions liées à la loi Climat et résilience - Favoriser la réservation de marchés aux entreprises de l'ESS via l'agrément ESUS)
<b>Transformation de notre rapport au vivant</b>	
Protection de la nature	Mettre en place des réglementations qui récompensent les initiatives qui sont favorables à l'environnement et, au contraire, sanctionnent les entreprises qui ne respectent pas l'environnement
Dimension territoriale, occupation de l'espace	Adopter une loi foncière afin de préserver les terres agricoles, tendre vers la zéro-artificialisation Permettre une gouvernance démocratique de la gestion des terres agricoles Ouvrir un chantier sur nos infrastructures et l'aménagement du territoire afin des de les rendre compatibles à une économie circulaire.
Mode de vie	Généraliser les principes de sobriété

Tableau n°10 : Positionnement d'ESS France vis-à-vis des différents axes de la transition écologique (d'après Médieu A., 2022 a et b)

Ces éléments n'ont cependant pas encore été valorisés. Ils le seront vraisemblablement par la suite quand les travaux deviendront plus sectoriels.

## 4. Synthèse des entretiens : l'importance des pratiques internes est soulignée mais il reste difficile d'établir une vision d'une société respectant les limites planétaires

Les entretiens ont été réalisés, pour l'essentiel, en visioconférence et ont été enregistrés. Cela a permis de rester, dans la synthèse qui suit, au plus près des mots utilisés par les interlocuteurs. Les éléments proposés ci-après sont donc pour l'essentiel du « verbatim ». L'origine de chaque remarque a cependant été volontairement « masquée » car elle ne présente que peu d'intérêt : l'enjeu est d'arriver à une vision commune sans se soucier de « qui a dit quoi ».

### 4.1. Etat des lieux : les constats sur la situation

Tous les interlocuteurs s'accordent sur l'urgence à agir. Au-delà de ce constat, voyons ce qui fait consensus et ce qui fait débat.

#### 4.1.1. *Ce qui fait consensus*

##### a. Une certaine difficulté à savoir comment agir, à avoir une vision

Les personnes interviewées ont exprimé le besoin de faire appel à des experts pour les aider à comprendre (« certains sujets sont très techniques », « les politiques qui sont menées évoluent », ...), « mettre en perspective cette dimension dans le cadre de notre projet stratégique ».

D'autres expressions témoignent d'une difficulté à savoir comment agir :

- « Ce n'est pas parce que tu es formé que tu arrives à la même conclusion »
- « Jusqu'où doit-on aller ? Quel est notre rôle dans la transition ? »
- « Il y a une difficulté à identifier où sont les enjeux : où est-ce qu'on doit réellement porter nos efforts ? »
- « C'est quoi qui serait possible ? C'est quoi le futur désirable ? Comment on y va ? C'est encore un peu flou pour moi »
- « Décroissance : on ne sait pas bien ce que cela pourrait entraîner »

##### b. Les scénarii de l'ADEME sont perçus comme utiles

Tous n'ont pas connaissance des scénarii proposés par l'ADEME mais ceux qui ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, notamment lors du forum pour une transition écologique sociale et solidaire, en ont une perception positive :

- « C'est une approche malgré tout optimiste »
- « Approche intéressante, globale »
- « C'est un cadre de référence intéressant »
- « On pourrait essayer de s'en emparer : ça pourrait être une brique »
- « Moi, je les utilise »

##### c. La transition écologique doit impliquer tout le monde

Chacun a bien conscience que certains changements sont structurels et nous dépassent ou relèvent de la responsabilité individuelle :

- « On n'a pas la main sur tout »
- « On est aussi contraint par des choses qui nous échappent totalement »
- « Il faudrait que l'on déménage [en lien avec la question de la rénovation des bâtiments] »
- « Je dois me rendre sur place, c'est dans mes missions. Or les lieux où je dois me rendre ne sont pas au pied de la gare. »
- « Rien n'est mis en place pour les personnes qui n'ont pas le permis »
- « On ne peut pas empêcher les gens de manger des trucs en barquettes plastiques ! »

#### 4.1.2. Ce qui fait débat

Sur certains sujets, les entretiens ont permis d'identifier des sujets qui ont semblé ne pas faire consensus (voir tableau n°11).

D'un côté	De l'autre...
<b>Le niveau de connaissance des enjeux</b> « Le constat, on le partage à peu près, on voit les difficultés où on en est »	<ul style="list-style-type: none"><li>« On est sur quelque chose qui ne parle pas forcément à tout le monde, même si c'est dans l'air du temps »</li><li>« C'est un sujet qui n'est majoritairement pas intégré »</li><li>« Qu'est-ce que tu mets derrière le terme transition écologique ? Ce terme est une expression dans le vent, qui plaît mais derrière laquelle on peut mettre tout ce que l'on veut. On en a peut-être perdu l'origine ? »</li></ul>
<b>L'ampleur des changements à opérer</b> « Au niveau du climat : si on s'y prend un peu différemment même si on n'est pas forcément très en avance, les choses peuvent au moins se stabiliser, voire évoluer positivement. »	<ul style="list-style-type: none"><li>« La transition sans changer le reste, le système, c'est-à-dire si on recherche une croissance verte, le capitalisme vert (= scénarios 3 et 4 de l'ADEME), ça va continuer à créer des externalités négatives »</li><li>« 90% de l'économie (capitaliste, croissante) est plutôt destructrice »</li><li>« On est en dans un changement de paradigme =&gt; on doit forcément avoir une démarche écologique »</li><li>« il y a une rééducation à faire »</li></ul>
<b>Il faut aller vite sur :</b> « Notre façon de consommer de s'alimenter, se vêtir, être économe sur l'eau, les énergies... C'est moins consommer moins et mieux. »	« Les énergies renouvelables, la question de la mobilité, la rénovation des bâtiments »

Tableau n°11 : Les points sur lesquels les entretiens individuels ont semblé marquer des différences de point de vue

#### 4.1.3. Quelques idées complémentaires...

Certaines idées ont été évoquées par une ou une minorité de personnes :

- « Une partie de l'ESS a été pionnière sur certains points de la transition écologique (ex : Envie, Emmaüs). »
- « L'ESS a plusieurs rôles par rapport à la TEE : innovation, sensibilisation, garde-fou, de contrôle, de lutte parfois »
- « Ce modèle [l'ESS] répond le mieux possible à un futur viable : agir selon les principes de l'ESS serait profitable pour tous »

On constate donc que peu de personnes ont conscience ou, en tout cas, expriment une réelle convergence entre l'ESS et la transition écologique. Ils identifient, par contre, assez bien certains points de tension.

### 4.2. Les tensions au sein de l'ESS vis-à-vis de la transition écologique

Dans le cadre de la bibliographie, nous avons vu qu'il y avait certains paradoxes ou situations qui montraient que l'ESS n'étaient pas toujours en phase avec la transition écologique. Les personnes interviewées ont d'elles-mêmes souligné certains d'entre eux.

#### 4.2.1. Ce qui fait consensus

##### a. Être ESS n'implique pas nécessairement une adéquation avec la TEE

Plusieurs expressions vont en ce sens :

- « Il y a plein d'endroits [dans l'ESS] où on y est pas du tout »
- « On n'est pas exemplaire »
- « Certains ne se sentent pas concernés par le sujet (difficulté à aborder ce sujet auprès de certains publics, dans certains territoires, ruraux par exemple. Il faut y aller doucement sinon on se crashe !) »
- « On ne s'est pas posé la question [de la TEE au niveau de la gouvernance du réseau] : ce n'est pas une priorité ou plutôt c'est une priorité seconde »

#### b. Un antagonisme entre ce qu'implique la TEE et la dimension sociale de l'ESS

Notamment en lien avec la mobilité, plusieurs personnes ont souligné un antagonisme entre certaines missions assurées par des acteurs de l'ESS et la transition écologique :

- « Assurer un lien social, notamment dans tout ce qui est relatif aux soins ou services à la personne, implique une présence : on privilégie le fait d'être auprès des personnes plutôt que l'environnement »
- « La rencontre, la confrontation avec d'autres (ex : compétition sportive) » impliquent de se déplacer »
- « La proximité territoriale (pour les structures de conseil, de financement) est essentielle pour nous or nous n'avons pas d'antennes de proximité partout »

#### c. La diversité de l'ESS n'a pas que des avantages

Notamment quand était posée la question des éventuelles tensions que pouvait exacerber la transition écologique au sein de la CRESS, plusieurs personnes ont confirmé leur existence :

- « La CRESS est un ensemble un peu compliqué quand même : au sein du CA [Conseil d'Administration], certains sont convaincus, d'autres peut-être moins »
- « Quand on est une mutuelle, une banque, une assurance, une coopérative, on agit forcément différemment du fait de l'organisation interne, d'intérêts particuliers qui n'ont pas la même temporalité et qui peuvent contrarier [la prise de position commune et partagée par tous] »
- « Il peut y avoir des tensions au sein des adhérents de la CRESS car on ne part pas du même endroit et on n'a pas les mêmes capacités à agir »

Une personne a toutefois évoqué le fait que « l'obstacle majeur [le fait de mettre différents « univers » autour de la table] a été franchi au niveau de la CRESS ».

#### 4.2.2. Ce qui fait débat

Nous pourrions nous interroger sur les raisons de ces divergences (sensibilité sur le sujet, culture du compromis, hésitation à s'exprimer « librement » sur ce type de sujet face à un salarié ?), toujours est-il que tous ne semblent pas vivre le même degré de tensions entre les différentes familles de l'ESS ou membres de la CRESS (voir tableau n°12).

D'un côté	De l'autre...
<b>Concernant les membres de la CRESS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• « Il faudra peut-être envisager de refuser des adhérents qui ne seraient pas en phase avec la TEE »</li><li>• « Je ne comprends pas pourquoi certaines structures sont avec nous »</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• « Je ne pense pas qu'il y ait des contradictions en interne à la CRESS »</li><li>• « Non, je n'en vois pas qui me vienne à l'esprit »</li><li>• « Il faut être attentif aux différentes expressions pour qu'elle puisse être formulées, mais qu'il n'y ait pas de conséquences derrière qui pourraient venir compliquer le fonctionnement, engendrer des réactions disproportionnées. »</li></ul>

Tableau n°12 : Les expressions divergentes concernant les tensions que la transition écologique créent entre les membres de la CRESS

#### 4.2.3. Quelques idées complémentaires

Là encore, certaines idées ont été émises par une ou deux personnes (ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles ne sont pas partagées).

#### a. La transition écologique éclipsée par d'autres enjeux

Pour certains, le fait d'être très engagé sur d'autres sujets pourrait être une excuse à ne pas s'engager dans la transition écologique : « On pourrait faire passer l'inclusion avant la TEE ». Cependant cela pourrait constituer un risque : « On pourrait manquer le coche [de la TEE] parce qu'on est déjà dans

beaucoup de trucs différents : dans le social, le territorial, une gouvernance participative, ... ». Cette expression illustre bien le risque évoqué plus haut : des démarches en lien avec le développement durable, comme la RSE, s'amplifient sans faire référence à l'ESS. Il y a là un double risque pour l'ESS : les acteurs de l'ESS pourraient perdre des « avantages compétitifs » (vis-à-vis de clients qui ont et auront encore d'avantage à l'avenir des critères de sélection en lien avec le social, l'environnement, ...) et l'occasion d'encourager les autres acteurs économiques à s'inscrire dans l'ESS. Le risque pour certaines structures de l'ESS pourrait également être de voir tout ou partie de leurs activités remise en question sans l'avoir suffisamment anticipé. Des banques relevant de l'ESS ont ainsi des actifs en lien avec les énergies fossiles. Ce dernier risque pourrait également concerner, par exemple, des acteurs de l'insertion (« Est-ce que l'on continue à soutenir certaines activités du n'importe quoi sous prétexte de proposer des emplois ? »). Cela conduit d'ailleurs une personne à penser que « Ce n'est pas parce qu'on est dans le social, qu'il ne faut pas se soucier de la TEE » et d'autres à souhaiter que certaines pratiques soient bannies de l'ESS ou, au contraire, développées.

#### b. Des pratiques à bannir, d'autres à développer

Les pratiques de certaines banques de l'ESS ont été clairement questionnées pour leur manque d'éthique par une personne : « Toutes les banques, sauf La Nef et Le crédit coop, sont dans les paradis fiscaux ».

Une autre personne constate également que certains acteurs de l'ESS ont le « cœur à gauche mais le portefeuille à droite ! » ce qui les conduit à ne pas toujours « privilégier les compétences locales et/ou qui sont plus vertueuses ».

Ces éléments illustrent bien ce qui a été développé dans la partie « Statut n'est pas vertu » et il pourrait être intéressant de voir dans quelle mesure l'ensemble des associations et des quelques banques coopératives engagées pour la transition écologique contrebalancent l'action inverse d'autres acteurs de l'ESS, certainement moins nombreux mais néanmoins puissants. Ainsi pourrait-on chercher à comparer le poids que représentent la NEF et le Crédit Coopératif face au Crédit Agricole (banque coopérative pointée du doigt comme d'autres banques, notamment, dans une étude menée par Alexandre Poidatz pour Oxfam en 2020) ou encore le réseau des AMAP face à la majorité des coopératives agricoles dont nous avons évoqué la difficulté à s'inscrire dans le développement de l'agroécologie. Cela conduit d'ailleurs le journaliste Philippe Frémeaux (2013) à écrire que l'ESS « porte ainsi des promesses qui peuvent paraître un peu grandes au vu de ce qu'elle est vraiment, dans ce qu'elle fait comme dans la façon dont elle le fait. »

#### c. Des tensions financières

Enfin, la question financière a été évoquée. On pourrait d'ailleurs s'étonner de voir qu'elle n'a finalement pas été abordée par tous :

- « Ce sont des démarches [rénovation, investissement dans du photovoltaïque, ...] qui ne sont pas gratuites ! »
- « Il faut avoir un budget en face, par exemple pour mettre en place une navette qui permettrait de faire venir les salariés à l'entreprise »

Il y a là, pourtant, un enjeu de taille : alors que nombre d'acteurs de l'ESS dépendent, au moins en partie, de financements publics, seront-ils en mesure de trouver les fonds nécessaires pour s'engager dans la transition écologique ? Pour Raymond Dart et Stephen D. Hill (2010), il s'agit là d'un frein important pour toutes les structures qui ne s'inscrivent pas dans la recherche du profit.

### 4.3. Ce qu'il faut défendre

La question de la transition écologique implique nécessairement des choix, des priorités, une stratégie. La plupart des personnes ont exprimé durant leur entretien des avis sur ce qu'il conviendrait de défendre.

#### 4.3.1. Ce qui fait consensus

##### a. Eviter une approche de type « injonction »

Sans surprise, sans doute, dans le monde de l'ESS, une approche purement descendante et autoritaire ne semble pas adaptée pour convaincre de la nécessité de s'inscrire dans la transition écologique :

- « Il faut que ce soit partagé sinon ça ne marche pas »
- « Il faut une écologie positive »
- « Il y a une prise de conscience, il ne faut pas faire les ayatollahs »
- « C'est un sujet sur lequel il faut faire attention. Il faut trouver une façon de dire les choses pour que ça ne soit pas violent ! »
- « Montrer ce que les structures, les gens font déjà de bien (ex : coopération, mutualisation, mobilité solidaire, ...) »

##### b. Nécessiter pour les acteurs de l'ESS de se mobiliser

Nous l'avons vu, les membres du groupe de travail ont conscience que les acteurs de l'ESS ne sont pas par essence vertueux et engagés dans la transition écologique. Il n'est donc pas surprenant qu'il estime nécessaire une mobilisation de l'ESS sur le sujet :

- « Il faut tendre vers l'exemplarité en termes de pratiques internes (la CRESS notamment ! ) »
- « Notre impact est faible par rapport à d'autres mais on pourra cependant être plus exigeant vis-à-vis des autres si nous avons nous-mêmes une démarche exemplaire »
- « Ne pas se cacher derrière nos autres principes de l'ESS et être réalistes sur le fait qu'on doit y passer »
- « Partager sur les pratiques au sein d'un domaine d'activité mais aussi entre familles de l'ESS »

##### c. La transition écologique doit intégrer une dimension sociale

La solidarité étant une valeur forte de l'ESS, il n'est là encore pas surprenant de constater l'expression de l'exigence que la transition écologique intègre une dimension sociale :

- « Il faut tenir compte des personnes et des territoires (ruraux, QPV, ...) les plus fragiles »
- « On doit s'assurer que l'on soit bien dans une humanité solidaire »
- « L'ESS c'est l'être humain. Il faut qu'on défende un modèle de société où tout le monde se sente bien »
- « La TEE se fera avec ce que l'on promeut à savoir plus de lien social, ... »

#### 4.3.2. Ce qui fait débat

Des nuances sont apparues quant à savoir s'il fallait d'abord afficher nos intentions avant d'agir ou le contraire et, également, sur le scénario de l'ADEME qui serait à privilégier (voir le tableau n°13).

D'un côté	De l'autre...
<p><b>Mettre un E à la fin d'ESS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « On peut y mettre une certaine réalité ou pas, mais au moins déjà l'afficher, cela permet d'interpeller. »</li> <li>• « Il faut qu'on arrive à avoir un discours sur lequel on est d'accord : petit à petit, cela se répercutera sur les actions »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « On doit pouvoir dire que ce qu'on fait va vers l'exemplarité. Ce qu'on dit, c'est ce qu'on fait ! »</li> <li>• « Il faut évoluer et être crédible »</li> <li>• « Avoir un langage commun et des initiatives cohérentes (sans viser l'harmonisation car les moyens sont différents) »</li> <li>• « Il faut qu'on mette en place des indicateurs qui soient opposables : on s'engage ! »</li> <li>• « Il faut que chaque structure s'implique »</li> </ul>
<p><b>A propos des scénarios de l'ADEME :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Les scénarii 1 et 4 de l'ADEME sont « radicaux », l'idée c'est sûrement de converger de manière collective vers le 2 ou 3 (ou une combinaison des 2) »</li> <li>• « Les technologies, moi je le prends comme un espoir mais faut pas non plus se cacher derrière cela. Je pense plus à une action combinée que sur quelque chose de très radical. »</li> <li>• « Moi, c'est le scénario 2 principalement (car il propose un renforcement des collectivités, des acteurs locaux, notamment associatifs) mais avec des petites doses du scénario 3 car je suis pour l'innovation technologique en ayant en tête le risque d'effet rebond »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Les scénarii 1 et 2 de l'ADEME sont quand même ceux qui semblent les plus intéressants pour une vie en société. Ça ressemble à ce vers quoi on voudrait aller, et ça correspond à ce que l'on défend par ailleurs »</li> </ul>

Tableau n°13 : Des points de débat sur ce qu'il faut défendre

### 4.3.3. Quelques idées complémentaires

Quelques autres idées clefs susceptibles d'alimenter la vision de la CRESS ont été identifiées lors des entretiens.

#### a. Regarder nos actions au prisme de la transition écologique

Certaines remarques vont dans le sens d'un pilotage des structures de l'ESS et de la CRESS qui renforcerait la prise en compte de l'environnement. Cela pourrait se faire de façon transversale (« il faudrait faire en sorte que la TEE soit transversale à nos actions »), « en vérifiant, à chaque fois, que l'on va bien dans la bonne direction pour la préservation du vivant, le mieux possible » ou dans le cadre d'un projet spécifique qui consisterait à « se positionner sur un scénario puis à se fixer quelques objectifs, en y allant par étapes, par petits pas ».

#### b. Les acteurs de l'ESS ont un rôle à jouer

Certains estiment que les acteurs de l'ESS ont été pionniers (« On le fait depuis longtemps ! ») et ont une mission par rapport à la transition écologique (« Il faut qu'on s'y engage à fond »).

En premier lieu, l'ESS doit contribuer à alerter (« On est là aussi pour un devoir d'alerte vis-à-vis de la population en disant « Ecoutez, on ne peut plus faire comment avant, n'importe quoi n'importe comment, n'importe quand ». »). Plus spécifiquement, une personne estime qu'« il faut de la formation et du débat » et que la CRESS devrait « être plus présente avec des conférences plus inspirantes qui parlent de ça, faire des actions auprès du grand public, des décideurs ».

Pour certains, l'enjeu est de faire en sorte que l'ESS reste une économie « inspirante » (« Il faudrait qu'on arrive à avoir un train d'avance sur les différents sujets ») voire qu'il faut « démontrer que l'on peut être le futur » car « l'ESS est plutôt constructrice alors que le reste de l'économie est plutôt destructrice » mais aussi parce qu'« il ne faut pas changer que l'écologie ! C'est une opportunité pour changer les façons de faire vers celles de l'ESS : partage des bénéfices, des décisions, coopération avec le territoire, ... »

#### c. Des revendications plus spécifiques voire sensibles...

Deux personnes ont exprimé des idées plus spécifiques ou générales. Ainsi une personne a souligné l'importance du cadre politique afin que ce dernier encourage plus clairement les structures à s'engager dans la transition écologique : « Ce que j'attends, notamment au niveau des pouvoirs publics, c'est qu'ils changent aussi un peu leur modèle » (notamment via les dispositifs de financement qui devraient mieux intégrer la question de la transition écologique). Cette remarque pourrait illustrer le concept des « verrouillages insoutenables » décrits plus haut ou ...une attitude un peu passive qui consisterait à attendre que les financeurs fixent des critères environnementaux pour faire évoluer les pratiques ?

Une personne, enfin, a exprimé une certaine frustration du fait que la question du nombre d'habitants sur Terre ne soit pas posée (« Il faudrait pouvoir se poser la question du nombre d'habitants sur la Terre »). Il est, à ce propos, intéressant de noter que cette même personne aura saisi, par la suite, d'autres occasions (lors des réunions de travail et de l'Assemblée Générale de la CRESS) pour évoquer ce point mais que personne n'aura donné de suites, confirmant en cela le caractère sensible de cette question...

## 5. Elaboration et parcours de validation d'un plaidoyer

Cette synthèse des verbatims que nous venons de passer en revue a été transmise à Gabrielle Pothin et Benoît Thévard. Sur cette base, ces derniers ont proposé un document « martyr » qui a été soumis au groupe de travail lors de sa première réunion. Les échanges ont permis de revoir la formulation de certaines phrases laissées volontairement « à l'état brut » car l'objectif était que le document final soit au plus proche de l'expression des membres du groupe.



Un débat mouvant a également été organisé à cette occasion autour de l'affirmation « Pour répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique, LA solution, c'est la croissance verte ! » afin d'approfondir les points de vue des uns et des autres en lien avec les antagonismes que les entretiens individuels semblaient avoir révélés autour des scénarios de l'ADEME. Ce débat a permis d'identifier quelques points de convergence complémentaires.

Tout d'abord, une méfiance quant au terme de croissance verte et une remise en question du fait de considérer la croissance comme une finalité ont été exprimées :

« C'est le mot croissance qui me perturbe. Si on en est là aujourd'hui c'est parce qu'on a utilisé ce mot en croyant toujours qu'on allait s'en sortir. Depuis 10, 15 20 ans, on parle de croissance en ajoutant des petits mots derrière "vert", "écologique" pour faire la même chose qu'avant. Y a pas d'évolution. C'est un bon moyen de faire croire aux gens que parce qu'on parle de croissance, on va faire que la planète ira mieux. »

« Pour moi la croissance ce n'est pas une finalité. »

« La croissance, ce qui me dérange, c'est quand on le prend comme indicateur principal de réflexion. Est-ce que c'est la croissance est le PIB? Est-ce qu'on continue à prendre la croissance comme indicateur principal ? Est-ce que c'est lui qui nous guide dans nos actions publiques ? Il faut d'autres indicateurs qui guident nos actions publiques. La croissance ça doit être secondaire. »

Ensuite, a été affirmée la conviction que « tout est lié » et que la transition écologique doit être l'occasion d'une transformation globale en prenant en compte d'autres problématiques :

« Il faut penser l'écologie et le social en même temps. Penser à l'écologie, au lien social en même temps et à tout ce qui ne fonctionne pas dans la société telle qu'elle est. La solitude, l'isolement... Les problèmes qui sont générés par le système. L'individualisme à tout prix. On veut continuer l'individualisme en préservant la planète. Ça, ça ne va pas marcher. C'est l'occasion de changer le système ».

Ces éléments ont permis de consolider les bases de ce qui se révélera plus tard un plaidoyer plutôt qu'un récit tel qu'initialement envisagé. En effet, il ne raconte pas véritablement une histoire mais permet tout de même une première « mise en trajectoire » en décrivant la situation actuelle et des points importants que les acteurs de l'ESS réunis au sein de la CRESS souhaitent défendre. Quelques points s'avèrent insuffisamment développés cependant et il est proposé de mobiliser les membres de la CRESS lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2023 afin de remédier à cela.

Ainsi, après une séquence de sensibilisation générale aux enjeux environnementaux, des ateliers sont organisés selon la méthode du « World café » avec à chaque table une question spécifique dont les participants auront à débattre :

1. Pourquoi la transition écologique doit être sociale et solidaire ? (permet de développer l'argumentaire permettant d'affirmer que les acteurs de l'ESS ont « le bon logiciel » pour la transition)
2. Pourquoi le "social" d'ESS doit-il être écologique ? (permet de trouver des réponses à une de nos contradictions)
3. Quels sont nos exemples inspirants combinant social et écologie, parmi les acteurs de l'ESS en région ? (permet d'alimenter nos besoins d'exemples)
4. Comment les acteurs de l'ESS en région peuvent être un moteur de la transition écologique ? (permet d'approfondir les actions, engagements, initiatives que pourraient mettre en œuvre les acteurs de l'ESS)
5. La sobriété est un levier incontournable. Quelles pistes de sobriété pour l'ESS ? (permet de préciser ce que l'on met derrière ce « mot-valise »)

A chaque table, des membres du groupe de travail ou des salariés de la CRESS capitalisaient les contributions, les restituaient au groupe suivant et complétaient avec les nouveaux apports. Une synthèse pour chaque table a ensuite permis de compléter le plaidoyer.

Ce dernier a ensuite été soumis par mail aux consultants ainsi qu'à Guy Janvrot et Caroline Dumas puis aux membres du groupe de travail. Lors d'une séquence de lecture commune, l'équipe des salariés de la CRESS a également pu y apporter sa contribution. La version ainsi revue a alors été discutée lors de la réunion du GT TEES du 5 juillet.

Le document a été qualifié de consensuel mais tout de même engagé. Les participants ont confirmé, par contre, qu'on ne pouvait pas réellement le considérer comme un récit à même de « faire rêver » et d'encourager acteurs de l'ESS et citoyens à s'engager dans la transition écologique. Il faudrait plutôt le présenter comme une étape vers ce récit qu'il resterait à écrire.

Il est également intéressant de noter certains des points qui ont fait débat lors de la réunion. Tout d'abord, le fait de mettre des exemples de structures ne fait pas l'unanimité : si cela permet de mieux incarner, illustrer les propos, certains font remarquer qu'il pourrait y avoir un ressentiment de la part des structures qui ne seraient pas mentionnées. Aussi a-t-il été proposé qu'une version avec des exemples et une autre sans exemple soient soumises aux membres du Conseil d'Administration pour arbitrage. De même les titres de certaines parties ont été discutés et feront l'objet d'un choix par le CA. En particulier, les participants à la réunion n'ont pas su choisir entre la formulation « Faire bifurquer l'ensemble de l'économie vers l'ESS » ou celle-ci, peut-être moins ambitieuse ou partisane : « Emmener l'ensemble de l'économie vers les principes de l'ESS ». Derrière ces nuances, on peut y voir un dilemme récurrent dans l'ESS : doit-elle rester une « niche » inspirante pour le reste de l'économie ou devenir la norme ? En lien avec cette question, les participants ont fait le choix de garder l'idée qu'il fallait « changer de système » mais en pariant sur le fait que celle-ci ferait l'objet de discussions lors du CA.

À la suite de cette réunion, le document a de nouveau été retravaillé afin de tenir compte des différentes remarques puis soumis une dernière fois aux membres du GT avant envoi, mi-juillet, aux membres du CA avec un accès à un formulaire en ligne afin qu'ils puissent faire part de leurs remarques (voir annexes n°8 et 9).

La suite du processus comprend la synthèse des remarques ainsi recueillies, un passage en Bureau en septembre avant un vote lors du CA d'octobre. Le plaidoyer, assorti d'une version plus courte, sera présenté lors de la deuxième édition du forum pour une transition écologique sociale et solidaire le 9 novembre.

## 6. Approche critique et perspectives : vers une mise en récit ?

Ce travail a permis de confirmer qu'il n'était pas évident, même pour des acteurs dont on peut considérer qu'ils sont engagés dans une forme d'économie alternative, de se projeter, d'avoir une vision de ce que pourrait être un futur désirable permettant tout à la fois de réencastrier l'économie dans les limites planétaires et de satisfaire de façon égalitaire aux besoins des populations.

De même, comme évoqué, il peut sembler surprenant que tous les acteurs de l'ESS n'ont pas une réelle conscience que l'ESS constitue « intrinsèquement » une solution pour la transition écologique. Cela semble corroborer le constat fait par Anne-Marie Crétiéneau qui notait, déjà en 2010, « un manque de réflexivité autant à l'intérieur des organisations qui pratiquent l'ESS que dans les travaux portant sur ces initiatives et pratiques ou militant pour un développement de cette économie. » Elle notait, en outre, que ce manque de recul était particulièrement marqué concernant la question du développement durable du fait que les acteurs n'arrivent pas à se positionner clairement pour l'une ou l'autre des « trois grandes façons d'envisager le développement durable, [à savoir] laisser faire

l'économie capitaliste de marché ou la soumettre à des régulations ou passer à une logique de décroissance. » Ce dernier terme avait d'ailleurs été évoqué lors du débat mouvant sur la croissance verte : loin de faire l'unanimité, autant sur le fond (faut-il réellement et totalement rejeter l'idée de croissance ?) que sur la forme (le terme avait été jugé trop peu clair et non consensuel), il a été décidé de ne pas l'utiliser.

Nous pourrions également souligner un certain décalage entre les paroles et les actes, entre le court, le moyen et le long terme. Lorsque que l'on lit l'ensemble des engagements pris à la fin du plaidoyer, tout au moins à ce stade du projet (avant son adoption par le CA donc) et que l'on connaît la réalité du plan d'action envisagé, on ne peut que s'interroger ou constater que la transition écologique ne semble pas encore être une problématique de premier rang pour nombre d'acteurs, y compris de l'ESS. Un fait récent semble confirmer cette allégation. Alors que le Président la CRESS CVL a l'ambition d'ajouter un « E » à l'ESS (ce qui donnerait « ESSE » pour Economie Sociale, Solidaire et Ecologique), cette idée n'a pas du tout émergée et conduit à des propositions par le Conseil d'Administration de la CRESS lorsque Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'État auprès de la Première ministre en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative, a sollicité ESS France (et par voie de conséquence le réseau des CRESS) afin d'évaluer la loi Hamon.

Ce constat, un peu sévère peut-être, doit être une motivation supplémentaire à poursuivre le travail engagé avec ce projet de « Vision CRESS de la transition écologique ». Une piste intéressante pour atteindre les objectifs de ce projet pourrait être la mise en récit elle-même (voir encart n°15) d'un projet qui pourrait s'intituler « La transition écologique par les acteurs de l'ESS ». Ainsi, Benoît Thévard estime que les travaux menés jusqu'ici ont permis une « mise en trajectoire » qui est l'une des étapes de la mise en récit. Il resterait, selon lui, à mettre en place une communication interne et externe renforcée sur le processus engagé, à prévoir des modalités d'évaluation des effets du projet et à renforcer l'implication d'un plus grand nombre d'acteurs dans un dispositif favorisant la coopération. Sur ce dernier point, en effet, force est de constater que le projet n'a, pour l'instant, mobilisé que peu d'acteurs (même si une quarantaine de personnes étaient présentes lors de l'AG de la CRESS pour participer aux ateliers).

Il a été convenu qu'il fallait parvenir à écrire un véritable récit. Pour ce faire, il a été proposé par le groupe de travail dédié d'approfondir des thématiques (alimentation, mobilité, ...). Ce pourrait être l'occasion d'associer d'autres structures de l'ESS, actrices de la transition écologique dans ces domaines quand bien même elles ne seraient pas membres de la CRESS. L'occasion aussi, peut-être, de rejoindre une autre ambition de la CRESS évoquée plus haut : celle de renforcer la coordination et la mise en valeur des acteurs de l'ESS engagés dans la transition écologique.

Dans cette optique, les outils mis à disposition par le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) pourraient être une source intéressante à approfondir.<sup>1</sup>

#### **Encart n°15 : La mise en récit**

Le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD, 2021) a défini la mise en récit dans le cadre d'un projet de transition comme « un processus dynamique. Celui-ci donne lieu à une multiplicité de formes d'actions et de nombreux supports qui vont au-delà de l'écriture. Au-delà d'une forme de story-telling assumée, la mise en récits présente deux fonctions majeures : la mise en mouvement des acteur·rices et le pilotage coopératif des projets. Une mise en récits impliquante au service des projets de transitions précieuse par sa capacité à transformer les individus et les collectifs. »

---

<sup>1</sup> Notamment la publication « Repères sur la mise en récit(s) de vos projets de transitions » et le kit d'animation qui lui est associé. (voir le site Internet du CERDD : <https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/Reperes-sur-la-mise-en-recit-s-de-vos-projets-de-transitions> )

## Conclusion

La situation actuelle est critique : il y a urgence à agir pour faire face aux enjeux environnementaux et réencadrer notre économie dans les limites planétaires tout en veillant à ne pas amplifier les inégalités sociales. Les institutions internationales, l'Union européenne et la France en particulier se sont fixé des objectifs ambitieux de lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité. En région Centre-Val de Loire (CVL), le conseil régional a déclaré l'urgence climatique et affiche lui aussi une politique volontariste. Pourtant, force est de constater que les effets peinent se concrétiser et à être à la hauteur des enjeux. Alors que les acteurs économiques ont longtemps cherché à se désresponsabiliser vis-à-vis de ces questions afin de maximiser la création de richesse privée, leur rôle doit manifestement s'amplifier. Revendiquant justement une place à part dans l'économie du fait de leur gouvernance démocratique, de la poursuite d'objectifs autres que la seule réalisation de profits et de l'encadrement de ces derniers, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) n'ont-ils pas un rôle particulier à jouer ? Porte-paroles de ces acteurs, ESS France et, en région, les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) se mobilisent en tout cas pour porter ce message. Ainsi, en région Centre-Val de Loire, la CRESS a-t-elle identifié deux défis dans son projet stratégique 2025 : celui de l'égalité et celui de la transition écologique et numérique.

Afin de structurer et animer son plan d'action lié à la transition écologique, la CRESS CVL a ouvert un poste de chargé de mission transition écologique et énergétique (TEE) en 2021. Il s'agissait alors de définir le plan d'action. Pour se faire une approche AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) a été réalisée en s'appuyant sur des entretiens auprès des adhérents de la CRESS qui ont souhaité être associé à cette démarche. Ce mémoire a approfondi cette analyse notamment par le biais d'une recherche bibliographique. Cette dernière a permis de clarifier les concepts de transition écologique, énergétique et d'économie circulaire et de proposer un cadre conceptuel à même de faciliter la cartographie des acteurs impliqués. Ainsi il a pu être identifié le fait que de nombreux acteurs régionaux (ou antennes régionales de structures nationales) s'inscrivent dans le cadre de l'ESS sont impliqués dans les différents axes de transformation qu'impliquent la TEE. Certains contribuent à activer les leviers de la transition énergétique par des actions en faveur de plus de sobriété, d'efficacité et le développement des énergies renouvelables. D'autres sont impliqués dans le développement de la finance verte en proposant des produits financiers ou des démarches de financements participatifs orientés vers des projets s'inscrivant dans la transition écologique. Beaucoup sont mobilisés pour la transformation de l'économie avec, souvent, une approche filière (agriculture par exemple) et/ou une approche spécialisée sur l'un des sept piliers de l'économie circulaire tels que conceptualisés par l'ADEME. Parmi eux, nous retrouvons les acteurs du réemploi, comme Envie, Emmaüs et les ressourceries/recycleries, souvent présentés comme précurseurs de l'économie circulaire. Enfin, des acteurs, là encore souvent « historiques », sont mobilisés pour faire évoluer notre rapport à la nature par leurs actions d'éducation de protection de l'environnement notamment. Certains, comme les Tiers-lieux, constituent même des propositions concrètes de mode de vie alternatif.

Deux théories identifiées dans le cadre de la recherche bibliographique ont permis d'affiner le diagnostic de la situation en région Centre-Val de Loire et de mettre en valeur d'autres atouts de l'ESS dans le cadre de la TEE. Ainsi, l'ESS peut-elle être perçue comme une « niche » source d'innovations dans le cadre de l'approche sociotechnique et comme une potentielle clef pour faire face aux situations de « verrouillage insoutenable » via l'action de nombre de ses acteurs sur les cinq dynamiques fondamentales proposées par l'approche coévolutionniste.

Cependant, des faiblesses ont également été relevées. En effet, si la diversité de l'ESS peut être considérée comme une force, elle a aussi ses revers : toutes les initiatives évoquées trouvent leur pertinence dans leur ancrage territorial mais peinent parfois à être visibles et, surtout, à donner à voir une proposition commune de ce que pourrait être un futur désirable. Certains acteurs se retrouvent par exemple, en concurrence pour solliciter, de façon non coordonnée, de potentiels financeurs comme le conseil régional ou l'ADEME. Par ailleurs, de leurs aveux mêmes, tous les acteurs de l'ESS ne sont pas exemplaires et mobilisés sur la question de la TEE et certains identifient un antagonisme entre

leurs objectifs sociaux et la TEE. Ce qui explique peut-être le fait que peu d'attentes ont été exprimées vis-à-vis de la CRESS à ce sujet.

Tous ces éléments ont permis de consolider le plan d'action de la CRESS autour de 5 axes visant à renforcer la coordination des acteurs de l'ESS, améliorer la connaissance, la visibilité et la mise en valeur des acteurs de l'ESS engagés dans la TEE, développer les Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (ASER) aussi bien par les acteurs publics, privés que par les acteurs de l'ESS eux-mêmes. Il s'agira aussi de développer une capacité de plaidoyer afin de mettre en avant les atouts de l'ESS mais aussi de garantir l'accompagnement, financier en particulier, de ses ressortissants qui ne disposent que rarement des moyens nécessaires pour réaliser les investissements nécessaires, par exemple, à l'isolation de leurs bâtiments, à l'acquisition de véhicules électriques ou encore à la mobilisation de salariés pour suivre ces questions en interne.

Un des projets qui a été engagé est celui de la vision CRESS de la TEE. En effet, le groupe de travail TEE, mis en place par la CRESS afin de renforcer la capacité réflexive des adhérents de la CRESS à ce sujet, a rapidement identifié l'enjeu qu'il y avait à proposer un récit de ce que pourrait être un futur désirable s'inscrivant dans les limites planétaires et s'appuyant sur des initiatives et les atouts de l'ESS. Un groupe de travail dédié a été mis en place et, en mobilisant les adhérents de la CRESS lors de son Assemblée Générale, a permis d'élaborer un premier plaidoyer. Il marque une étape et peut-être, demain, l'affirmation d'une réelle alternative qui nécessitera, cependant, des transformations au sein même de l'ESS.

## Annexes

<i>Annexe n°1 : Résumé des mesures les plus emblématiques des réglementations principales qui visent à engager la transition écologique en France</i>	78
<i>Annexe n°2 : Liste des entretiens réalisés au début de la mission afin d'élaborer le SWOT</i>	81
<i>Annexe n°3 : Illustration des 7 piliers de l'économie circulaire avec des exemples issus de la région Centre-Val de Loire</i>	82
<i>Annexe n°4 : La question de l'évolution des modes de vie dans quelques-uns des scénarii de transition écologique en France</i>	83
<i>Annexe n°5 : Les actions de quelques-uns des développeurs ESS en termes de pratiques internes et de services orientés vers l'externe en termes de transition écologique</i>	85
<i>Annexe n°6 : Compte-rendu de la réunion du GT TEES du 21/11/2022</i>	87
<i>Annexe n°7 : Vision CRESS de la TEE - Guide d'entretien</i>	92
<i>Annexe n°8 : Plaidoyer « Vision CRESS de la transition écologique » tel qu'il a été soumis aux membres du Conseil d'Administration de la CRESS</i>	96
<i>Annexe n°9 : Questionnaire en ligne pour recueillir les avis des membres du Conseil d'Administration de la CRESS quant au plaidoyer sur la vision CRESS de la TEE</i>	104


## Annexe n°1 : Résumé des mesures les plus emblématiques des réglementations principales qui visent à engager la transition écologique en France

(Source : d'après les pages dédiées à ces réglementations des sites Internet du ministère en charge de l'environnement et de celui en charge de l'agriculture)

Réglementation et année de promulgation	Mesures
<p><b>Loi pour</b>  <b>LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b> pour la  <b>CRÉATION VERTE</b></p> <p>2015</p>	<p>Cette Loi couvre les différents domaines clés de la transition énergétique et contient de nombreuses mesures concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la rénovation du parc de bâtiments</li> <li>- La lutte contre la précarité énergétique</li> <li>- le développement des transports propres</li> <li>- La lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire</li> <li>- Le développement des énergies renouvelables,</li> <li>- Le renforcement de la sûreté nucléaire,</li> <li>- La finance verte</li> <li>- la mise en place de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</li> </ul>
<p><i>La loi pour</i>  <i>la reconquête de</i>  <b>la biodiversité, de la nature</b>  <i>et des paysages</i></p> <p>2016</p>	<p>Cette Loi, notamment, inscrit de nouveaux principes dans le code de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- non-régression du droit de l'environnement</li> <li>- solidarité écologique (ex : meilleure prise en compte par les collectivités)</li> <li>- objectif de zéro perte nette de biodiversité (obligation de résultats pour les mesures compensatoires liées à l'environnement)</li> <li>- inscription de la réparation du préjudice écologique dans le code civil</li> </ul>
<p><b>#EGalim</b></p>  <p>ÉTATS GÉNÉRAUX ALIMENTATION</p> <p>2018</p>	<p>Cette loi comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des exigences pour conforter l'exemplarité du modèle coopératif (ex : lisibilité des informations des associés-coopérateurs sur leur rémunération)</li> <li>- L'objectif de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022</li> <li>- L'intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de faire des dons alimentaires</li> <li>- L'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025</li> </ul>

 <p>2018</p>	<p>Cette loi prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'obligation d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire</li> <li>- l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs en 2020, la RE2020</li> </ul>
 <p>2019</p>	<p>Cette Loi comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon (2022 mais...)</li> <li>- L'arrêt de la centrale de Fessenheim</li> <li>- L'obligation d'installer des panneaux solaires ou des toits végétalisés quand on construit ou rénove lourdement de grands bâtiments</li> <li>- La notion de communauté d'énergies renouvelables</li> <li>- Différentes mesures pour lutter contre les passoires thermiques (ex : interdiction d'augmenter les loyers voire de louer)</li> <li>- La création du Haut Conseil pour le climat</li> </ul>
 <p>2019</p>	<p>Cette loi d'orientation des mobilités (LOM) prend des mesures pour, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer qu'il existe, dans tous les territoires, une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en charge de proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle</li> <li>- Développer les zones à faibles émissions</li> <li>- Orienter les ¾ des investissements dans le ferroviaire, en particulier lié aux transports du quotidien</li> <li>- Mettre en place des appels à projet pour développer les alternatives à la voiture individuelle</li> <li>- Rendre obligatoire la question des déplacements domicile-travail dans le cadre du dialogue social (en lien avec le forfait mobilité durable)</li> <li>- Créer un « droit à la prise » pour faciliter la recharge des véhicules électriques</li> <li>- Mettre fin à la vente de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040</li> </ul>
 <p>2020</p>	<p>Cette Loi anti-gaspillage comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif zéro plastique jetable d'ici 2040 (avec des étapes : interdiction des couverts jetables, ...)</li> <li>- Obligation d'avoir une fontaine à eau dans les établissements recevant du public</li> <li>- La création de fonds dédiés au réemploi et à la réparation</li> <li>- L'obligation pour les fournisseurs d'accès internet et opérateurs mobiles d'afficher la quantité de GES liés à la consommation des données</li> <li>- La fin de l'élimination des invendus</li> </ul>



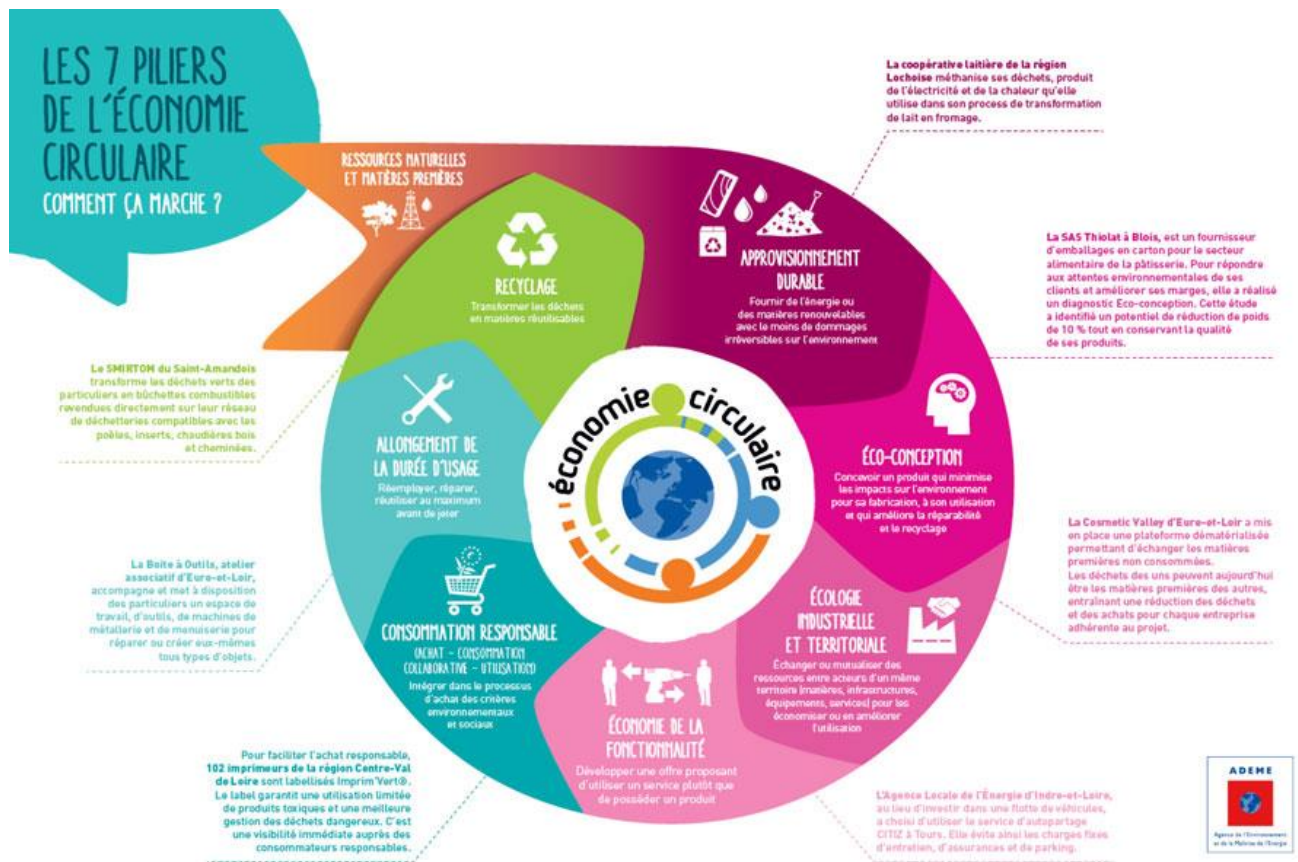
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets à de nouvelles filières (dites filières « REP » : BTP, jouets, ...)</li> <li>- L'obligation pour les acheteurs de favoriser les produits issus du réemploi</li> <li>- La généralisation du tri à la source des biodéchets</li> </ul>
 <p style="text-align: center;">2021</p>	<p>Cette Loi fait suite à la Convention Citoyenne et comprend, entre autres exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'une « étiquette environnementale » sur les produits (suite à une expé)</li> <li>- La possibilité pour les maires de réglementer les publicités lumineuses</li> <li>- 1/5 des surfaces des supermarchés consacré au VRAC (2030)</li> <li>- Objectif Zéro artificialisation nette (2050)</li> <li>- Obligation pour les achats publics de prendre en compte les ODD</li> <li>- renforcement de mesures de la loi Energie-Climat (ex : obligation de définir des objectifs de production d'énergies renouvelables par des communautés citoyennes)</li> </ul>
<p style="text-align: center;">Loi REEN Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique</p> <p style="text-align: center;">2021</p>	<p>Cette loi vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique (module de sensibilisation de formation à destination de divers publics; observatoire de l'impact du numérique,...);</li> <li>- vise à limiter le renouvellement des appareils numériques au travers de différents axes (rallongement de la durée de vie des produits, réemploi et la réutilisation)</li> <li>- Favoriser l'adoption d'usages numériques écoresponsables (la loi prévoit la création d'un référentiel général d'écoconception)</li> <li>- promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores</li> <li>- promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires.</li> </ul>

## Annexe n°2 : Liste des entretiens réalisés au début de la mission afin d'élaborer le SWOT

Structures	Personnes interviewées
<b>ADHERENTS CRESS</b>	
ADAR-CIVAM	Olivier BENELLE (chargé de mission "accompagnement à la création d'activités, accueil territorial et appui à la vie associative")
Collectif ESS 18	Thiphaine Langlet (chargée de mission)
Crédit coopératif	Hervé Renaud (directeur du centre d'affaires d'Orléans)
CRE-SOL	Tiphaine Kromwell (chargée de mission)
Fédération des entreprises d'insertion CVL	Laurence Edmeads (déléguée régionale)
FNE	Guy Janvrot (Secrétaire)
Le mouvement associatif	Delphine Benassy (coordinatrice de projets)
Ligue de l'enseignement	Antoine Suter (délégué régional adjoint)
Harmonie Mutuelle	Stéphane Fradet (élu)
URIOPSS	Johan Priou (directeur)
URSCOP / Alter-Incub	Anne Tardy (responsable AlterIncub)
<b>HORS CRESS</b>	
Conseil régional	Laure-Emilie Angevin (Directrice de projet COP régionale)
Dev'up	Pascaline Patureau (chargée de mission transition écologique)
Réseau des Acteurs du Réemploi	Mélodie De Pinho Oliveira (animatrice)
RESECO	Chloé Airaud (directrice)

# Annexe n°3 : Illustration des 7 piliers de l'économie circulaire avec des exemples issus de la région Centre-Val de Loire

(source : ADEME)



## Annexe n°4 : La question de l'évolution des modes de vie dans quelques-uns des scénarii de transition écologique en France

- Les scénarios proposés par RTE : 6 scénarii de production d'énergie par rapport à une même trajectoire de la demande

Les six scénarii élaborés par le gestionnaire du Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) ont été rendus publics le 25 octobre 2021. Ils présentent la particularité importante de partir d'une base commune à savoir, notamment, une trajectoire de consommation similaire. Ainsi, ces scénarii visent principalement à tester différentes hypothèses relevant moins du mode de vie que de la production (en particulier donnant une place plus ou moins grande au nucléaire). Ce choix est justifié dans l'étude par l'absence de consensus sur quel scénario d'évolution du mode de vie il conviendrait d'associer à quel scénario de mix énergétique.

La trajectoire retenue repose sur une continuité des évolutions comportementales « déjà à l'œuvre » dans la société ou prescrites par la réglementation et, au final, sur un "maintien des standards de vie actuels » (RTE, 2021). Un scénario dit de « sobriété » avait tout de même été envisagé. L'activation des différents leviers identifiés permettrait une réduction de la consommation estimée à plus de 15%. Cependant, il n'a pas été retenu car sa mise en œuvre relèverait selon les auteurs d'un « pacte de société » à part entière. Au final, si une baisse de la consommation de l'énergie est bien prise comme « point de départ » pour les 6 scénarios élaborés par RTE, celle-ci relève donc plus de gains d'efficacité. Enfin, dans le volet « L'analyse sociétale » de son étude, RTE identifie 3 sujets qui impliquent de véritables choix de société en lien avec la transition énergétique :

- Les modes de consommation d'énergie qui sont eux-mêmes liés au mode de vie (ex : recherche-t-on une plus grande sobriété ?), à l'efficacité (ex : quelle ambition pour les politiques de soutien à la rénovation des bâtiments ?), au niveau d'industrialisation (ex : poursuit-on un objectif de relocalisation de la production des biens ?) ,... ;
- Les modes de production de l'énergie (ex : quelle part pour le nucléaire ?, pour les énergies renouvelables ?)
- Le niveau de flexibilité (ex : quel niveau de risque de sécurité de l'approvisionnement est-on prêt à accepter ?)

RTE souligne que, « au cours des dernières décennies, les débats sur l'évolution du système énergétique ont fait émerger un souhait des citoyens d'être plus largement impliqués dans les choix de transition » ainsi qu'une « forte demande de justice sociale ».

- Les scénarios proposés par l'ADEME

Les quatre scénarios proposés par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ont été diffusés à la même période que ceux de RTE mais s'en distinguent assez nettement. Chacun des quatre scénarii est un « récit » cohérent atteignant la neutralité carbone par un chemin différent non seulement en termes de ressources d'énergie mais également en termes de mode de vie. Un seul des quatre scénarios (« S4-Pari réparateur ») fait l'hypothèse du maintien du mode de vie « de consommation de masse ». Il parie sur le captage et le stockage géologique du carbone. Les trois autres envisagent une sobriété plus ou moins forte entraînant des évolutions dans nos modes de vie : diminution de la consommation de viande, augmentation de la part de l'agriculture biologique, transformation de résidences secondaires en résidences principales, adaptation de la taille des logements, réduction de la mobilité,...sont quelques-uns des leviers retenus. L'ADEME estime que les scénarii 3 et 4 sont risqués car ils font le pari d'évolutions techniques qui sont loin d'être acquises tandis que les scénarii 1 et 2, qui optent pour la sobriété, sont complexes à mettre en œuvre car ils bousculent plus fortement notre mode de vie. L'ADEME note également que la question de la sobriété ne peut être disjointe de celles de la démocratie (faut-il imposer « de force » des changements radicaux ou rechercher des consensus par une gouvernance « ouverte » ?) et des inégalités (les efforts de sobriété ne pouvant s'appliquer légitimement à tous les citoyens sans prendre en compte le niveau de richesse).

- Le scénario proposé par Négawatt

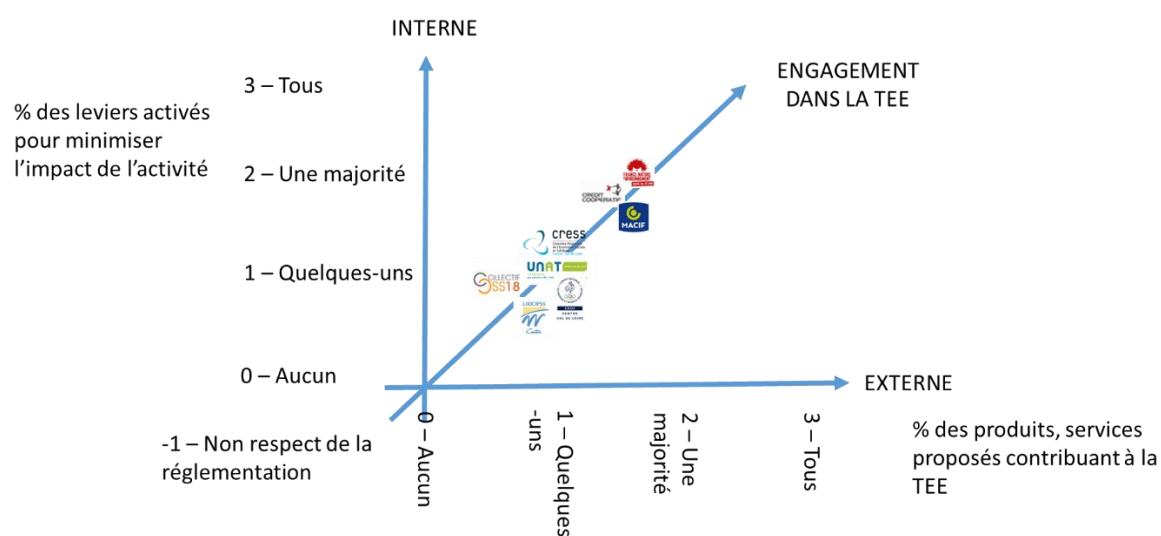
Négawatt est une association qui s'est donné comme objectif de montrer qu'il est possible de lutter contre le réchauffement climatique sans avoir recours au nucléaire. Il y a donc un parti pris important qui repose sur 3 piliers : la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables. La sobriété n'est donc pas ici « une option » et s'interroger sur le caractère « nécessaire » de chaque besoin pouvant entraîner la consommation d'énergie est un préalable. La transition devient... « un projet de société » (Négawatt, 2015).

Ce type de scénario est, en outre, intéressant car il adresse d'autres problématiques que le seul réchauffement climatique comme par exemple la lutte contre les pollutions, etc... Négawatt a actualisé son scénario, au niveau national, en octobre 2021.

Il est intéressant de noter que le scénario national a été « testé » et adapté à des échelons plus petits. Ainsi, la région Centre-Val de Loire a-t-elle sollicité Négawatt pour envisager un scénario basé sur 100% d'énergie renouvelable à l'horizon 2050. Celui-ci a été finalisé en 2017. Cependant, si celui-ci démontre que l'application du scénario national est possible, son caractère régional ne le rend pas plus simple dans sa mise en œuvre. Il confirme, en effet, la possibilité « mathématique et physique » d'atteindre les objectifs et de son conformer à des modèles « cibles » de production et de consommation que l'on pourrait qualifier de « vertueux » d'un point de vue environnemental mais ne décrit que superficiellement les moyens d'opérer les changements, notamment de mode de vie.

## Annexe n°5 : Les actions de quelques-uns des développeurs ESS en termes de pratiques internes et de services orientés vers l'externe en termes de transition écologique

Lors de la réunion de préfiguration du Groupe de travail Transition écologique et sociale le 6 juillet 2022, les participants ont positionné leurs structures en termes d'engagement dans la TEE et précisé leurs actions pour améliorer leurs pratiques internes et celles tournées vers l'externe. Celles-ci sont récapitulées dans le tableau qui suit le schéma.



Structures	Engagement TEE en interne	Engagement TEE vis-à-vis de l'externe
Collectif ESS 18	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 seule salariée donc problématique « restreinte » pour l'interne</li> <li>Mobilité : déplacement domicile =&gt; travail en vélo et transport en commun privilégié pour les déplacements pro</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation au projet « Life – Let's go for climate »</li> </ul>
Crédit Coopératif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efforts sur les achats</li> <li>Recyclage du papier par une entreprise d'insertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'investissement dans des énergies fossiles</li> <li>Proposition de produits TEE</li> <li>Produit d'épargne privilégiant le développement régional</li> </ul>
CRESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un GT TEE</li> <li>Tri des déchets (dont biodéchets)</li> <li>Efforts / événements</li> <li>Quelques achats issus du réemploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tiers-lieux : GT Dév Durable</li> <li>DLA : 1ères réflexions</li> <li>Démarrage mission TEE (animation, coordination, Cartéco, ASER, plaidoyer)</li> </ul>
CROS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tri des déchets</li> <li>Efforts sur le sourcing</li> <li>Véhicule hybride</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Webinaire organisé à l'attention des fédérations avec Zéro Waste France</li> <li>Présentation du label « Le sport s'engage »</li> <li>Actions de sensibilisation en lien avec l'organisation des JO 2024</li> </ul>
FNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attention particulière dans l'organisation des événements (=&gt; éco-responsables)</li> <li>La visio est privilégiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération climat 2030</li> <li>Beaucoup d'actions, prestations en lien avec la biodiversité, notamment auprès des communes</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tri des déchets</li> <li>• Vélo utilisé par plusieurs salariés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de plaidoyer sur plusieurs sujets TEE (ex : photovoltaïque, méthanisation, ...)</li> </ul>
MACIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche RSE</li> <li>• De plus en plus de bâtiments HQE</li> <li>• Mobilité : gros enjeu car bcp de déplacements, pas de possibilité de co-voiturage en dehors MACIF</li> <li>• Politique d'achat encore trop focalisée sur le prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche RSE</li> <li>• Propositions d'un produit TEE (mais pas forcément très sollicité !) dans toutes les gammes (investissement, assurance,...)</li> </ul>
UNAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tri des déchets</li> <li>• Effort sur la gestion des mails</li> <li>• Mobilité : le train est privilégié mais pb d'accessibilité des locaux de l'UNAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des projets de mobilités douce</li> </ul>
URIOPSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte grandissante dans le cadre des achats</li> <li>• Gros enjeu sur la mobilité car bcp de déplacements !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La TEE fait partie de la feuille de route de l'URIOPSS à la demande de ses adhérents</li> <li>• Début d'accompagnement des adhérents (en lien avec ADERE, Envirobat,...) par de la sensibilisation à la réglementation mais offre à construire</li> </ul>

## Annexe n°6 : Compte-rendu de la réunion du GT TEES du 21/11/2022

### Présents

ORGANISME	NOM Prénom
Association L'Antirouille	BRECHET Alexandre
CRESS	JANVROT Guy
CRESS	de Ste MARESVILLE Edouard
CROS	MEAUDE Martin
Famille Rurale	KOCH-MATHIAN Olivier
France Active	NERAULT Sébastien
LMA	OTTO Bérémy
Macif	GIRARD Christophe
Unat Centre-Val de Loire	RUBAUD Anaïs
VyV3 Centre-Val de Loire	TABARINO Eric

### Excusés

ORGANISME	NOM Prénom
ARDEQAF	DYCKE Patrick
Collectif ESS 18	LANGLET Tiphaine
Crédit Coopératif	RENAUD Hervé
Cré-Sol	KROMWELL Tiphaine
CRAJEP	DEWEER Vincent
Crédit Mutuel	GOUSSEAU Etienne
CRESS	DUMAS Caroline
CRESS	MICHAUD Sandrine
La FEI Centre - Val de Loire	EDMEADS Laurence
La Ligue de l'Enseignement	SAILLAU Anaïs
UDES	COLIN Benoit
URIOPSS	PRIOU Johan

L'ordre du jour proposé pour cette réunion est le suivant.

- Retour sur l'événement TEE du 8 novembre
- Rappel des objectifs du GT (cf diaporama)
- Priorisation des actions

Document associé : Diaporama (disponible dans le [dossier partagé](#))



## 1- Bilan du forum du 8 novembre

Les points de satisfaction	Les informations concrètes qui en sont ressorties pour les participants à la présente réunion
<p>Concernant les conférences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des interventions</li> <li>• 2 aspects : national, « institutionnel » / régional, concret, terrain</li> </ul> <p>Concernant le forum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le regroupement des différents acteurs a permis des prises de contact</li> </ul> <p>Participation : « il y avait du monde » mais certains auraient souhaiter encore plus de monde</p> <p>Politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnement positif de la Région vis-à-vis de l'ESS au travers de l'intervention de Jérémie Godet</li> <li>• l'ADEME s'est engagée à soutenir la CRESS et s'est montrée « assez battante »</li> </ul> <p>⇒ « Une belle opération sur un thème transversal »</p>	<p>Les interventions ont permis de bien se rendre compte que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il faut aller vite !</li> <li>• la TEE concerne tous les domaines de l'ESS</li> <li>• il y a un enjeu à mobiliser tout le monde, notamment les jeunes</li> <li>• la coopération et l'ancrage territorial sont importants pour relever les défis climatiques</li> <li>• le fait de favoriser le local est un des leviers pour diminuer les GES</li> </ul> <p>Il apparaît cependant un côté un peu anxiogène... =&gt; il faudrait <b>trouver un moyen positif de parler de ces enjeux</b> (innovation sociale, technique =&gt; « construire une image d'un avenir dont on pourrait avoir envie »).</p> <p>Il ne faut, par ailleurs, pas oublier <a href="#">les autres limites planétaires</a> !</p> <p>De façon très opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• France Active va approfondir la possibilité de faire appel à un « service civique climat »</li> <li>• L'UNAT a pris contact avec Envirobat pour approfondir la question du décret tertiaire (pour en savoir plus, cf. la <a href="#">fiche ESS France</a>)</li> <li>• En attente de ce que pourra apporter la mise en place de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC)</li> </ul>

---

## 2-Priorisation des actions

---

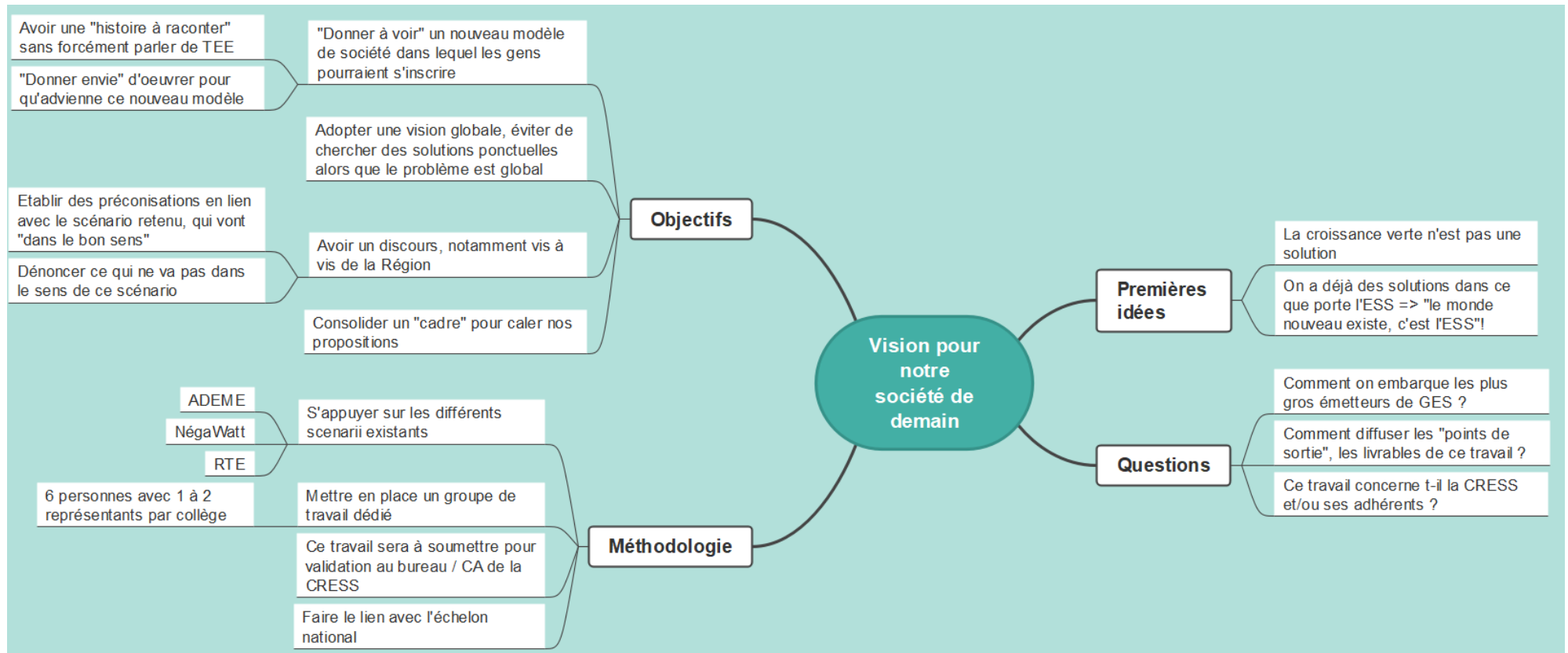
Les participants s'accordent sur la mise en place de 2 actions prioritaires pour accélérer la transition écologique :

1. Consolider un récit, une vision de ce que pourrait être notre société demain
2. Travailler sur le thème des mobilités (leviers pour améliorer l'impact environnemental de nos adhérents)

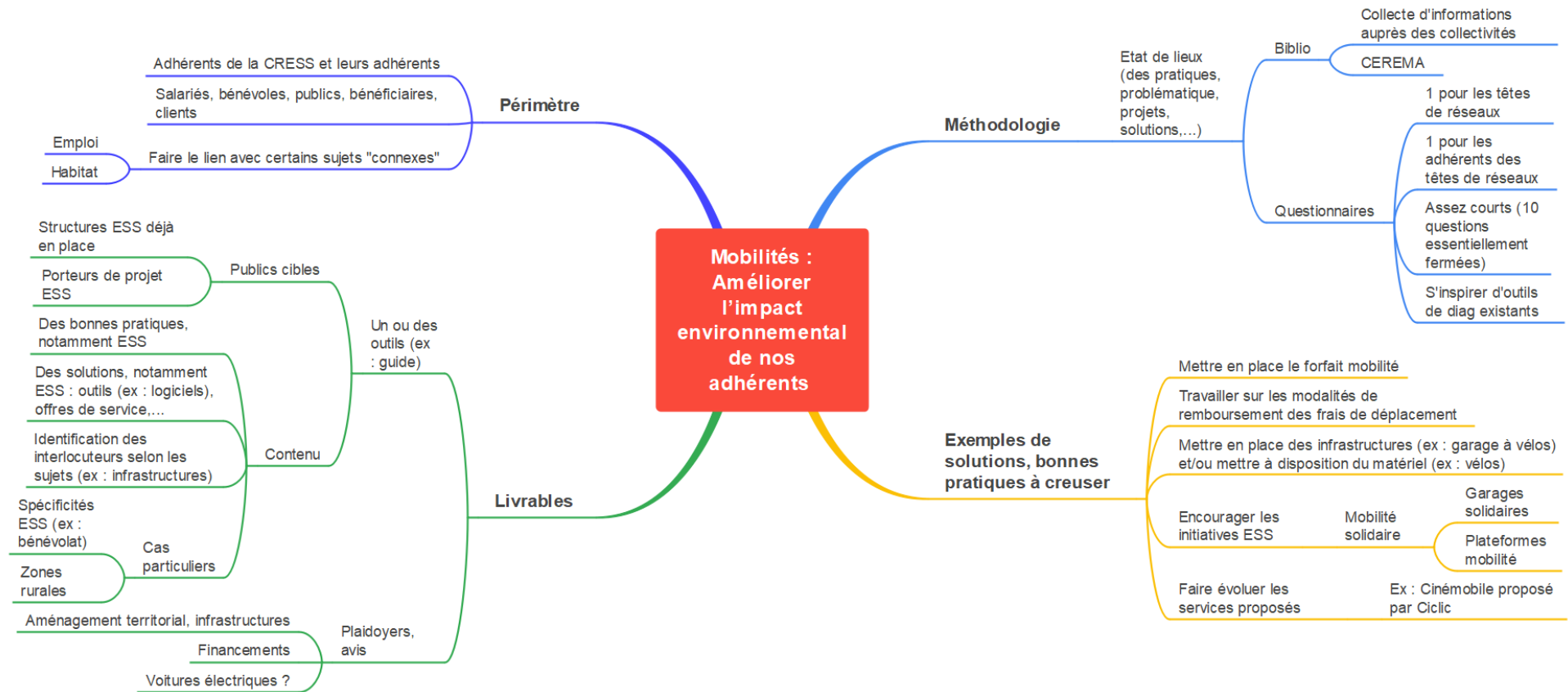
Ces deux sujets ont fait l'objet de discussion afin d'en préciser les contours et les modalités de travail (cf cartes mentales dans les pages suivantes).

La prochaine réunion du GT permettra de valider les modalités de travail à mettre en place.

## 2.1 - Consolidation d'une vision pour notre société de demain



## 2.2 - Amélioration de l'impact environnemental de nos adhérents concernant les mobilités



## Annexe n°7 : Vision CRESS de la TEE - Guide d'entretien

- **OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN**

- permettre l'expression des points de vue individuels (situés dans leur structure et au sein de la CRESS)

- collecter les avis pour compilation à suivre

- **OBJECTIFS DE PRODUCTION GÉNÉRAUX**

- vers la formalisation d'une vision globale commune\*\* engagée de la transition

- vers la formalisation et le choix d'un scénario commun\*\* de transition impliquant

- vers une stratégie de mise en œuvre du scénario choisi

- **OBJECTIFS GÉNÉRAUX LIES**

**Mobiliser et impliquer les acteurs de l'ESS dans la réflexion sur la démarche de transition de la société :**

- permettre l'expression des différents points de vue présents au sein de la CRESS

- visibiliser les **points d'accord et de désaccord**

- permettre l'émergence d'une **vision systémique de la transition**

- envisager un ensemble de **préconisations pour la réalisation du scénario choisi**

- permettre l'**adaptation des stratégies et plans d'actions de la CRESS** au travail effectué

\*\* à la CRESS et à ses membres

### **LA POSTURE D'ENTRETIEN (entretien semi-directif)**

*Nécessite une posture méta : accueillir le récit de la personne sur ce qu'est, doit être la transition pour elle, à son échelle, dans son écosystème. A ce stade, tous les éléments de récit sont bons à prendre !*

#### **Au début de l'entretien**

- indiquer la durée de l'entretien
- indiquer une heure de fin
- s'assurer que la personne est d'accord avec cette durée et cette heure de fin
- respecter l'heure de fin d'entretien sur laquelle vous vous êtes mis d'accord
- s'assurer que la personne est en accord avec la manière dont vont être collectées les données (ci-dessous)
- indiquer simplement à la personne le nombre approximatif de questions qui lui seront posées (en off : pour auto-régulation de la parole)

- Formuler l'intérêt de la collecte plus formelle de données en vue d'un livrable : posture d'écoute plus que d'échange / aller plus loin sur certains points

### **Collecte des données**

- si enregistrement : demander à la personne si elle est d'accord
- indiquer à la personne que ses réponses seront anonymisées dans une compilation globale
- indiquer que les données seront accessibles uniquement à Édouard, Benoît et Gabrielle pour les besoins de la compilation
- compléter par une prise de notes : réaliser la prise de notes directement sur ordinateur si possible
- réaliser une prise de notes littérale : je note ce qui est dit
- exclure ses propres idées préconçues et toute tentative d'interprétation, de point de vue, de jugement ou de synthèse

### **Mener un entretien dynamique**

- poser des questions simples et claires
- poser des questions ouvertes
- éviter d'étouffer la question (ex: Ton avis est celui-ci, n'est-ce pas?)
- aider la personne à décrire, identifier, clarifier, préciser (ex : Peux-tu m'en dire plus ? Peux-tu préciser ? Qu'est-ce que cela signifie pour toi ?)
- relancer la personne si nécessaire : si la réponse ne semble pas claire, hors sujet ou demande à être étayée (ex: réponse trop courte ou fermée « oui/non »), demander à la personne de reformuler sa réponse ou répéter la prise de notes suivi de "est-ce que c'est bien ce que tu voulais dire?"
- respecter les temps de silence
- éviter de suggérer des types de réponses
- ne pas monopoliser la parole (ex : contextualiser ou sur-expliquer les questions)
- reconnaître ses limites en tant qu'écouter et être à l'écoute de l'effet que produisent ses interventions

### **Clôturer l'entretien**

- Synthèse rapide des éléments abordés
- Envoi du CR de l'entretien pour éventuels remarques/compléments
- rappel des échéances à venir

## MATRICE D'ENTRETIEN

### *Identité du répondant (à collecter lors de la prise de rdv)*

- nom de la structure
- prénom/nom de la personne
- intitulé de ton poste

### *Dans ta structure*

1. Aujourd'hui, quelles sont les tensions que rencontrent ta structure entre ses envies de transition et ce qu'elle met réellement en œuvre ?
2. En matière de transition, que signifierait « tendre vers l'exemplarité » pour ta structure ?

### *Au sein de la CRESS*

1. En matière de transition, que doit défendre la CRESS à ton avis ?
2. En matière de transition, quelles sont pour toi les contradictions internes à la CRESS et aux acteurs de l'ESS ?
3. Que penses-tu de l'expression « Transition Écologique, Énergétique et Sociale » ?
4. Quels sont les obstacles majeurs à la construction d'une vision commune de la transition au sein de la CRESS ?

→ *Vois-tu d'autres obstacles ?*

### *Au sein de l'ESS en général*

1. Selon toi, pourquoi les acteurs de l'ESS doivent-ils porter un discours autour de la transition ?
2. Selon toi, que signifierait « tendre vers l'exemplarité » en matière de transition pour les acteurs de l'ESS ?

### *Avis sur des apports / productions extérieures*

#### *Conférence de Benoît*

1. As-tu assisté à la visio-conférence de Benoît Thévard ?
  - **Si oui**, que retiens-tu d'important pour ta structure ?
  - Que retiens-tu d'important, pour les acteurs de l'ESS en général ?

#### *Scénarios de l'ADEME*

1. Connais-tu les scénarios de l'ADEME ?
  - **Si oui**, que penses-tu de ces scénarios ?
  - L'un de ces scénarios te semble-t-il plus souhaitable pour les acteurs de l'ESS ?
    - **Si oui**, lequel et pourquoi ?
    - Quel rôle les acteurs de l'ESS auraient-ils à jouer dans ce scénario ?

### **Mise en action**

1. A ton avis, sur quoi faut-il « aller vite » ?

### **Identité du répondant**

1. As-tu participé à l'élaboration du Plan Stratégique 2025 de la CRESS ?  
→ **Si non**, en as-tu connaissance ?
2. Disposes-tu d'un mandat de représentation te permettant de porter la parole de ta structure ? (ex : inclus dans ton intitulé/fiche de poste)
3. *Depuis combien de temps travailles-tu pour cette structure (en années) ?*

### **Divers**

1. Souhaites-tu partager autre chose ?

### **Questions bonus : vers plan d'actions (Quoi ? Comment?)**

- *Auprès de qui faut-il agir ?*
- *Quelles actions faut-il repenser ?*
- *Quelles actions faut-il abandonner ?*
- *Quelles actions faut-il mener ?*
- *Quelles actions faut-il consolider ?*
- *Où faut-il investir ?*
- *Quels rapports faudrait-il réinventer entre État, collectivités et acteurs de l'ESS en matière de transition ?*



## **Annexe n°8 : Plaidoyer « Vision CRESS de la transition écologique » tel qu'il a été soumis aux membres du Conseil d'Administration de la CRESS**

### **Propositions de titre [arbitrage nécessaire par les membres du CA]**

**1-Pour une économie sociale et solidaire, en région Centre-Val de Loire, engagée vers la transition écologique !**

**ou**

**2-Bifurcation de l'ESS, bifurcation vers l'ESS : pour une région Centre-Val de Loire engagée dans une transition écologique sociale et solidaire !**

**ou**

**3-L'économie sociale et solidaire : ses responsabilités, ses ambitions pour une économie sociale solidaire écologique au service de la transition**

### **POURQUOI IL NOUS FAUT UN RECIT COLLECTIF**

A la question « quels enjeux majeurs identifiez-vous pour demain ? », posée lors de l'Assemblée Générale de la CRESS en mai 2023, certains ont évoqué la question du réchauffement climatique, d'autres de la biodiversité, de l'eau, de la pollution, de l'artificialisation des sols ou, dans un autre registre, tout au moins à première vue, celle des inégalités, de la démographie, de l'accès à l'alimentation, de la gestion des ressources, de la paix ou du pouvoir de vivre.

En réalité, les enjeux environnementaux sont tous liés et d'une importance telle qu'ils seront déterminants pour tous les autres : la paix, la justice sociale, l'emploi, l'immigration, la santé, ...

Au niveau international, les alertes répétées des scientifiques sont sans appel : il nous faut engager au plus vite la transition écologique. En Centre-Val de Loire, le Conseil régional a déclaré l'urgence climatique. Ici comme ailleurs, les perspectives de réchauffement sont alarmantes, la biodiversité décline, la qualité et la quantité de l'eau inquiètent. Bien souvent, les perspectives s'inscrivent dans ce qui pourrait sembler du « long terme » : 2050 voire 2100. Mais il ne s'agit pas que de long terme. Nous ne pouvons plus attendre. Beaucoup d'entre nous connaîtront, dans notre région, des pics de température à plus de 50°C si rien ne change (voir par exemple, le livret [« Changement climatique – Quels impacts sur notre santé »](#) réalisé par Loiret nature Environnement).

Ce constat peut faire peur. Mais il doit surtout mobiliser. Mobiliser les acteurs publics, les acteurs économiques et les citoyens. Certains membres de la CRESS à l'occasion de l'AG l'ont d'ailleurs évoqué : les enjeux, finalement, ce sont la prise de conscience et l'action.

Mais agir dans quelle direction ? Que signifie la transition écologique ? Transformer nos sociétés humaines, consommer et produire différemment : très bien mais concrètement ? S'agit-il de baisser le chauffage, trier nos déchets et consommer moins d'eau ? Oui, certainement. Mais pas seulement : il nous faut changer de système.

La CRESS, qui représente les acteurs et les entreprises de l'ESS, a identifié la transition écologique comme l'un des deux défis dans le cadre de son [projet stratégique 2025](#). Le présent document restitue l'état des réflexions des acteurs de l'ESS sur la vision qu'ils souhaitent porter en région Centre-Val de Loire sur ce sujet majeur. Le second défi de notre projet stratégique est celui d'une société plus égalitaire. Il en sera également question ici car il n'est pas concevable que nos sociétés se transforment sans s'assurer d'une plus grande justice sociale, surtout alors que ces transformations pourraient accroître les inégalités et encourager à un repli sur soi.

La finalité de ce travail est de proposer un récit. **Un récit susceptible de donner à voir ce que pourrait être un futur désirable dans lequel chacune et chacun aurait sa place et qui permettrait d'inscrire notre société dans les limites planétaires.** La transition écologique implique de repenser le système actuel et nous donne l'occasion de proposer des réponses à tout ce qui dysfonctionne : les inégalités, l'individualisme, ... L'ESS a des atouts. Elle porte intrinsèquement en elle des principes et des valeurs qui pourraient être des jalons de ce futur désirable. Elle a aussi ses propres contradictions et nous ne chercherons pas à les cacher car il nous semble important de les « regarder en face ». Si nous ne sommes pas encore en mesure de proposer ce récit, de décrire précisément ce futur désirable auquel nous aspirons collectivement, ce document est une première étape. Il permet déjà de poser les bases de ce que nous souhaitons défendre et de comment nous allons amplifier notre contribution pour une transition écologique sociale et solidaire.

## L'ESS A SES FORCES

- **L'ESS : une source d'innovations pour des réponses concrètes au service de la transition écologique**

L'ESS regroupe des structures qui, partant d'objectifs d'inclusion et de lutte contre la précarité, ont été des pionnières de l'Economie circulaire en développant des activités de valorisation de ce qui, sans elles, deviendrait des déchets (par exemple Emmaüs et Envie). En région Centre-Val de Loire, plus de 100 acteurs de l'ESS sont aujourd'hui identifiés sur Cartéco en tant qu'acteurs du réemploi (voir le Réseau des Acteurs du Réemploi).

Mais le rôle des acteurs de l'ESS ne s'arrête pas là ! Ils sont également présents pour proposer des solutions pour :

- sensibiliser les citoyens, les collectivités aux enjeux environnementaux avec des associations telles que France Nature Environnement, le Graine ou encore la Ligue de l'Enseignement ;
- s'engager vers plus de sobriété et développer les énergies renouvelables en particulier dans le cadre de projets portés par des citoyens (voir par exemple Virage énergie ou Energie Partagée) ;
- encourager la commande publique durable (voir par exemple RESECO) ;
- diffuser un autre modèle d'agriculture (voir par exemple InPACT ou les Jardins de Cocagne) et limiter le gaspillage alimentaire (voir par exemple le réseau Vrac et réemploi) ;
- proposer des solutions de mobilité à la fois solidaires et limitant l'impact environnemental (voir par exemple le réseau Mob'in) ;
- favoriser de meilleures pratiques en termes de construction des bâtiments (voir par exemple Envirobat ou Novabat) ou de mobiliers (voir par exemple l'Atelier TAC ou Isagroupe) ;
- innover par le biais de la « Low Tech » (voir par exemple [Low Tech Touraine](#)) ;
- donner du sens à son épargne ou investir dans des projets locaux et durables (voir France Active et certaines banques coopératives)
- limiter les risques liés à la crise environnementale et adapter les services de couverture de ces risques pour les biens et les personnes ( voir les mutuelles d'assurance et de santé).

- **L'ESS dispose d'atouts intrinsèques** : ses principes et valeurs sont en phase avec une certaine vision de la transition écologique

Les projets portés par les acteurs de l'ESS ont du sens : ils ont d'abord comme objectif la réponse à des besoins en lien avec un collectif et/ou un territoire. Si certains peuvent générer des excédents, ces derniers sont majoritairement réinvestis dans l'entreprise.

Cela conduit l'ESS à être à l'origine de nombreuses innovations que ce soit techniques ou sociales.

Ensuite, la gouvernance des structures de l'ESS tend à favoriser l'implication des parties prenantes et la mobilisation citoyenne.

Enfin, la coopération et la solidarité sont des valeurs historiquement ancrées dans les structures de l'ESS. Ces principes nous semblent cohérents avec la nécessité de développer une économie plus démocratique et tournée vers la réponse aux besoins essentiels et non la recherche du profit. Ce sont là des éléments essentiels pour la transition écologique.

## L'ESS A AUSSI DES CONTRADICTIONS, QU'ELLE DOIT DEPASSER

L'Economie Sociale et Solidaire est riche de sa diversité. Son objectif essentiel est de satisfaire des besoins liés à des demandes collectives ou de territoires. La réponse à ces besoins n'a historiquement pas toujours et tout de suite intégré les enjeux environnementaux. Aussi, **appartenir à l'ESS ne signifie pas nécessairement être impliqué dans la Transition Écologique**. Sur cette question, nous ne sommes pas exemplaires simplement par le fait d'appartenir à l'ESS. Pour certains d'entre nous, la transition écologique est difficilement une priorité au vu de l'urgence des enjeux sociaux immédiats sur lesquels ils agissent. Il est même parfois difficile d'aborder le sujet de la transition écologique avec nos publics et sur nos territoires.

**Si, dans d'autres secteurs que l'ESS, certains voient dans la transition écologique un obstacle à leur capacité à générer des profits, nous percevons aussi de potentiels antagonismes entre la dimension sociale chère aux acteurs de l'ESS et les efforts nécessaires pour la Transition Écologique.** La mobilité, particulièrement en région Centre-Val de Loire où beaucoup de territoires restent très dépendants de la voiture, en est un bon exemple car un certain nombre de nos actions impliquent une présence physique : pour le lien social, pour le travail du soin, pour nos rencontres et temps forts ou pour notre travail en proximité territoriale avec nos bénéficiaires. Comment, dès lors, envisager la sobriété si celle-ci remet en cause ce lien social ?

**Enfin, la diversité des acteurs de l'ESS n'a pas que des avantages.** La CRESS, elle-même, est un ensemble complexe. Associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales de l'ESS... : nous avons des statuts et des formats d'organisation particuliers, adaptés à nos activités. Nous ne partons pas tous du même endroit et nous n'avons pas les mêmes capacités d'action. Comme tout acteur socio-économique et plus particulièrement pour ceux d'entre nous qui doivent faire face à la concurrence, nous devons assurer la viabilité de nos structures et défendre leurs intérêts. Faire et décider ensemble n'est pas toujours évident, les positionnements communs peuvent parfois être compliqués.

Pour autant, **de plus en plus d'acteurs de l'ESS s'engagent dans leur propre transition écologique** qu'ils œuvrent dans le social, la santé, la culture, le sport ou le tourisme. A leur côté, la CRESS et l'ensemble des têtes de réseau de l'ESS comme Le Mouvement associatif, la fédération des entreprises d'insertion ou l'Union régionale des Scop et Scic, structurent progressivement un cadre d'accompagnement pour les y aider.

## NOS CONSTATS SUR LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS DE L'ESS

**Nous partageons un certain nombre de questionnements et incertitudes** sur nos manières d'agir, là où nous devrions ou souhaiterions aller, le rôle que nous avons à jouer, les efforts qu'il nous faut porter, les possibles qui s'offrent à nous, le futur commun qui nous serait désirable.

⇒ Cependant, nous sommes riches de nos valeurs, de nos expériences et de nos réussites.

**Nous ne maîtrisons pas tous les paramètres pour transformer nos pratiques et notre modèle de société.** C'est une vraie contrainte car certains éléments ne relèvent pas de nous directement. Nous ne sommes pas prescripteurs des comportements et choix individuels (des individus comme des structures).

⇒ Cependant, nous sommes des acteurs de sensibilisation, d'information, d'éducation et d'accompagnement à la citoyenneté.

**Nous reconnaissons avoir besoin d'accompagnement pour nous aider** à comprendre (les sujets techniques, les politiques changeantes...) et mettre en perspective la dimension Transition Écologique dans notre projet stratégique commun et nos projets individuels, de structures.

⇒ Cependant, nous avons des experts dans nos structures, nous savons développer les coopérations et les partages apprenants.

**Plusieurs repères existent pour nous aider à renforcer nos pratiques et amplifier le mode de société que nous construisons depuis des années. Nous pouvons nous en saisir** comme cadres inspirants aux approches globales mobilisatrices (scénarios de l'ADEME, Négawatt, futurs énergétiques RTE, Objectifs du Développement Durable, Shift Project...) et les ajuster à nos réalités.

## **CE QUE NOUS SOUHAITONS DÉFENDRE POUR UN FUTUR DESIRABLE**

### **Réduire notre empreinte environnementale**

En premier lieu, il nous faut transformer notre économie, nos modes de vie de manière à s'inscrire dans les limites planétaires. Pour cela, nous pensons nécessaire de :

- favoriser **la recherche de sobriété dans nos comportements** individuels et dans nos activités et structures en questionnant et trouvant le bon équilibre entre réponse au besoin et prise en compte des enjeux environnementaux ;
- **réduire le prélèvement sur les ressources naturelles** et la dépendance à ces dernières dans les activités de production ;
- structurer, encourager et dynamiser les dispositifs d'accompagnement et les **filières de transition** en lien, en particulier, avec les lois Egalim et AGEC<sup>1</sup> ;
- prendre en compte **les paradoxes du numérique** et promouvoir un numérique **responsable et durable**.

### **Garantir une transition démocratique et équitable**

**La Transition Écologique doit être pensée comme une source d'inclusion et intégrer une dimension sociale.** Elle doit tenir compte des personnes et des territoires pour ne pas laisser les plus fragiles au bord du chemin car ils pourraient être les plus impactés dans leur quotidien si aucune mesure d'équité n'était prise. Elle doit nous permettre de construire collectivement une humanité solidaire où prime l'économie du lien.

Pour cela, nous pensons nécessaire de :

- développer la **démocratie participative** : la transition écologique doit se faire en associant les citoyens ;
- favoriser des lieux de **co-construction de projets de territoire** (PTCE, tiers-lieux...), promouvoir cet état d'esprit et démontrer son utilité ;
- **favoriser la coopération** ;
- **maintenir du lien social**, l'accès au travail et aux services ;
- **éviter la double peine pour les plus précaires et les classes moyennes** en les accompagnant par des actions ciblées et en trouvant des solutions de transition adaptées pour les services sociaux qui leur sont dédiés.

---

<sup>1</sup> La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, du 30 octobre 2018 est issue des États généraux de l'alimentation (EGalim) - La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020

## **Emmener l'ensemble de l'économie vers les principes de l'ESS ou Faire bifurquer l'ensemble de l'économie vers l'ESS [arbitrage nécessaire par les membres du CA]**

### **Ces grands objectifs impliquent également de**

- **changer de boussole collective** : il nous faut mieux valoriser les autres indicateurs que la croissance du PIB pour orienter les politiques publiques
- **favoriser les innovations sociales** notamment en reconnaissant le droit à l'erreur
- **développer l'économie locale** au plus près des territoires et de ses habitants

Les politiques publiques ont un rôle important à jouer. De même que les citoyens et les acteurs de terrain.

- ⇒ **L'ESS doit être un modèle inspirant pour la Transition Écologique, pour aujourd'hui et demain.** L'ESS ne doit plus être vue seulement comme une économie de réparation. Elle a vocation à devenir, pour le plus grand nombre, un modèle d'inspiration au travers de ses principes d'utilité sociale, de lucrativité limitée et de gouvernance partagée.

## **NOUS SOUHAITONS AGIR ou BIFURCATION DE L'ESS [arbitrage nécessaire par les membres du CA]**

Il est urgent d'agir et il est nécessaire que les acteurs de l'ESS se mobilisent pour la Transition Écologique. Il faut que les acteurs de l'ESS continuent de proposer des solutions concrètes et, pour ceux d'entre nous qui ne sont pas ou peu engagés dans la transition, il nous faut faire le premier pas sans nous chercher des excuses. Les enjeux nécessitent que nous soyons ambitieux.

Nous devons tendre vers l'exemplarité par nos pratiques. Pris individuellement, l'impact de notre action est faible. Nous pourrions nous permettre d'être plus exigeants vis-à-vis des autres si nous nous engageons nous-mêmes dans une démarche vertueuse, en **faisant œuvre d'écologie positive et constructive**.

## **Notre cadre d'action ou Nous souhaitons agir [arbitrage nécessaire par les membres du CA]**

Une vision centrée sur nos valeurs et intégrant l'écologie	Une mobilisation des forces vives et des moyens à la hauteur des enjeux	Des actions opérationnelles
<b>Collectivement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- En affinant progressivement notre vision de la société, le « futur désirable ».</li> <li>- En évaluant et en réajustant en permanence notre démarche collective de Transition Écologique pour que ce travail reste cohérent et actuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En promouvant, auprès du grand public, des élus et acteurs économiques, le rôle de l'ESS dans la transition écologique et la cohérence de ses valeurs et principes avec les transformations à opérer.</li> <li>- En apportant la preuve de nos actions par des récits inspirants et à même de donner envie au plus grand nombre de prendre part à la construction de ce « futur désirable »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En partageant nos bonnes pratiques entre domaines d'activités et entre « familles de l'ESS ».</li> <li>- En proposant un parcours d'engagement de chaque acteur de l'ESS, basé sur le guide des bonnes pratiques et en définissant, pour quelques thématiques prioritaires, un socle minimum et des paliers incitatifs et mobilisateurs, qui puissent être revendiqués positivement par chaque acteur.</li> </ul>
<b>Au sein de la CRESS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- En inscrivant les questions de transition écologique dans les statuts de la CRESS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En communiquant sur l'engagement de la CRESS et de ses membres auprès de tous les acteurs de l'économie, publics et partenaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En faisant progressivement de la Transition le fil rouge de l'ensemble des actions de la CRESS.</li> </ul>

Dans nos structures		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En incarnant les valeurs et principes de l'ESS</b> (mobilisation citoyenne, coopération, recherche de l'intérêt collectif avant celui de la lucrativité)</li> <li>- <b>En intégrant l'ensemble des questions écologiques à la culture de l'entreprise</b></li> <li>- <b>En repensant nos organisations pour s'inscrire dans une sobriété « positive » non subie</b> qui conduise à s'autoriser à faire « moins mais mieux »</li> <li>- <b>En choisissant les bons indicateurs, des objectifs raisonnés, un plan d'action agile.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En permettant la prise de conscience des enjeux écologiques de tous</b> (élus, salariés, bénévoles et bénéficiaires) par la sensibilisation, l'acculturation et la formation et en tenant compte des freins psychologiques qui rendent la transition difficile.</li> <li>- <b>En désignant un référent</b> dès que cela est possible.</li> <li>- <b>En améliorant la gestion du temps</b> pour être moins dans l'urgence.</li> <li>- <b>En créant des convergences, des buts communs au sein de nos équipes et avec nos partenaires et fournisseurs</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En bannissant le plus rapidement possible les pratiques antagonistes</b> de nos valeurs et des enjeux écologiques</li> <li>- <b>En concentrant nos actions aux endroits où nous pouvons avoir un réel impact.</b></li> <li>- <b>En se saisissant des nouvelles opportunités, en proposant des solutions locales.</b></li> <li>- <b>En menant des actions concrètes et simples</b> comme la limitation du chauffage à 19°C, la coupure de l'eau chaude sanitaire, ...</li> <li>- <b>En raisonnant nos achats</b> en fonction des besoins essentiels</li> <li>- <b>En favorisant les fournisseurs issus de l'ESS</b> (Enercoop pour l'énergie par exemple) et/ou locales (<b>achats socialement et écologiquement responsables</b>)</li> </ul>

## ILS ONT CONTRIBUE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT :

Ce document a été élaboré par un groupe de travail dédié, sous la présidence de Guy JANVROT (Vice-Président de la CRESS en charge de la transition écologique) et composé de :

Coopératives	Hervé Renaud (directeur du centre d'affaires d'Orléans du Crédit coopératif)
Mutuelles	Eric Tabarino (VyV3 Centre-Val de Loire)
Associations	Olivier Koch Mathian (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire Centre - Val de Loire)
Développeur ESS	Sébastien Nérault (directeur de France Active Centre - Val de Loire)
Entreprises d'insertion	Laurence Edmeads (déléguée régionale de la fédération des entreprises d'insertion Centre - Val de Loire)
Syndicats employeurs de l'ESS	Blaise GBAGUIDI (représentant de l'Union Des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire)

Il a été enrichi par les contributions des membres de la CRESS lors de son Assemblée Générale du 12 avril 2023 puis consolidé par les membres du Groupe de Travail Transition Ecologique, Energétique et Sociale (GT TEES) qui regroupe les adhérents de la CRESS souhaitant y participer.



# Annexe n°9 : Questionnaire en ligne pour recueillir les avis des membres du Conseil d'Administration de la CRESS quant au plaidoyer sur la vision CRESS de la TEE

Vision CRESS de la Transition Ecologique

<https://forms.office.com/pages/designpagev2.aspx?lang=fr&orig...>

## Vision CRESS de la Transition Ecologique

Ce questionnaire vise à recueillir l'avis des membres du CA de la CRESS concernant le document "Vision CRESS de la TEE" élaboré par un groupe de travail dédié et consolidé par le GT "Transition Ecologique Energétique et Sociale" de la CRESS. Comme indiqué dans le texte lui-même, "ce document est une première étape. Il permet déjà de poser les bases de ce que nous [acteurs de l'ESS en CVL rassemblés au sein de la CRESS] souhaitons défendre et de comment nous allons amplifier notre contribution pour une transition écologique sociale et solidaire."

Le GT a souhaité soumettre aux membres du CA de la CRESS le choix :

- entre différents titres pour le document ainsi que pour les 2 dernières parties;
- entre une version du texte citant nommément des structures de l'ESS afin d'illustrer certains passages et une version sans exemple.

Ce questionnaire vous permettra également de donner votre avis concernant ces différentes options.

Rappel du calendrier :

- Vous avez jusqu'au 5 septembre pour nous faire part de vos remarques via le présent formulaire
- Présentation au Bureau de la CRESS le 11 septembre avec la synthèse des remarques
- Consolidation d'une nouvelle version et renvoie aux membres du CA pour retour le 30 septembre
- Derniers arbitrages et vote en CA le 5 octobre

1. Vos prénom et nom \*

2. Nom de votre structure \*

3. Quel titre vous semble le plus pertinent pour ce document ?

- Pour une économie sociale et solidaire, en région Centre-Val de Loire, engagée vers la transition écologique !
- Bifurcation de l'ESS, bifurcation vers l'ESS : pour une région Centre-Val de Loire engagée dans une transition écologique sociale et solidaire !
- L'économie sociale et solidaire : ses responsabilités, ses ambitions pour une économie sociale solidaire écologique au service de la transition
- Pas de préférence
- Autre

4. Selon vous, laquelle de ces 2 versions est la plus pertinente ?

- La version avec les exemples de structures
- La version sans les exemples de structures
- Pas de préférence

5. Quel titre vous paraît le plus approprié pour la partie défendant l'idée que l'ESS doit devenir un modèle d'inspiration pour le reste de l'économie ?

- Emmener l'ensemble de l'économie vers les principes de l'ESS
- Faire bifurquer l'ensemble de l'économie vers l'ESS
- Pas de préférence
- Autre

6. Quels titre et sous-titre vous paraissent les plus appropriés pour la partie traitant de la mobilisation nécessaire des acteurs de l'ESS ?

- NOUS SOUHAITONS AGIR - Notre cadre d'action
- BIFURCATION DE L'ESS - Nous souhaitons agir
- Pas de préférence
- Autre

7. A combien estimez-vous le niveau d'adhésion au contenu de ce document de la part des structures que vous représentez au sein de la CRESS ?



8. Si vous n'avez pas mis le note plus élevée, quels sont les points qui posent des difficultés ?

9. Expression libre

---

Ce contenu n'a pas été créé ni n'est approuvé par Microsoft. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire.



## Bibliographie

Abrassart C., Jarrige F. et Bourg D. (2020), « Introduction : Low-Tech et enjeux écologiques – quels potentiels pour affronter les crises ? », La Pensée écologique n°5

ADEME (2021), « Transitions 2050 – Choisir maintenant, agir pour le climat », 687 pages

Ansidei J. et Leandri N. (2021), « La finance verte », édition la Découverte, 128 pages

Audet R. (2015), « Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche » dans Cahiers de recherche sociologique n°58, pages 73 à 93.

Bailleul E. (2019), « Le territoire et ses acteurs, fragile pilier de la transition énergétique française » dans Revue internationale et stratégique 2019/1 (N° 113), pages 107 à 117

Barot A., Bouchaert M. et Verbeke A. (2014), « La place de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans les filières d'avenir de la région Centre », Panorama n°10 consulté sur le site <https://www.cresscentre.org/ressources/panorama-n10-3/>

Ben Lahouel B., Ben Zaïed Y. et Taleb L. (2021), « La finance s'éveille au réchauffement climatique » dans Question(s) de management 2021/6 (n° 36), pages 31 à 35

Beau R. et Larrère C. (2018), « Introduction » de « Penser l'Anthropocène », Presses de Sciences Po, p. 7 à 18

Besse L., Chateigner F. et Ihaddadene F. (2016), « L'éducation populaire », Savoirs, vol. 42, n°3, p. 11 à 49

Bidet, É. (2019), « L'économie sociale et solidaire en France, un secteur en expansion », Informations sociales, 199, p.10 à 13

Bidet É. et Richez-Battesti N. (2022), « L'économie sociale et solidaire en débat : quand action rime avec formation » dans Éducation Permanente, 233, p. 11 à 20

Bihoux P. (2019), « La transition énergétique peut-elle être low-tech ? » dans Revue internationale et stratégique 2019/1 (N° 113), pages 97 à 106

Bihoux, P. (2023), « High-Tech ou Low-Tech ? », Dans : Philippe Boursier éd., Écologies: Le vivant et le social (pp. 565-572), Paris: La Découverte.

Blanchet V. et Berrier-Lucas C. (2021), « Introduction : 15 ans de recherches sur les transitions socio-écologiques : bilan et propositions » dans Revue de l'organisation responsable, 16, p. 3 à 11

Blatrix C., Edel F. et Ledenvic P. (2021), « Quelle action publique face à l'urgence écologique ? », Revue française d'administration publique n°179, p.521 à 535

Bloquel M., Bonjean A-C., Fangeat E., Marry S. de l'ADEME, Forget A., Fustec A., Habe C., Jaeger R., Moiroud L., Morales E. de Goodwillmanagement, Chabot C. de Low-tech Lab (2022), « État des lieux et perspectives des démarches « low-tech » », Rapport consulté sur le site de l'ADEME <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5421-demarches-low-tech.html>

Boidin B. et Rousseau S. (2011), « Quelle transition vers un capitalisme soutenable : Limites des actions volontaires et rôle des acteurs publics » dans Revue Française de Socio-Économie, 8, p. 187 à 204

Boutaud A. et Gondran N. (2020), « Les limites planétaires », La Découverte

BP (2021), « Statistical Review of World Energy 2021, 70th edition » consulté sur le site Internet <https://www.bp.com/en/global/corporate/energy-economics/statistical-review-of-world-energy/primary-energy.html>

Brice P., Laboulais F. et Lemaire E. (2023), « Réussir une transition écologique juste - Rapport d'étude » consulté sur le site <https://www.lelabo-ess.org/reussir-une-transition-ecologique-juste-rapport-d-etude>

Castel O. (2015), « La réciprocité au cœur de la structuration et du fonctionnement de l'Économie sociale et solidaire » dans Revue Française de Socio-Économie 2015/1 (n° 15), p. 175 à 192

CERDD (2021), « Repères sur la mise en récit(s) de vos projets de transitions », consulté sur le site du CERDD <https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/Reperes-sur-la-mise-en-recit-s-de-vos-projets-de-transitions>

CNEI, Mouves, Entreprises d'insertion, entrepreneurs sociaux (2014), « Ce que la loi ESS change pour vous. Le guide pour comprendre » consulté sur le site [https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20160523/cequelaloieschangepourvous-cnei-mouves-septembre2014\\_0.pdf](https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20160523/cequelaloieschangepourvous-cnei-mouves-septembre2014_0.pdf)

Collard F. (2018), « La politique énergétique en Europe » dans Courrier hebdomadaire du CRISP 2018/38-39 (n° 2403-2404), pages 5 à 66

Comby J. et Malier H. (2021), « Les classes populaires et l'enjeu écologique : Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses » dans Sociétés contemporaines, 124, 37-66.

Commission européenne (2019), « Communication de la Commission - Le pacte vert pour l'Europe » consulté sur le site <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52019DC0640>

Conseil Environnemental Social et Environnemental (2023), « Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? », consulté sur le site [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023\\_01\\_evolution\\_societe\\_sobriete.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023_01_evolution_societe_sobriete.pdf)

Conseil régional Centre-Val de Loire (2020), « SRADDET Centre-Val de Loire » et ses annexes consultés sur le site <https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>

Conseil régional Centre-Val de Loire (2022), « Cadre d'intervention A VOS ID » adopté en Session du 10 novembre 2022 consulté sur le site Internet [https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2022-12/2023-CADRE\\_INTERVENTION\\_A\\_VOS\\_ID-en-vigueur.pdf](https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2022-12/2023-CADRE_INTERVENTION_A_VOS_ID-en-vigueur.pdf)

Conseil régional Centre-Val de Loire (2023), « Rapport du Président portant sur la création de l'Agence Régionale Energie Climat ».

Contamin J., Legris M. et Spruyt É. (2017), « La participation de la société civile à la recherche en matière d'environnement : les citoyens face au double cens caché participatif », Natures Sciences Sociétés n°25, p. 381 à 392.

- Cousinié P. (2018), « Repères pour réussir la transition » dans Sesame 2018/2 (N° 4), pages 54 à 57
- Dart, R. et Hill, S.D. (2010), « Green matters ?. Nonprofit Management and Leadership », 20: 295-314. Consulté sur le site <https://doi-org.doc-elec.univ-lemans.fr/10.1002/nml.255>
- CRESS AURA (2021), « L'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes : état des lieux et perspectives »
- CRESS Centre-Val de Loire (s.d.), « Captation des mémoires de l'ESS » brochure de synthèse du mémoire réalisé par Julien Lesince
- CRESS Centre-Val de Loire (2018), « Repère pour entreprendre en économie sociale et solidaire », consulté sur le site Internet <https://www.cresscentre.org/wp-content/uploads/2019/09/Reperes-pour-entreprendre-en-ESS-CRESSCVL-11-2018.pdf>
- CRESS Ile de France (2020), « Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire en Île-de-France, des acteurs de la Transition Écologique et Énergétique - État des lieux »
- Crétiéneau A. (2010), « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction », Marché et organisations n°11, p.31 à 71
- Dacheux É. (2022), « Pour une communication solidaire adaptée aux organisations de l'ESS » dans RECMA, 364, p. 66 à 78
- Dacheux É. et Goujon D. (2020), « Défaire le capitalisme, refaire la démocratie: Les enjeux du délibéralisme », Érés
- Defourny J. et Nyssens M. (2012), « The EMES approach of social enterprise in a comparative perspective », consulté sur <https://emes.net/>
- Delacote P., Lorang E. et Lafforgue G. (2019), « Pourquoi l'économie circulaire ne doit pas remplacer la sobriété » consulté sur <https://theconversation.com/pourquoi-leconomie-circulaire-ne-doit-pas-replacer-la-sobriete-119021>
- Demoustier D., Drapéri J-F., Lambert-Hamon Manon, Pleintel L., Ramirez J., Richez-Battesti N. et Roger B. (2020), « Atlas commenté de l'Économie Sociale et Solidaire – Edition 2020 », Observatoire national de l'ESS, Hors-série Juris.
- Demoustier D., Rousselière D., Clerc JM. et Cassier B. (2003), « L'entreprise collective : unité et diversité de l'économie sociale et solidaire » dans Revue internationale de l'économie sociale, (290), 56–73.
- Désaunay C. (2022), « Introduction », Informations sociales, vol. 206, no. 2, p. 5 à 9.
- Di Bianco S., Ben Arfa N., Ghali M., Turpin E. et Daniel K. (2019), « Les coopératives agricoles dans la transition écologique des agriculteurs. Les dispositifs de preuve de l'intérêt économique », Économie rurale [En ligne], 368 | Avril-juin 2019, mis en ligne le 01 janvier 2021, consulté sur <https://journals.openedition.org/economierurale/6768#quotation>
- Dorival C. (2021), « La transition écologique, ici et maintenant », les Petits matins
- Drapéri J-F. (2015), « Le projet de l'économie sociale et solidaire : fonder une économie acapitaliste », propos recueillis par Simon Cottin-Marx et Matthieu Hély, Mouvements, vol. 81, n°1, p. 38 à 50.

Drapéri J-F. (2017), « Histoires d'économie sociale et solidaire », Les Petits matins

Du Tertre C. (2015), interviewé dans la rubrique « Le regard de... », dans « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? », Lettre n°25 du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire consulté sur [https://www.rtes.fr/system/files/2022-04/Lettre25\\_web.pdf](https://www.rtes.fr/system/files/2022-04/Lettre25_web.pdf)

Duverger T. (2022), « Les tiers lieux : un chemin vers les communs ? », consulté sur le site <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/les-tiers-lieux-un-chemin-vers-les-communs/>

Ecoact (2021), « Présentation des résultats du Bilan Carbone® Territoire Région Centre-Val de Loire » en annexe du Rapport du Président du Conseil Régional relatif à la déclaration de l'urgence climatique

Emelianoff C. et al (2012), « Modes de vie et empreinte carbone - Prospective des modes de vie en France à l'horizon 2050 et empreinte carbone » dans les Cahiers du Club d'Ingénierie Prospective Énergie et Environnement (N°21)

Emelianoff C. et Renaud-Hellier E. (à paraître), « Signaux faibles ou nouveaux mouvements sociaux ? »

Enerdata, site Internet <https://www.enerdata.net/> consulté le 29/01/2022

Eynaud P. (2020), Dossier : « L'entreprise de l'économie sociale et solidaire » dans Annales des Mines - Gérer et comprendre, 142, p. 66 à 68.

Favreau L. et Hébert M. (2012), « La transition écologique de l'économie - La contribution des coopératives et de l'économie solidaire », QC : Presses de l'Université du Québec

Ferraton C. (2007), « Associations et coopératives, une autre histoire économique », édition érès, 239 p.

Fizaine F. (2021), « La croissance verte est-elle durable et compatible avec l'économie circulaire ? Une approche par l'identité IPAT » dans Natures Sciences Sociétés (Vol 29), p. 312 à 325.

Fleury, Marine (2023), « Changement climatique : l'État (ir)responsable », Philippe Boursier éd., Écologies. Le vivant et le social. La Découverte, p. 256 à 263.

Fonbaustier L. (s.d.), « L'éclatante verdure des intentions en attendant les actes : les pactes entre environnement et climat » sur le site <https://www.observatoire-greendead.eu/le-pacte-vert/leclatante-verdeur-des-intentions-en-attendant-les-actes-les-pactes-europeens-entre-environnement-et-climat/> consulté le 03/06/2023

Frémeaux P. (2011), « La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire », Les Petits matins

Frémeaux P. (2013), « L'économie Sociale et Solidaire, une réponse à la crise ? », dans Revue Projet 2013/5-6 (N° 336-337), p. 85 à 93

Frémeaux P. (2018), « La nouvelle frontière de l'économie sociale et solidaire » publié le 5 novembre 2018 sur le site du journal Alternatives économiques : <https://www.alternatives-economiques.fr/nouvelle-frontiere-de-leconomie-sociale-solidaire/00086716>



Fretel A. (2018), « De la partition du fait associatif à la loi de 2014 affirmant l'unité de l'économie sociale et solidaire : l'histoire d'une construction politique », RECMA, vol. 349, no. 3, p. 27 à 41.

Gatet, A. (2019), « Avant-propos », Revue juridique de l'environnement Revue juridique HS19, p.7 à 8.

Gérardin H. et Damette O. (2020), « Quelle transition énergétique, quelles croissance et développement durables pour une nécessaire transition écologique ? » dans Mondes en développement 2020/4 (n° 192), pages 7 à 23

Giraud G. (2012), « Illusion financière », Les éditions de l'atelier

Grosse F. (2020), « Pour une métropole circulaire, ici et maintenant », Futuribles, vol. 436, no. 3, p. 5 à 22

Haut conseil pour le climat (2020), « Redresser le cap, relancer la transition », Rapport annuel 2020, consulté sur [https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/07/20210330\\_hcc\\_rapports\\_annuel-2020.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/07/20210330_hcc_rapports_annuel-2020.pdf)

Hautefort L. (2021), « Les collectifs de néoruraux : une incarnation de l'alternative en milieu rural. Entre invisibilité institutionnelle et médiatisation croissante », Pour, vol. 239, no. 1, 2021, p. 151 à 166

Hopkins R. (2010), « Manuel de transition de la dépendance au pétrole à la résilience locale », Les Editions Ecosociété

Harari YN. (2011), « Sapiens : une brève histoire de l'humanité », Edition Albin Michel

Harari YN. (2018), « 21 leçons pour le XXIème siècle », Edition Albin Michel

Hunyadi M. (2015), « La tyrannie des modes de vie – Sur le paradoxe moral de notre temps », 67p., Edition Le Bord de l'eau

Jacqué M. (2016), « L'éducation à l'environnement : entre engagements utopistes et intégration idéologique », Cahiers de l'action, vol. 47, n°1, p. 13 à 19

Kallis G. et Norgaard R.B. (2010), « Coevolutionary ecological economics » dans Ecological Economics 69(4), pages 690 à 699

Köhler J. et al. (2019), « An agenda for sustainability transitions research : State of the art and future directions », dans Environmental Innovation and Societal Transitions, vol.31, pages 1 à 32

Kraus A. (2014), « Les villes en transition, l'ambition d'une alternative urbaine » consultés sur <https://metropolitiques.eu/Les-villes-en-transition-I.html>

L'Allier M. (2016), « Les entreprises de la transition écologique au Québec : caractéristiques et trajectoires », Université du Québec à Montréal

L'Allier M. et Audet R. (2020), « Les entreprises de l'économie verte sont-elles des entreprises de la transition socioécologique ? », Revue de l'organisation responsable, 15, p.31 à 43

L'équipe du Low-tech Lab (2019), « Pour un avenir low-tech ! », Socialter, vol. -, no. HS6, p. 10 à 11

Lacroix, G. et Slitine, R. (2023), « L'économie sociale et solidaire », Presses Universitaires de France, 128p.

Lascoumes P. (2022), « Action publique et environnement », Presses Universitaires de France.

Laurent, É. (2023), « Économie pour le XXI<sup>e</sup> siècle: Manuel des transitions justes », La Découverte.

Laurent S. et Koukaba A. (2022), « Pour connaître Les Tiers-Lieux en région Centre - Val de Loire », consulté sur le site <https://www.cresscentre.org/wp-content/uploads/2022/02/Reperes-TIERS-LIEUX-web-1.pdf>

Le Labo de l'ESS et e-graine (2023), « l'éducation populaire au service de la transition écologique juste des territoires », Note stratégique consultée sur le site du Labo de l'ESS : <https://www.lelabo-ess.org/education-populaire-transition-juste>

Levrel H. et Missemer A. (2020), « Comment penser la transition écologique de l'économie ? Les apports des théories co-évolutionniste, de la régulation et de la décroissance » dans Regards croisés sur l'économie 2020/1 (n° 26), pages 68 à 76

Le Cacheux J. (2017), « Défis et enjeux économiques de la transition écologique » dans Cahiers français n°401, p. 51 à 56

Le Cozannet G. (2023), « Beaucoup de choses intéressantes dans cet article de La République du Centre relatant la mise en place d'une agence régionale pour l'énergie et le climat en Région Centre-Val de Loire », Consulté sur LinkedIn : [https://www.linkedin.com/posts/gon%C3%A9ri-le-cozannet-1513b646\\_giec-activity-7030588802565857280-xTlq/?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_android](https://www.linkedin.com/posts/gon%C3%A9ri-le-cozannet-1513b646_giec-activity-7030588802565857280-xTlq/?utm_source=share&utm_medium=member_android)

Le labo de l'ESS (2022), « Vers une politique publique low tech à l'échelle urbaine », consulté sur le site Internet du labo de l'ESS : [https://www.lelabo-ess.org/system/files/2022-04/2022.%20Guide%20low-tech\\_VF\\_WEB.pdf](https://www.lelabo-ess.org/system/files/2022-04/2022.%20Guide%20low-tech_VF_WEB.pdf)

Le Teno H. (2019), « La mutation de l'économie à l'ère de la rareté: Vers un nouveau modèle de développement : pourquoi et comment ? » dans Futuribles, 431, p. 73 à 88.

Maréchal JP. (2001), « Humaniser l'économie », édition Desclée de Brouwer

Maréchal JP. (2006), « Développement durable » dans le Dictionnaire de l'autre économie, Folio, p. 153 à 163

Maresca B. (2017), « Mode de vie : de quoi parle-t-on ? Peut-on le transformer ? » dans La Pensée écologique 2017/1 (N° 1), p. 233 à 251

Maresca B., Dujin A. (2014), « La transition énergétique à l'épreuve du mode de vie » dans Flux 2014/2 (N° 96), p. 10 à 23

Martin S. et Gaspard A. (2017), « Les comportements, levier de la transition écologique ? Comprendre et influencer les comportements individuels et les dynamiques collectives », Futuribles, vol. 419, n°4, p. 33 à 44.

Médiéu A. (2022 a), « Social and solidarity economy : a driving force towards green and digital transitions », consulté sur le site Internet d'ESS France : <https://www.ess-france.org/sommet-europeen-de-l-economie-sociale-contributions-pour-la-transition-ecologique>

Médiéu A. (2022 b), « L'économie sociale et solidaire, accélératrice de la transition écologique - Des propositions concrètes pour faire des régions des territoires dynamiques en la matière », consulté sur le site Internet d'ESS France : <https://www.ess-france.org/system/files/inline-files/Livret%20transition%20C3%A9cologique%20et%20ESS%20en%20r%20C3%A9gions.pdf>

Météo France (2015), « Évolution des températures annuelles/saisonniers - Climat passé et futur – Régions de France métropolitain » consulté sur le site de Météo France <http://www.meteo.fr/meteonet/temps/clim/ClimatHD/detail.html?periode=FUTUR&domaine=CEN&langue=fr&famille=TEMPE&parametre=TM&pasDeTemps=ANN>

Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de l'écologie, CGDD Service de la donnée et des études statistiques (2019), « L'environnement en France - Edition 2019 - Rapport de synthèse. », consulté sur le site du CGDD <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.html?id=Temis-0032396&requestId=1&number=1>

Ministère de la transition écologique et solidaire (2020), « Stratégie Nationale Bas Carbone – Synthèse » consulté sur le site du Ministère <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/SNBC-2%20synthe%CC%80se%20VF.pdf>

Montel O. (2017), « La décroissance : une utopie ? » dans Cahiers français n°401, p. 57 à 65

Muller P. et Tanguy C. (2019), « Les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme intermédiaires de l'innovation sociale : leurs apports... et limites », Innovations n°58, p.189 à 217

Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire (2020), « Fondation », Repères, consulté sur le site <https://www.cresscentre.org/wp-content/uploads/2020/06/Reperes-Fondation.pdf>

Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire (2022a), « La famille associative », Repères, consulté sur le site <https://www.cresscentre.org/wp-content/uploads/2018/04/Reperes-ASSOCIATIF-web.pdf>

Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire (2022b), « La famille coopérative », Repères, consulté sur le site <https://www.cresscentre.org/wp-content/uploads/2017/04/Reperes-COOPERATIVES-web.pdf>

Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire (2022c), « La famille mutualiste », Repères, consulté sur le site <https://www.cresscentre.org/wp-content/uploads/2018/06/Reperes-MUTUALISTES-web.pdf>

Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire (2023), « L'ESS en France et en région Centre-Val de Loire », diaporama de présentation d'après les données INSEE FLORES 2019

Observatoire Régional de la Biodiversité (2022), « Chiffres clefs de la biodiversité en France et en Centre-Val de Loire » consulté sur le site de l'Agence Régionale de Biodiversité Centre-Val de Loire [https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/sites/default/files/content/ressources/pdf/2022-06/ORB\\_Chiffres%20clef%20biodiv%20fce%20et%20CVL\\_mai2022.pdf](https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/sites/default/files/content/ressources/pdf/2022-06/ORB_Chiffres%20clef%20biodiv%20fce%20et%20CVL_mai2022.pdf)

Oudot J. et de l'Estoile E. (2020), « La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère » dans Regards croisés sur l'économie 2020/1 (n° 26), p. 14 à 19

Papon P. (2020), « Le progrès technique, clef de la transition énergétique ? Quelles technologies, pour quelles filières, à quel horizon temporel ? dans Futuribles 2020/3 (N° 436), p. 23 à 39

Parrique T. (2020), « The political economy of degrowth », consulté sur le site Internet <https://theses.hal.science/tel-02499463/document>

Persais, É. (2017), « L'Entreprise Sociale et Solidaire, ou la nécessité de changer de paradigme », Annales des Mines - Gérer et comprendre n°128, p.79 à 92

Persson L., Carney Almroth B.M., Collins C.D., Cornell S., de Wit C.A., Diamond M.L., Fantke P., Hassellöv M., MacLeod M., Ryberg M.W., Sjøgaard Jørgensen P., Villarrubia-Gómez P., Wang Z., et Zwicky Hauschild M. (2022), « Outside the Safe Operating Space of the Planetary Boundary for Novel Entities » dans Environmental Science & Technology 2022 56 (3), p. 1510 à 1521

Poidatz A. (2020), « Banques, des engagements climats à prendre au 4ème degré », consulté sur le site Internet d'Oxfam France [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/10/rapportBanque\\_OXFAM\\_v5.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/10/rapportBanque_OXFAM_v5.pdf)

Porte E., Simonovici M. et Fulloy J. (2021), « L'économie sociale et solidaire, très féminisée et des salariés plus âgés », Insee Analyses Centre-Val de Loire N° 81, consulté sur le site de l'Insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5895500>

Raworth K. (2017), « Un espace sûr et juste pour l'humanité », propos recueillis par Drique M., dans Revue Projet 2017/1 (N° 356), p. 10 à 14

Rebaud A-L. (2016), « Economie circulaire et ESS : complémentarités et synergies », Note d'analyse consultée sur le site du Think tank « Pour la solidarité » <https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na-2016-ess-eco-circulaire.pdf>

Reghezza M. (2017), « Développement durable et territoires en France », dans Cahiers français n°401, p.28 à 34

Restakis J. (2006), « Defining the Social Economy – The BC context ». British Columbia Cooperative Association

Reulier A.S. (2017), « Économie Circulaire et les entreprises sociales et solidaires », Panorama n°spécial, consulté sur le site <https://www.cresscentre.org/ressources/economie-circulaire-entreprises-ess/>

Ricard Lanata X. (s.d.), « Droit de réponse » aux remarques formulées par plusieurs auteurs dans « Rompre avec le passé pour sans tarder se projeter en à-venir. À propos de Retour sur Terre - 35 propositions » consulté sur le site Internet <https://lapenseeecologique.com/rompre-avec-le-passe-pour-sans-tarder-se-pro-jeter-en-a-venir-a-propos-de-retour-sur-terre-35-propositions/>

Rijpens, J. et de Beys, J. (2022), « Tirer le meilleur parti de la contribution de l'économie sociale à l'économie circulaire », RECMA n° 364, p.180 à 197.

Ripple WJ., Wolf C., Newsome TM., Galetti M., Alamgir M., Crist E., Mahmoud MI. et Laurance WF. (2017), « World Scientists' Warning to Humanity: A Second Notice », BioScience, Volume 67, n°12, p. 1026 à 1028

Rodet D. (2019), « L'économie sociale et solidaire : une réalité composite issue d'histoires plurielles » dans Informations sociales 2019/1 (n° 199), p. 14 à 25

RTE (2022), « Futurs énergétiques 2050 – Rapport complet », consulté sur le site Internet <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques#Lesdocuments>

RTES (2022), « Collectivités et PTCE », Point de RepèreSS n°10, consulté sur le site Internet <https://www.rtes.fr/point-de-reperess-du-rtes-collectivites-ptce>

Sacchi Homrich A., Galvao G., Gamboa L. et Carvalho M. (2018), « The circular economy umbrella : Trends and gaps on integrating pathways » dans The Journal of Cleaner Production n°175 (p.525 à 543)

Salvador J. (2011), « La transition écologique », Érés

Semal, L. (2017), « Une mosaïque de transitions en catastrophe. Réflexions sur les marges de manœuvre décroissantes de la transition écologique », La Pensée écologique, vol. 1, no. 1.

Silvain, J. (2020), « Érosion de la biodiversité et fonctionnement des sociétés : du constat aux recommandations. Les enseignements tirés de l'évaluation mondiale réalisée par l'IPBES en 2019 », Annales des Mines - Responsabilité et environnement, 100, p. 8 à 14

Steffen W., Crutzen P. et McNeill J. (2008), « The Anthropocene: Are Humans Now Overwhelming the Great Forces of Nature », *Ambio*. 36. 614-21.

Stéphane A. (2022), « Transition énergétique : une nécessaire intégration des impacts environnementaux de l'industrie minière », *Revue internationale et stratégique*, vol. 128, no. 4, 2022, p. 95 à 103.

Thévard B. (2022), « TRANS'FORMATION », diaporama présenté dans le cadre du PACTE Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022

Thouvenot T. et De Schutter G. (2008), « Empreinte écologique - France et Belgique », Supplément au rapport « Planète vivante 2008 » du WWF consulté sur le site Internet <https://www.footprintnetwork.org/content/images/uploads/LPR-2008-Supplement-France.pdf>

Treiner J. et Percebois J. (2021), « À l'échelle mondiale, aucun découplage à attendre entre PIB et consommation d'énergie » consulté sur le site <https://theconversation.com/fr>

Vie publique (2019), « Érosion de la biodiversité : un constat inquiétant », consulté sur <https://www.vie-publique.fr/eclairage/271780-erosion-de-la-biodiversite-un-constat-inquietant>

Viel D. (2017), « Cinquante après *Printemps silencieux*, où en sommes-nous ? », dans *Cahiers français* n°401, p.2 à 9

Viñuales J. (2021), « Géopolitique de la transition énergétique » dans *RED* 2021/1 (N° 2), p. 156 à 164

Vivien FD. (2004), « Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité », dans *VertigO* Volume 5 N°2.

Vernier, J. (2023), « L'environnement », Presses Universitaires de France.

Vrignon A. (2022), « France grise, France verte. Une histoire environnementale depuis 1945 », Armand Colin

Wang- Erlandsson L., Tobian A., van der Ent R., Fetzer I., te Wierik S., Porkka M., Staal A., Jaramillo F., Dahlmann H., Singh C., Greve P., Gerten D., Keys PW., Gleeson T., Cornell SE. , Steffen W. , Bai X. et Rockström J. (2022), « A planetary boundary for green water », consulté sur le site de la revue Nature : <https://www.nature.com> le 01/05/2022

Webb, K. (2013). 2 - Entreprises, de la déresponsabilisation à la re-responsabilisation. Dans : Corinne Gendron éd., Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise : L'école de Montréal, p. 63 à 76

Witkowski, D., et Boy, D. (2023), « Une planète mobilisée ? L'opinion mondiale face au changement climatique », EDF, consulté sur le site Internet <https://www.edf.fr/groupe-edf/observatoire-international-climat-et-opinions-publiques>

### **Sites Internet**

ADEME :

- <https://expertises.ademe.fr/expertises/economie-circulaire> , consulté le 20/01/23
- <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/les-scenarios/>, consulté le 27/07/2023

Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/les-indicateurs-de-l-observatoire> , consulté le 20/05/2023

Annuaire des entreprises : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> consulté le 07/02/2022

Artéfacts : <https://www.artefacts.coop/>, consulté le 28/07/2023

AVERE France : <https://www.avere-france.org/> , consulté le 20/07/2023

Bio Centre Loire : <https://coop-biocentreloire.fr/> consulté le 16/06/2023

Cartéco : <https://carteco-ess.org/map> , consulté le 29/07/2023

CERDD : <https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/Reperes-sur-la-mise-en-recit-s-de-vos-projets-de-transitions>, consulté le 29/07/2023

CEREMA : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/newsletters/transflash/appel-projets-mobilites-solidaires-cerema-fondation-macif>, consulté le 17/06/2023

Conseil de l'UE et du Conseil européen : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/> , consulté le 03/06/2023

Coop FR : <https://www.entreprises.coop/qu-est-ce-qu-une-cooperative> consulté le 16/06/2023

Cop régionale Centre-Val de Loire : <https://cop.centre-valdeloire.fr/> consulté le 10/06/2023

CRESS Centre-Val de Loire : <https://www.cresscentre.org/egalite/> consulté le 14/07/2023

Efferve'sens : <https://effervesens-centrevaldeloire.org/>, consulté le 19/07/2023

Enerdata : <https://www.enerdata.net/>, consulté le 29/01/2022

Energie partagée : <https://energie-partagee.org/ressource/webenr-rtes-energie-partagee-les-politiques-dess-un-levier-pour-les-projets-denergie-renouvelable-citoyens/>, consulté le 25/06/2023

ESS France :

- <https://www.ess-europe.eu/fr/page/definitions> consulté le 04/03/2022
- <https://www.ess-france.org/fr/declaration-dengagement-de-less>, consulté le 17/06/2023
- <https://www.ess-france.org/edition-2023-des-prix-de-l-ess> , consulté le 27/07/2023
- <https://www.ess-france.org/les-achats-socialement-ecologiquement-responsables>, consulté le 27/07/2023

Fondation Chevallier Debeausse : <https://fondation-chevallier-debeausse.fr/>, consulté le 17/06/2023

Global Footprint Network : <https://data.footprintnetwork.org/#/> , consulté le 24/05/2022

La Gabare : <https://www.la-gabare-orleans.coop/qui-sommes-nous/>, consulté le 16/06/2023

Le Labo de l'ESS : <https://www.lelabo-ess.org/nos-missions>, consulté le 25/06/2023

Le mouvement des régies : <https://www.lemouvementdesregies.org/>, consulté le 09/07/2023

Légifrance :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000029313296>, consulté le 16/06/2023
- [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000006294210/1901-07-02](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006294210/1901-07-02), consulté le 16/06/23
- <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000684004/2020-11-03>, consulté le 16/06/2023
- [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000043982139](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000043982139), consulté le 17/06/2023

LIFE\_LETsgo4\_CLIMATE : <https://www.life-lets-go4climate.eu/>, consulté le 15/07/2023

Low Tech Lab : <https://lowtechlab.org/fr>, consulté le 25/06/2023

Ministère en charge de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/egalim-1-tout-savoir-sur-la-loi-agriculture-et-alimentation>, consulté le 29/09/2022

Ministère en charge de l'économie et des finances :

- <https://www.economie.gouv.fr/facileco/finance-durable> , consulté le 20/02/2023
- <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-verte> , consulté le 14/07/2023

Ministère en charge de l'environnement :

- <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte> , consulté le 29/09/2022
- <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages> , consulté le 29/09/2022
- <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-energie-climat>, consulté le 29/09/2022
- <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage>, consulté le 29/09/2022
- <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience>, consulté le 29/09/2022
- <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-dorientation-des-mobilites>, consulté le 29/09/2022
- <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-portant-evolution-du-logement-lamenagement-et-du-numerique-elan>, consulté le 29/09/2022

- <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020>, consulté le 29/09/2022
- <https://www.ecologie.gouv.fr/economie-sociale-et-solidaire-levier-transition-ecologique>, consulté le 24/06/2023

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/accompagnement-des-mutations-economiques/appui-aux-mutations-economiques/article/dispositif-local-d-accompagnement-dla> consulté le 25/07/2023

Nova-Bat : <https://www.nova-bat.coop/>, consulté le 16/06/2023

Observatoire de la transition écologique des territoires : <https://www.enviroscore.fr/> , consulté le 10/06/2023

ONU : <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2022-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des> , consulté le 29/05/23

Our World in data : <https://ourworldindata.org/> , consulté le 08/01/23

Oxfam France : <https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible/>, consulté le 08/04/2022

Récits'danses : <https://recits-danses.fr/> , consulté le 28/07/2023

Rempil'it : <https://www.rempilit.com/> , consulté le 16/06/2023

Reporterre : <https://reporterre.net/Qu-est-ce-que-les-limites-planetaires> , consulté le 15/06/2023

Statistics for the european Green deal : <https://ec.europa.eu/eurostat/cache/egd-statistics/> , consulté le 03/06/2023

Vhélio : <https://vhelio.org/>, consulté le 25/06/2023

Virage énergie Centre-Val de Loire : <https://virage-energie-centre-val-de-loire.fr/lassociation-vencvl/> consulté le 15/07/2023



## Table des illustrations

<i>Graphique n°1 : Mise en parallèle de plusieurs indicateurs liés à l'activité humaine avec ceux décrivant le système Terre (source : Steffen W., Crutzen P. et McNeill J., 2008)</i>	6
<i>Graphique n°2 : Evolution de la consommation mondiale d'énergie selon leur source et évolution de la part des différentes sources (Source : BP 2021)</i>	7
<i>Schéma n°1 : Etat actuel des variables de contrôle relatives aux neuf limites planétaires (Source : Stéphane Jungers/Reporterre, 2022)</i>	8
<i>Tableau n°1 : Etat de limites planétaires en France (source : Ministère de la transition écologique et solidaire, CGDD Service de la donnée et des études statistiques, 2019)</i>	9
<i>Graphique n°3 : Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre émis en 2019 en région Centre-Val de Loire (source : Ecoact, 2021).</i>	10
<i>Graphique n°4 : Température moyenne annuelle en région Centre-Val de Loire – Ecart à la référence 1976-2005 – Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution (source : Météo France, 2015)</i>	10
<i>Schéma n°2 : Les espèces menacées (source : Observatoire Régional de la Biodiversité, 2022)</i>	11
<i>Tableau n°2 : Evolution des objectifs de ce que serait le progrès (d'après JP. Maréchal, 2006)</i>	11
<i>Tableau n°3 : La croissance est plus ou moins remise en question selon les différents courants de pensée (d'après O. Montel, 2017)</i>	12
<i>Graphique n°5 : PIB par habitant et empreinte écologique par habitant dans le monde (Source : O. Montel, 2017)</i>	12
<i>Graphique n°6 : Empreinte écologique et PIB par personne en France (Source : Thierry Thouvenot et Geoffroy De Schutter, 2008)</i>	13
<i>Schéma n°3 : Les 3 composantes dont résultent les transitions selon l'approche sociotechnique (d'après Köhler et al., 2019)</i>	14
<i>Schéma n°4 : Les dynamiques fondamentales de transformation proposées par la théorie coévolutionniste (d'après Kallis et Norgaard, 2010)</i>	15
<i>Schéma n°5 : Illustration de la « théorie du doughnut » proposée par l'économiste Kate Raworth (source : Oxfam, 2020)</i>	16
<i>Schéma n°6 : Les principaux axes de pacte vert pour l'Europe (source : Commission européenne, 2019)</i>	18
<i>Schéma n°7 : Résumé des objectifs du SRADDET de la Région Centre-Val de Loire (source : Conseil régional CVL, 2019) avec mise en évidence des objectifs en lien avec la transition écologique par l'auteur</i>	20
<i>Tableau n°4 : Classements et scores par thème obtenus par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de l'observatoire de la transition écologique des territoires (source : <a href="https://www.enviroscore.fr/regions/centre-val-de-loire">https://www.enviroscore.fr/regions/centre-val-de-loire</a>)</i>	21
<i>Tableau n°5 : Production des énergies d'origine renouvelable en région Centre-Val de Loire (source : Thévard B., 2022)</i>	22
<i>Graphique n°7 : Critères pour évaluer le degré de contribution d'une entreprise à la TEE (d'après L'Allier et Audet, 2020)</i>	23
<i>Schéma n°8 : Suivant les zones géographiques, les termes et les périmètres différents de l'ESS (Source : Castel, 2015)</i>	23
<i>Schéma n°9 : Les différents types d'entreprises de l'ESS (source : CNEI, Mouves, Entreprises d'insertion, entrepreneurs sociaux, 2014)</i>	24
<i>Schéma n°10 : Les comportements économiques associés au secteur public, au secteur privé et au tiers secteur regroupant l'économie sociale et l'économie solidaire (adapté de Restakis J., 2006)</i>	25
<i>Carte n°1 : Pourcentages des emplois que représente l'ESS par région française (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2023)</i>	26
<i>Graphique n°8 : Part des emplois ESS selon les secteurs d'activité en région Centre-Val de Loire (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2023)</i>	26
<i>Tableau n°6 : quelques chiffres concernant les associations employeuses (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2022a)</i>	27
<i>Schéma n°11 : les différents types de coopératives (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2022b)</i>	28
<i>Graphique n°9 : Répartition sectorielle des emplois au sein des mutuelles en région Centre-Val de Loire (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2022c)</i>	29

<i>Graphique n°10 : Domaine d'intervention principal des fonds et fondations en Centre-Val de Loire (source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, 2020)</i>	30
<i>Schéma n°12 : Les différents besoins auxquels répond Cartéco (source : site Internet de Cartéco)</i>	32
<i>Schéma n°13 : Les six filières d'avenir identifiées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire (source : Barot A. et al, 2014)</i>	33
<i>Schéma n°14 : Les 4 axes de transformation de la transition écologique</i>	37
<i>Schéma n°15 : Positionnement de différents acteurs ESS de la transition énergétique en Centre-Val de Loire</i>	39
<i>Schéma n°16 : Quelques acteurs ESS de la finance verte en Centre-Val de Loire</i>	42
<i>Schéma n°17 : Positionnement d'acteurs de l'ESS en Centre-Val de Loire vis-à-vis des 7 piliers de l'économie circulaire (d'après l'ADEME)</i>	43
<i>Schéma n°18 : Quelques acteurs ESS de la transformation de notre rapport à la nature en Centre-Val de Loire</i>	45
<i>Schéma n°19 : Quelques-uns des « développeurs de l'ESS » (source : CRESS Centre-Val de Loire, 2018)</i>	47
<i>Graphique n°11 : Les différents axes d'évolution pour lesquels les développeurs de l'ESS peuvent proposer un accompagnement</i>	47
<i>Schéma n°20 : la démarche low tech (source : le Labo de l'ESS, 2022)</i>	50
<i>Schéma n°21 : Mise en parallèle des critiques faites au capitalisme en lien avec la question écologique et des caractéristiques de l'ESS pouvant contribuer à y répondre</i>	53
<i>Schéma n°22 : Le positionnement de l'ESS vis-à-vis des 3 modes de comportement économique (d'après Pestoff V., cité par Defourny J. et Nyssens M., 2012)</i>	55
<i>Tableau n°7 : Analyse SWOT pour les acteurs de l'ESS en région Centre-Val de Loire sur la question de la transition écologique</i>	59
<i>Schéma n°23 : Proposition pour la mise en place de l'instance de coordination des membres de la CRESS concernant la transition écologique</i>	60
<i>Tableau n°8 : Membres du groupe de travail dédié à la Vision CRESS de la TEE</i>	63
<i>Tableau n°9 : Premières étapes du projet « Vision CRESS de la TEE »</i>	64
<i>Tableau n°10 : Positionnement d'ESS France vis-à-vis des différents axes de la transition écologique (d'après Médieu A., 2022 a et b)</i>	65
<i>Tableau n°11 : Les points sur lesquels les entretiens individuels ont semblé marquer des différences de point de vue</i>	67
<i>Tableau n°12 : Les expressions divergentes concernant les tensions que la transition écologique créent entre les membres de la CRESS</i>	68
<i>Tableau n°13 : Des points de débat sur ce qu'il faut défendre</i>	70

## Table des encarts

<i>Encart n°1 : Le découplage est-il possible ?</i>	13
<i>Encart n°2 : La théorie du doughnut ou comment conceptualiser la question de la justice sociale dans le cadre de la transition écologique</i>	16
<i>Encart n°3 : Plusieurs lois successives ont octroyé aux Régions un rôle croissant sur divers sujets ayant trait à la transition écologique</i>	19
<i>Encart n°4 : Cartéco, un projet ambitieux de référencement des acteurs de l'ESS engagés dans la transition écologique</i>	32
<i>Encart n°5 : la transition énergétique : la décarbonation en ligne de mire mais pas seulement</i>	38
<i>Encart n°6 : Le projet LIFE_LETsGO4Climate en région Centre-Val de Loire</i>	40
<i>Encart n°7 : La finance verte</i>	40
<i>Encart n°8 : L'économie circulaire</i>	42
<i>Encart n°9 : les Pôles Territoriaux de Coopération Economique</i>	44
<i>Encart n°10 : La question de nos modes de vie</i>	45
<i>Encart n°11 : Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?</i>	46
<i>Encart n°12 : L'éducation populaire en France</i>	49
<i>Encart n°13 : La low tech</i>	50
<i>Encart n°14 : Les différents types de comportement économique</i>	54
<i>Encart n°15 : La mise en récit</i>	74

## Table des matières

Remerciements _____	1
Résumé _____	2
Sommaire _____	3
Introduction _____	5
I. Transition écologique et Economie sociale et Solidaire : définitions et état de lieux _____	6
1. La transition écologique : un impératif pour tendre vers la durabilité _____	6
1.1. Les enjeux : faire face à la finitude des énergies fossiles et, plus globalement, aux limites planétaires _____	6
1.1.1. Le mode de développement des pays du Nord a entraîné l'humanité dans une nouvelle ère géologique _____	6
1.1.2. La France et la Région Centre-Val de Loire : à la fois victimes et responsables _____	9
1.2. Le développement durable comme objectif : vertus et limites _____	11
1.3. La transition écologique au service de la durabilité _____	14
1.3.1. Origines et définition de la transition écologique _____	14
a. L'approche socio-technique : de l'importance des niches dans les phénomènes de transition _____	14
b. Les dynamiques fondamentales qui sous-tendent les phénomènes de transition selon la théorie coévolutionniste _____	15
1.3.2. Le concept de transition écologique se heurte aux mêmes limites que le développement durable _____	15
1.4. Des ambitions politiques fortes mais qui ne suffisent pas _____	17
1.4.1. Les accords de Paris et de Montréal : les cadres internationaux pour les questions du climat et de la biodiversité _____	17
1.4.2. Au niveau européen : le pacte vert vise une croissance verte _____	18
1.4.3. En France : des ambitions et une réglementation qui s'étoffent progressivement _____	19
1.4.4. En Région Centre-Val de Loire : l'urgence climatique est déclarée mais le bilan reste contrasté _____	19
1.5. La nécessaire mobilisation des acteurs économiques _____	22
2. L'ESS : une grande famille en progression _____	23
2.1. Un périmètre et une dénomination variables selon les pays, une définition officielle en France _____	23
2.2. Présentation de l'ESS et de ses différentes familles en France et en région Centre-Val de Loire _____	25
2.2.1. Les associations _____	27
2.2.2. Les coopératives _____	27
2.2.3. Les mutuelles _____	28
2.2.4. Les fondations _____	29

2.2.5.	Les sociétés commerciales de l'ESS _____	30
2.3.	ESS France et les CRESS contribuent à structurer une vision partagée _____	30
II.	En Région Centre-Val de Loire : un engagement de l'ESS dans la transition écologique à consolider _____	32
1.	Dans le sillage d'ESS France, la CRESS CVL se mobilise en faveur de la TEE _____	32
1.1.	ESS France en chef de file sous l'impulsion des CRESS _____	32
1.2.	En région Centre-Val de Loire, la CRESS monte en puissance progressivement mais son positionnement reste à préciser _____	33
2.	Proposition d'un plan d'action sur la base d'une analyse de la situation par l'approche SWOT	34
2.1.	Méthodologie afin d'établir une vision des enjeux prioritaires et un plan d'action _____	35
2.2.	Les attentes des membres de la CRESS _____	35
2.3.	Clarification des concepts et cartographie des structures de l'ESS en lien avec la transition écologique en Région Centre-Val de Loire _____	36
2.3.1.	Proposition d'un cadre conceptuel _____	36
2.3.2.	Cartographie des structures de l'ESS selon les principaux axes de la transition écologique _____	37
a.	Les structures de l'ESS engagées dans la transition énergétique _____	37
b.	Quelques structures de l'ESS engagées dans la finance verte _____	40
c.	De nombreuses structures de l'ESS au service du développement de l'économie circulaire _____	42
d.	La transformation de notre rapport à la nature : le rôle des associations environnementales et celui des Tiers-lieux _____	44
e.	Les développeurs ESS : quelques initiatives et des interrogations _____	46
2.4.	Approche bibliographique des atouts et faiblesses de l'ESS dans le cadre de la transition écologique _____	48
2.4.1.	L'ESS : une niche source d'innovations pour des réponses concrètes au service de la transition écologique _____	49
a.	Evolution des connaissances : L'ESS aux avant-postes dans l'alerte et l'éducation des citoyens aux enjeux environnementaux _____	49
b.	Contribution de l'ESS à l'innovation technique : les exemples de la Low tech, de la mobilité électrique et du nucléaire _____	50
c.	Implication de l'ESS dans la dynamique organisationnelle : illustration avec l'économie circulaire, les projets citoyens de production d'énergie et le droit environnemental _____	51
d.	Implication de l'ESS dans la dynamique écologique : l'ESS, historiquement mobilisée pour la défense de l'environnement _____	52
2.4.2.	Changement de valeurs : les « fondamentaux » de l'ESS, en phase avec une certaine vision de la transition écologique _____	52
2.4.3.	L'ESS, une famille hétérogène et peu unie ? _____	55
2.4.4.	Statut n'est pas vertu _____	55

2.4.5.	De son côté, l'économie de marché s'engage dans des démarches de progrès : un risque pour l'ESS ? _____	57
2.5.	Analyse SWOT et proposition d'un programme d'action _____	57
2.5.1.	Analyse SWOT de la situation des acteurs de l'ESS en région Centre-Val de Loire vis-à-vis de la TEE _____	57
2.5.2.	Proposition d'un programme d'actions _____	59
III.	Définir une vision CRESS de la transition écologique : vers une mise en récit de la place de l'ESS dans la TEE en région Centre-Val de Loire _____	62
1.	De l'utilité des récits _____	62
2.	Méthodologie pour établir une vision CRESS de la transition écologique _____	62
3.	Positionnement d'ESS France _____	64
4.	Synthèse des entretiens : l'importance des pratiques internes est soulignée mais il reste difficile d'établir une vision d'une société respectant les limites planétaires _____	66
4.1.	Etat des lieux : les constats sur la situation _____	66
4.1.1.	Ce qui fait consensus _____	66
a.	Une certaine difficulté à savoir comment agir, à avoir une vision _____	66
b.	Les scénarii de l'ADEME sont perçus comme utiles _____	66
c.	La transition écologique doit impliquer tout le monde _____	66
4.1.2.	Ce qui fait débat _____	67
4.1.3.	Quelques idées complémentaires... _____	67
4.2.	Les tensions au sein de l'ESS vis-à-vis de la transition écologique _____	67
4.2.1.	Ce qui fait consensus _____	67
a.	Être ESS n'implique pas nécessairement une adéquation avec la TEE _____	67
b.	Un antagonisme entre ce qu'implique la TEE et la dimension sociale de l'ESS _____	68
c.	La diversité de l'ESS n'a pas que des avantages _____	68
4.2.2.	Ce qui fait débat _____	68
4.2.3.	Quelques idées complémentaires _____	68
a.	La transition écologique éclipsée par d'autres enjeux _____	68
b.	Des pratiques à bannir, d'autres à développer _____	69
c.	Des tensions financières _____	69
4.3.	Ce qu'il faut défendre _____	69
4.3.1.	Ce qui fait consensus _____	70
a.	Eviter une approche de type « injonction » _____	70
b.	Nécessiter pour les acteurs de l'ESS de se mobiliser _____	70
c.	La transition écologique doit intégrer une dimension sociale _____	70
4.3.2.	Ce qui fait débat _____	70
4.3.3.	Quelques idées complémentaires _____	71

a. Regarder nos actions au prisme de la transition écologique _____	71
b. Les acteurs de l'ESS ont un rôle à jouer _____	71
c. Des revendications plus spécifiques voire sensibles... _____	71
5. Elaboration et parcours de validation d'un plaidoyer _____	71
6. Approche critique et perspectives : vers une mise en récit ? _____	73
Conclusion _____	75
Annexes _____	77
Bibliographie _____	108
Table des illustrations _____	120
Table des encarts _____	122
Table des matières _____	123